

Un gazoduc de \$2.5 milliards est à l'étude

WASHINGTON (d'après CP, AFP) — Six firmes américaines et canadiennes étudient en commun la possibilité de construire un gazoduc reliant le nord de l'Alaska et du Canada au centre des États-Unis.

L'étude au coût de \$12 millions sera effectuée par un groupe constitué par les six entreprises appelées "Groupe d'étude du projet du nord-ouest".

Selon des estimations préliminaires, le coût total du projet serait de plus de \$2.5 milliards. Le gazoduc aurait une longueur de plus de 2.500 milles.

Si l'étude établit que les réserves en gaz naturel du Grand Nord sont suffisantes et que les ventes de gaz arctique justifient les investissements, cette ressource naturelle de l'Alaska

et du nord du Canada pourrait être offerte sur le marché à partir de 1976.

Les membres du groupe sont trois sociétés pétrolières actives en Alaska, la Humble Oil (filiale de la Standard Oil of New Jersey), Atlantic Richfield, et Standard Oil of Ohio (en partie contrôlée par la British Petroleum), ainsi que trois entreprises

de pipelines, Trans Canada Pipe Lines, Michigan Wisconsin Pipelines et Natural Gas Pipelines of America.

Une mise en garde accompagne toutefois l'annonce de l'étude de \$12 millions; le groupe tient en effet à préciser qu'il n'annonce pas que le gazoduc sera effectivement construit ou même que des démarches ont été faites

auprès des autorités gouvernementales à cette fin.

"Personne du groupe ni personne d'autre n'est en mesure de dire aujourd'hui qu'un projet de cette envergure est réalisable ou capable d'être financé, ou encore de révéler les plans préliminaires du projet", précise le groupe d'étude des six firmes canadiennes et américaines.

Il s'agit, en vérité, du plus récent projet de développement des ressources naturelles du Grand Nord. L'expédition du Manhattan dans l'Arctique faisait partie d'un tel projet. Plus récemment encore, la General Dynamics suggérait qu'une flotte de sous-marins aillent chercher les ressources de cette région du globe.

La construction du gazoduc dont on entreprend l'étude donnerait au Canada les deux plus grands pipelines du monde. Celui de la Trans Canada Pipelines a une longueur de 2.200 milles et va de l'Alberta au Québec.

Si l'étude s'avère concluante sur la possibilité et la rentabilité de la construction, a fait savoir un porte-parole, d'autres investisseurs seront invités à participer au projet. Ainsi, la propriété de la portion canadienne du gazoduc serait offerte à des intérêts canadiens.

"Ce que nous affirmons aujourd'hui, a ajouté le groupe des six c'est que d'après le jugement des membres du groupe d'étude, les études préliminaires que nous avons faites récemment justifient une étude plus poussée du projet."

"Si les résultats de notre étude démontrent que la construction d'un pipeline de ce genre est réalisable et capable d'être financée, nous avons l'intention de présenter le plus rapidement possible un projet définitif aux autorités gouvernementales concernées."

Le gazoduc pourrait transporter environ 3 millions de pieds-cubes de gaz par jour et pourrait fonctionner dès 1976, a fait savoir un porte-parole.

la météo

Beau. Minimum près de 60. Maximum près de 80.

LE DEVOIR

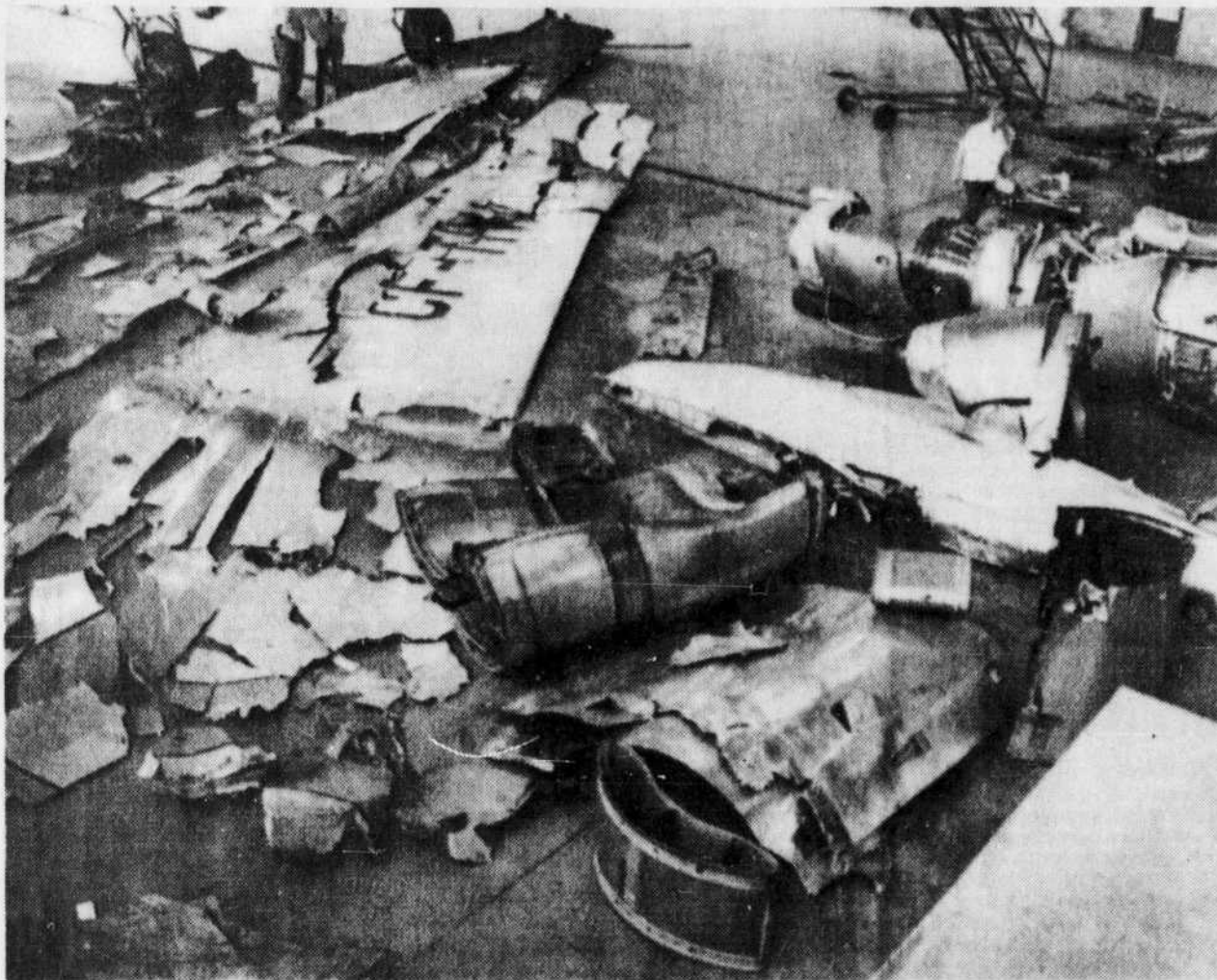
Fais ce que dois

N.-D. du Mont-Carmel

VOL. LXI - NO 163

Montréal, jeudi 16 juillet 1970

10 CENTS



C'est en reconstituant à partir des débris l'aile droite du Super DC-8 d'Air Canada qui s'est écrasé à Toronto au début du mois que les enquêteurs du ministère des transports ont pu établir que l'accident avait été provoqué par l'entrée en fonction prématurée du frein aérodynamique. On ignore encore s'il s'agit d'une erreur de pilotage ou d'une défectuosité mécanique. (Téléphoto CP)

La tragédie de Toronto

Erreur de pilotage, défaut mécanique, ou les deux...?

TORONTO (CP) — En reconstituant l'aile du Super DC-8 d'Air Canada qui s'est écrasé à Toronto le 5 juillet, tuant 109 personnes, les enquêteurs du ministère des transports ont conclu que la mise en action prématurée du frein aé-

rodynamique, sorte de volet déflecteur arrêtant le flot d'air sur l'aile et réduisant ainsi la sustentation, a provoqué la tragédie.

C'est ce qu'a expliqué hier à Toronto un des enquêteurs, M. Arthur LeChe-

minant. Il reste à établir si le déclenchement de ce frein aérodynamique est le résultat d'un défaut mécanique, d'une erreur de pilotage ou des deux à la fois.

Le rapport de M. LeCheminant a été rédigé après examen de l'aile droite du DC-8, reconstituée à partir des pièces éparses trouvées sur le lieu de la tragédie et rassemblées dans un hangar. Des enquêteurs de la Sûreté ontarienne et d'Air Canada ont aussi examiné les débris.

Selon le rapport du ministère des transports, l'application du frein aérodynamique au moment où l'appareil se préparait à se poser sur la piste a provoqué une brutale perte d'altitude. Le contact avec la piste a été consécutivement assez violent pour arracher le moteur extérieur droit de son support, endommager l'aile et provoquer un incendie dans la nacelle du moteur arraché.

Le pilote a alors tenté de regagner de l'altitude pour amorcer une nouvelle approche, ignorant que le premier contact avec le sol avait provoqué une fuite de carburant et allumé un incendie. Ces deux facteurs ont contribué à l'explosion qui a endommagé l'aile droite et le moteur numéro trois, deux ou trois minutes plus tard.

L'appareil a alors été entraîné dans un virage incontrôlable, a perdu de l'altitude et s'est écrasé. Le frein aérodynamique du DC-8 peut être actionné de trois façons: automatiquement quand le train d'atterrissage principal touche le sol; automatiquement quand la roue avant du train d'atterrissage touche le sol; manuellement, de la cabine de pilotage, en tirant un levier.

Mardi, à Ottawa, le ministre des trans-

Voir page 2: Erreur

Bill modifiant la loi de la CUM

Le gouvernement nommera le président de l'exécutif

QUEBEC (par G.L.) — Le président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal sera nommé par le gouvernement, en vertu d'un projet de loi (bill 37) présenté hier par le ministre des affaires municipales.

Le projet, qui modifie la loi de la CUM, prévoit également que le comité exécutif sera composé de treize membres au lieu de douze.

Ces amendements visent, à n'en pas douter, à permettre à M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la ville de Montréal, d'être reconduit à son poste de président de la CUM sans devoir affronter une élection. Il a déjà fait part de son intention de ne pas solliciter un nouveau mandat à Montréal.

Le projet de loi prévoit d'autre part que le vice-président de la CUM doit être choisi parmi les membres du comité exécutif représentant la ville de Montréal si le président, lors de sa nomination, est domicilié dans un autre secteur que

celui de Montréal; le vice-président devra être choisi parmi les membres de l'exécutif nommés par les représentants des secteurs autres que le secteur de Montréal si le président est domicilié à Montréal.

Le président du comité exécutif de la CUM devra consacrer tout son temps au service de la Communauté et ne pourra occuper aucune autre charge publique. Il doit être domicilié dans le territoire de la Communauté.

Le "bill" porte également de sept à huit le nombre de membres requis pour le quorum du comité exécutif.

Le président du comité exécutif est également membre du conseil de la Communauté, où il a droit à un vote, stipule le projet.

Cette loi, qui sera adoptée aujourd'hui ou demain par l'Assemblée nationale, entrera en vigueur le lendemain des élections municipales de la ville de Montréal, lesquelles ont lieu le 25 octobre prochain.

Les victimes de l'espionnage électronique retiennent l'attention des procureurs généraux

HALIFAX (d'après CP) — Les procureurs généraux du Canada, réunis à Halifax depuis hier, se sont attaqués au problème de l'espionnage électronique. Ils ont toutefois décidé de ne s'arrêter qu'à la recherche d'un moyen uniforme d'indemniser les personnes victimes de cette forme d'espionnage.

Ils n'ont pas réussi, en effet, à trouver un terrain d'entente concernant l'interdiction de l'espionnage électronique proposée par un comité parlementaire des Communes, sauf lorsqu'il s'agit de crimes graves ou de sécurité nationale.

Les procureurs généraux n'ont pas non plus réussi à s'entendre sur la question de savoir quelle autorité aurait la main haute sur l'espionnage électronique

utilisé comme instrument de détection du crime.

La conférence des ministres de la justice et procureurs généraux canadiens se penche cette année sur les modifications probables au Code criminel concernant la drogue, l'avortement, le divorce, les loteries et l'espionnage électronique. Il s'agit de la deuxième rencontre du genre, sauf celles sur les questions constitutionnelles.

Le ministre fédéral de la justice, M. John Turner, espère recueillir les commentaires de ses collègues sur les changements projetés en matière de cautionnement et sur le Rapport Le Dain (usage des drogues à des fins non médicales).

Au sujet de l'espionnage électronique, le ministre Turner s'est dit ouvert à la discussion sur la définition qu'il faudra faire de "crimes graves". M. Turner a souligné aussi que les procureurs généraux ont discuté de l'admissibilité d'une preuve sur bande magnétoscopique.

Le ministre a d'autre part révélé que le gouvernement fédéral n'est pas encore disposé à donner suite à une autre recommandation du comité parlementaire concernant le contrôle des informations de crédit. Ce problème est beaucoup plus vaste que celui de l'espionnage électronique, a dit M. Turner, et il faudra pousser davantage l'étude. D'accord avec son collègue de l'Alberta, M. Turner es-

Voir page 2: Les victimes

Projet du ministère de la santé:

Réformes en profondeur du système hospitalier

par Gilles Lesage

QUEBEC — Responsable de l'utilisation rationnelle des fonds publics, il appartient au premier chef au gouvernement de planifier la répartition et l'organisation des services hospitaliers du Québec. Des réformes en profondeur du système hospitalier sont envisagées.

Telle est l'une des grandes orientations que le ministre de la santé, M. Claude Castonguay, a laissé entrevoir hier au cours de l'étude des crédits de ce ministère.

Il estime raisonnable de laisser aux corporations hospitalières un certain degré d'autonomie, mais leur composition devra être modifiée afin de faciliter la participation active du milieu et d'adapter les services aux besoins de la population.

Il est évident, a noté le ministre, qu'un certain nombre d'institutions hospitalières sont efficaces, mais que d'autres ne le sont pas et auraient peut-être même besoin d'être soumise à l'autorité d'un administrateur délégué par le ministère.

En ce sens, M. Castonguay projette de mettre sur pied, à l'instar de l'Ontario, un service gouvernemental de consultation et de normes qui serait à la disposition de tous les organismes intéressés.

Le porte-parole du P.Q., le Dr Camille Laurin, ayant évoqué les craintes qu'ont des grandes corporations hospitalières de disparaître à brève échéance, le ministre a souligné que le statut de ces corporations s'est déjà modifié considérablement dans les faits au cours des dernières années. Jusqu'ici, dit-il, chaque corporation était totalement autonome et, en plus de ses fonctions de gestion proprement dite, planifiait son propre développement. L'intervention graduelle et nécessaire du gouvernement dans le second secteur fut perçue par plusieurs comme une intrusion dans la gestion. Or, estime M. Castonguay, il y a présentement confusion dans les fonctions, confusion qui disparaîtra lorsque les responsabilités seront clairement distribuées. La gestion proprement dite (taille des services, avancement et programmation des services) relèvera des corporations renouvelées, le gouvernement étant responsable de la planification générale, de la répartition des ressources diverses et de l'équilibre à assurer pour l'ensemble du territoire.

L'ex-président de la commission d'enquête sur la santé a clairement laissé

entendre que l'autonomie totale des corporations hospitalières était désuète et que la fonction de planification doit être transférée des corporations au ministère de la santé.

Les hôpitaux de l'avenir

M. Castonguay a souligné que désormais, au lieu des distinctions au plan des catégories de maladies, il faut établir des distinctions au niveau des besoins et établir, plutôt que cinq ou six réseaux de services, un seul réseau de services de santé.

Le ministre envisage trois niveaux:

● très près de la population, il faut répondre aux besoins concernant la prévention, le traitement et la réadaptation;

● un autre niveau, qui demande plus d'équipement et de ressources, correspondrait aux hôpitaux généraux actuels;

● un niveau plus spécialisé serait celui des grands hôpitaux universitaires.

En ce qui a trait aux soins, on devrait retrouver le même modèle et ne plus distinguer par type de maladie, de même qu'établir une coordination entre les trois niveaux de services, de telle sorte

Voir page 2: Réformes

Rejet d'un amendement péquiste

Tous les Montréalais de plus de 18 ans voteront aux élections municipales

QUEBEC (Par G.L.) — L'Assemblée nationale a adopté hier par un vote de 80 à sept (celui des membres du Parti québécois) le projet de loi (bill 5) qui a pour principal objet de permettre à outre les personnes domiciliées à Montréal et âgées d'au moins 18 ans de voter aux élections municipales de Montréal.

La Chambre a du même coup repoussé un amendement présenté par MM. Marcel Léger et Robert Burns, députés de Lafontaine et de Maisonneuve, qui aurait eu pour effet de retourner le projet au comité plénier avec instruction de l'amender de la façon suivante:

● Les districts de Saraguay et de Rivière-des-Prairies auraient été supprimés, Saraguay étant rattaché au district de Laval et Rivière-des-Prairies à celui de Saint-Michel;

● Un conseiller aurait été enlevé à Sainte-Anne;

● Un conseiller aurait été ajouté à chacun des districts suivants: Rosemont, Laval, Ahuntsic et Côte-des-Neiges;

● Deux conseillers auraient été ajoutés au district de Mercier;

● Les frontières actuelles des districts n'auraient pas été modifiées et le nombre total de conseillers municipaux de Montréal serait passé de 32 à 34.

D'ailleurs, tous les arguments proposés par le parti québécois ont été repoussés, sauf celui qui enlevait l'obligation d'être inscrit au rôle d'évaluation ou au rôle des valeurs locales de la ville comme propriétaire ou locataire pour être mis en candidature et élu ou nommé conseiller. Cet amendement a été agréé par le gouvernement, de telle sorte que toute personne majeure et possédant la citoyenneté canadienne pourra être mise en candidature pour l'élection municipale du 25 octobre à Montréal, à la seule condition qu'elle soit domiciliée dans la ville depuis au moins vingt-quatre mois avant la date de la mise en candidature.

Tout en remerciant le gouvernement d'avoir accordé le sens d'éligibilité à toute personne majeure qui demeure à

Voir page 2: Montréalais

Les Travailleurs de l'auto entrent en négociations avec les 3 grands

TORONTO (CP) — Le directeur canadien des Travailleurs unis de l'automobile, M. Dennis McDermott, a montré les dents hier avant l'ouverture des négociations avec les compagnies Ford et General Motors du Canada en laissant entendre que les risques de grève étaient assez importants.

M. McDermott a profité de l'occasion pour s'en prendre aux restrictions gouvernementales sur les salaires et pour qualifier le premier ministre, M. Trudeau, de "tigre de papier".

Les TUA n'ont pas encore fait connaître leurs exigences salariales, laissant entendre seulement qu'ils tenteraient d'obtenir de "substantielles hausses de salaires" et précisant que le six pour cent établi par le gouvernement au chapitre des augmentations n'était pas suffisant.

Le directeur des TUA a noté que la politique anti-inflationniste du gouvernement était la cause du chômage dans l'industrie de l'automobile et dans plusieurs autres domaines.

"Le premier ministre Trudeau, a-t-il dit, devrait d'abord imposer un contrôle des prix aux manufacturiers, puis il pourrait ensuite parler de contrôle des salaires. Il tente de nous faire faire le travail que lui-même devrait accomplir. Nous ne nous contenterons pas de six pour cent alors que la compagnie peut hausser ses prix à sa guise."

Interrogé sur la possibilité d'une grève contre l'un des trois grands de l'automobile (Ford, General Motors, Chrysler), M. McDermott a répondu: "Tout dépend de l'attitude des parties en cause."

"Le risque de grève est assez important, a-t-il poursuivi, mais la grève n'est pas inévitable puisqu'il est toujours possible de négocier une convention collective amicalement."

"Personnellement, a ajouté M. McDermott, je souhaite que nous puissions négocier sans avoir recours à la grève."

Les négociateurs de Ford et de

General Motors ont aussi exprimé l'espoir que la grève ne soit pas nécessaire, mais d'une façon plus réservée.

Voir page 2: L'auto



La grève dans l'industrie canadienne de l'automobile est fort possible cette année. C'est ce qu'a laissé entendre hier le directeur pour le Canada des Travailleurs unis de l'automobile, M. Dennis McDermott, lors d'une conférence de presse marquant l'ouverture à Toronto des négociations entre les TUA et la compagnie Ford. (Téléphoto CP)

suites de la première page

L'AUTO

"Je suis un peu déçu d'entendre M. McDermott parler de cette façon", a déclaré M. A.G. Stapleton, directeur du personnel de GM.

Les représentants des TUA, de Ford et de GM ont convenu que les négociations canadiennes suivraient de près celles qui se dérouleront aux États-Unis entre les mêmes compagnies et les TUA des États-Unis.

Ces négociations ont commencé hier à Detroit entre GM et les TUA. Les représentants patronaux ont prié la partie syndicale de se lancer sérieusement dans les pourparlers.

A cela, la partie syndicale a répliqué qu'il lui convenait d'accélérer la marche des négociations et a annoncé qu'une de ses principales demandes serait le retour à la "formule du coût de la vie illimité", en vigueur de 1948 à 1967, qui, selon le syndicat, est la meilleure façon de combattre l'escalade des salaires.

La partie syndicale n'a pas fait état de ses revendications salariales, mais a laissé entendre qu'elle s'attendait à recevoir plus que le 15% qu'elle a elle-même accordé à son personnel.

En moyenne, le coût individuel d'un ouvrier aux trois grands de l'auto est de \$5.77 l'heure. Une hausse de 15% de ce chiffre représenterait une hausse de \$1.260.000 aux compagnies.

Aujourd'hui, les négociations débutent avec la compagnie Ford et avec la compagnie Chrysler vendredi.

Les contrats touchant 730.000 personnes aux États-Unis viendront à expiration le 14 septembre à minuit.

MONTRÉALAIS

Montréal, M. Léger (PQ - Lafontaine) a déclaré que la réforme du régime électoral de Montréal était incomplète et déficiente, et constituait "l'enfant prématuré d'un gouvernement incapable de conception à long terme".

Le député péquiste soutient que "le projet de loi pêche gravement contre l'égalité de tous les citoyens en matière politique en accordant le droit de vote à des personnes morales (compagnies, corporations, syndicats, et le reste).

"Avec ce régime électoral, soutient M. Léger, il sera plus difficile de se faire élire conseiller municipal que membre de l'Assemblée nationale. Avec ce bill, le vote populaire pourra encore être faussé, et la démocratie bafouée parce qu'on y tolère un vestige de vote en raison du droit de propriété, et qu'on manque du courage nécessaire pour doter Montréal d'un système électoral démocratique, moderne et décent."

En réponse à M. Léger, qui avait reproché son silence à l'U.N., M. Bertrand a dit qu'il était impossible pour le moment, avec le peu de renseignements à la disposition des députés, de décider d'une nouvelle distribution électorale des quartiers dans l'île de Montréal.

Pour épargner le temps de la Chambre, M. Laporte a proposé une procédure inédite. Comme le Parti québécois demandait un vote "enregistré" en troisième lecture, il fut convenu que le vote

précédent sur la motion de M. Demers serait le même pour l'amendement Léger-Burns, sauf que, cette fois, les deux autres partis de l'opposition, l'Union nationale et le Ralliement créditiste, ont voté avec le gouvernement, rejetant l'amendement péquiste et faisant franchir au "bill" sa dernière étape.

ERREUR

ports, M. Don Jamieson, avait révélé qu'une première étude des données de la "boîte noire", appareil qui enregistre automatiquement à bord de l'avion toutes les manoeuvres de pilotage, avait montré que le frein aérodynamique avait été appliqué alors que l'appareil se trouvait encore à 40 ou 60 pieds du sol, provoquant une perte de vitesse et un choc brutal à la piste.

Le directeur de l'équipe d'enquêteurs du ministère des transports, M. William Howes, a expliqué hier à Toronto qu'il n'était pas habituel que le rapport de l'enquête soit rendu public avant analyse de tous les faits, mais que dans ce cas-ci, alors qu'il était question de revenir au sol les DC-8 du même type que l'appareil accidenté, on avait jugé nécessaire de faire connaître immédiatement les premières conclusions de l'enquête.

La publication de ce rapport a été commentée dans certains journaux sous des titres impliquant la responsabilité de l'accident au pilote.

Hier, l'Association canadienne des pilotes de ligne a annoncé qu'elle songeait à intenter des poursuites à ces journaux puisque rien encore ne permettait de justifier ces déclarations.

Rien encore dans les rapports rendus publics, soit par le ministre des transports ou les enquêteurs du ministère des transports, dit l'Association canadienne des pilotes de ligne, ne permet de tirer une telle conclusion.

RÉFORMES

qu'il y ait un continuum. "Le médecin de famille, je crois, a dit M. Castonguay, retrouvera un rôle beaucoup plus grand que celui qu'il a eu au cours des dernières années, étant, en quelque sorte isolé des autres réseaux. C'est lui qui va devenir le pivot des soins auprès de la population. C'est lui qui va devenir en quelque sorte la porte d'entrée dans le système et la porte de sortie. Il devrait normalement avoir une certaine responsabilité tout au long du cheminement du patient à l'intérieur du système."

La croissance des coûts

En ce qui a trait à la croissance des coûts hospitaliers, le ministre a noté qu'il y a concentration de lits pour malades actifs, par rapport au nombre de lits pour malades chroniques, qui sont moins dispendieux.

D'autre part, le processus budgétaire adopté jusqu'ici n'encourageait pas assez l'efficacité et le rendement; il y a parfois mauvaise utilisation de l'équipement ou du personnel spécialisé. Tels sont quelques-uns des points de repère évoqués par le ministre pour expliquer la croissance des coûts.

Des économies pourraient aussi être réalisées par le regroupement des achats, et des initiatives ont déjà été prises en ce sens.

Prié de commenter des chiffres publiés récemment, le directeur de l'assurance-hospitalisation, M. Jean-Paul Marcoux, estime que le coût d'hospitalisation par tête sera de \$91.50 cette année au Québec, comparativement à \$95 en Ontario. Le coût per capita est à son avis plus équitable que le coût per diem, parce qu'il tient compte de la durée du séjour et des services dispensés aux patients.

Le nouveau sous-ministre de la santé, le Dr Jacques Brunet, a souligné de son côté que l'établissement de petits hôpitaux de 30-40 lits s'était révélé désastreux aux États-Unis, que le ministère cherchait d'autres formules qui mettraient l'accent, par exemple, sur la création de centres d'urgence dans les petites localités.

Intégration des ministères

M. Castonguay a indiqué, sur un autre sujet, qu'il faudra rendre le ministère de la santé plus fonctionnel avant d'intégrer ce ministère à celui de la famille et du bien-être, pour en faire le ministère des affaires sociales. Les structures du ministère de la santé sont présentement identifiées à des programmes (tel l'assurance-hospitalisation), tandis que celles de la famille, plus fonctionnelles, relèvent de directions générales.

Le ministre entretient pour le ministère de la santé cinq grandes directions générales, qui seraient celles de la recherche, de la planification, de la programmation, du financement et de l'évaluation des résultats, en plus d'un certain nombre d'autres fonctions connexes, qui auraient toutes des responsabilités à l'égard de tous les programmes du ministère. Il faudra alors harmoniser cette restructuration avec le fonctionnement du ministère de la famille, de façon à fonder graduellement les deux ministères.

Quant au programme législatif, M. Castonguay envisage plusieurs lois: loi des institutions de bien-être, de la chiropraxie, de l'ostéopathie, refonte de la loi médicale, pollution de l'air, maladies mentales, hygiène, telles sont les têtes de chapitre en ce domaine.

LES VICTIMES

time que la menace que représente l'accumulation d'informations par les maisons de crédit est plus grande que celle de l'espionnage électronique.

Le Rapport Le Dain

Au sujet du Rapport Le Dain, le procureur général de la Saskatchewan n'a pas caché son indignation. M. D.V. Heald a dit du rapport qu'il avait un parti pris contre la police et pour les drogues.

Il a ajouté que le gouvernement de cette province désapprouve plusieurs des recommandations de la commission d'enquête. "Dans notre province, at-il précisé, nous avons des preuves montrant un lien direct entre l'usage de la drogue et le crime. Les deux derniers meurtres violents dans notre province ont été commis par des individus qui agissaient sous l'effet de drogues."

M. Heald a d'autre part déjà critiqué la loterie du Québec, se plaignant que des billets de Loto-Québec sont vendus dans sa province qui, comme on sait, n'a pas autorisé les loteries. Au cours de la conférence d'hier, il en a d'ailleurs discuté avec son collègue du Québec, M. Jérôme Choquette.

Celui-ci a fait savoir, d'autre part, qu'il se propose de discuter avec son collègue de l'Alberta de la réclamation publicitaire qui est faite dans les journaux québécois à propos du "Stampede Futurity Sweepstakes".

Empreintes digitales

Les voyageurs devront-ils à l'avenir se munir d'une carte d'empreintes digitales qui verra s'ajouter au passeport, au certificat de vaccination et aux chèques de voyages qui sont déjà entrés dans nos moeurs?

L'idée a été lancée par le Dr. H. B. Cotnam, coroner en chef de l'Ontario, qui éprouve actuellement des difficultés à identifier les 109 victimes de l'avion d'Air Canada qui s'est écrasé près de Toronto le 5 juillet.

Le 24 juillet, fête de la légitimité nationale

Dans un communiqué émis hier, M. André Dagenais, président du Conseil québécois de la légitimité nationale, invite ses concitoyens à fêter, le 24 juillet prochain, la fête de la Légitimité nationale.

Il estime que cette date "est chargée de signification politique pour le peuple québécois" puisque le 24 juillet 1967, le général de Gaulle "effectuait la reconnaissance politique du Québec comme Etat et comme Etat français" en prononçant à Montréal son célèbre "Vive le Québec libre". Par cette acclamation, soutient M. Dagenais, "il confirmait le droit naturel du Québec à l'indépendance des Etats libres".

M. Dagenais en conclut que "les Québécois sont désormais invités, par l'histoire même à célébrer l'anniversaire politique du 24 juillet (...) à penser avec plus d'attention à la "maison politique" qui appartient à la personne nationale canadienne-française, à la nation québécoise.

"Voilà pourquoi, juste un mois après le 24 juin, fête apolitique de notre peuple, il convient de célébrer le jour de l'Etat français, la fête du "Québec libre", reconçu par la France et acclamé par le peuple québécois, sur les rives du Saint-Laurent, en ce 24 juillet 1967".

Enquête sur l'administration de Loto-Québec ?

L'administration de Loto-Québec ferait l'objet d'une enquête selon ce que rapportait hier soir, dans ses bulletins de nouvelles, le poste de radio CJAD, en transmettant des informations fournies par son reporter Sydney Margolese.

Selon le reporter de CJAD, qui dit tenir ses renseignements de bonne source, l'enquête porterait sur de présumées relations qui existeraient entre l'un des quarante distributeurs de billets de Loto-Québec et un individu directement relié à une compagnie que l'ancien ministre de la justice Claude Wagner avait nommé comme ayant des liens avec la mafia.

Loto-Québec: tirage de juin

Le gagnant du gros lot de \$125.000 de la loterie du mois de juin est le détenteur du billet portant le numéro 977468. Voici les numéros gagnants des quatre prix suivants:

\$50.000	- 652282
\$25.000	- 784009
\$5.000	- 239981
\$5.000	- 464423

ACCUSÉS

Suite de la page 3

a-t-il expliqué, la preuve du procureur Bernard Morier serait la même qu'il a présentée contre Claude Morency.

Le juge Trahan a refusé, hier, de libérer sous un cautionnement M. Morency à cause de la gravité des accusations qui pèsent sur lui.

Le refus du magistrat a suscité une vive réaction de la part des deux autres accusés, Lanctôt et Roy. "Vous êtes un terroriste de Westmont", ont-ils lancé. Ils furent alors amenés hors de la salle d'audience et le juge Trahan fit remarquer: "Je comprend leur état d'esprit et je ne sévirai pas contre eux."

Une journée spectaculaire

Dieu et le communisme hantent l'Assemblée nationale...

par Pierre L. O'Neill

QUEBEC - La journée la plus spectaculaire qu'ait connue l'Assemblée nationale depuis le début de la session s'est terminée hier par le rejet d'une motion visant à convoquer la commission parlementaire des finances pour étudier le système monétaire du crédit social. Les trois partis de l'opposition faisant front commun, c'est par un vote de 54 contre 33 que le gouvernement a défilé la motion présentée par le député unioniste Philippe Demora du comté de St-Maurice.

Pendant toute la durée des débats, Dieu et le communisme ont tour à tour hanté l'Assemblée nationale. Les députés de l'Union nationale, dans un rappel de la dernière campagne électorale accusaient les créditistes de démagogie, qui à leur tour qualifiaient les péquistes de socialistes. Le Parti libéral, muet, impassible, jouissant du spectacle, a pour sa part, été tenu responsable de la naissance du Crédit social sur la scène politique provinciale. Jamais, dans une seule journée à l'Assemblée nationale, autant d'interventions n'auront mérité de passer à l'histoire et en guise d'exemple: "Quel était le prix des veaux à l'époque où vous traitiez avec les créditistes, demande le député de Chicoutimi, M. Jean-Noël Tremblay, au leader parlementaire des libéraux, M. Pierre Laporte qui répliqua: "Pas plus cher qu'une vache comme vous".

En somme, comme il se devait au lendemain de l'anniversaire du premier ministre Bourassa, l'harmonie a sur-saturé l'atmosphère de l'auguste enceinte du palais de la race. Quelques instants avant d'enregistrer le vote, des deux côtés de la Chambre, des applaudissements accueillirent la première apparition du député libéral Georges Tremblay, tenu à l'écart des travaux parlementaires depuis plusieurs semaines, à la suite de malaises cardiaques. Aussitôt apostrophé par le député unioniste de Montcalm, M. Marcel Masse, le ministre des transports lui fit l'honneur de sa première intervention: "Le petit frère volant de Montcalm, at-il dit, je vais m'occuper de son cas".

Pour revenir au droit proprement dit, soulignons que huit des douze députés créditistes et quatre péquistes sont intervenus au cours des cinq longues heures de délibérations. Le député unioniste de St-Maurice, M. Philippe Demers, en présentant sa motion, s'est surtout attardé au point du programme créditiste qui propose d'établir au Québec, une succursale de la banque du Canada. Le député de St-Maurice suggère alors que la commission de l'Assemblée nationale étudie le bien-fondé de cette théorie et demande à Ottawa, s'il y a lieu, l'établissement d'une telle banque. "S'il devient évident ajoute-t-il que le Ralliement créditiste s'est servi de cet argument de revalorisation des finances du Québec pour se faire élire, il faudra qu'on fasse la part des choses et qu'on cesse d'en parler".

"Et comme le Ralliement créditiste, durant la campagne électorale et depuis 20 ans dans la province, nous fait miroiter cette formule magique, conclut le député, je crois que nous serions coupables de négliger une étude au moins objective de cette théorie, afin de pouvoir l'appliquer s'il y a lieu". Puis il rappelle le grand principe de base des créditistes: "Tout ce qui est physiquement possible, souhaitable et moralement bon, doit être rendu financièrement réalisable".

Le chef du Ralliement créditiste, exerça son droit de réplique pendant un heure, pour d'abord appuyer la motion du député de St-Maurice et dans un second temps, faire remarquer qu'elle n'était

pas complète parce que, disait-il, le système monétaire du Crédit social, c'est une partie de ce que nous préconisons. Il y a la philosophie, les principes et les techniques du crédit social. Or, poursuit-il, le système monétaire fait partie de la technique du crédit social. Ce ne serait pas complet sans vouloir parler aussi de la philosophie".

Le leader parlementaire, M. Pierre Laporte, avant d'expliquer le refus du parti ministériel à convoquer la commission des finances pour étudier la motion, a vivement déploré le ton qui a présidé aux débats de la journée. "Si nous avions eu aujourd'hui des caméras de télévision pour montrer ce qui se passait dans ce Parlement, at-il dit, nous aurions vu une de ces journées dont nous ne serions pas fiers. Soulignons que tôt dans la matinée, après les longues interventions du Crédit social et de l'Union nationale, M. Laporte avait tenté de baïllonner l'opposition mais les protestations des députés Jean-Noël Tremblay et Claude Charbon furent telles qu'il dut faire marche arrière.

Mettant en doute l'opportunité pour l'Assemblée nationale d'étudier un tel problème entre membres de partis politiques adverses, le leader parlementaire, a invoqué qu'il n'y aurait pas la garantie suffisante, raisonnable d'objectivité. Est-ce que quelqu'un accepterait que l'on crée une commission pour étudier la philosophie du Parti libéral ou de l'Union nationale a-t-il demandé? Puis il ajoutait: "C'est la responsabilité de chaque parti qui a une philosophie, s'il en a une qui a un programme politique d'aller, lui, devant le peuple pour défendre son programme et sa théorie et sa philosophie, ce n'est pas à nous de le faire".

Décès du docteur Paul Charbonneau

Le Dr Paul Charbonneau de Hawkesbury, est décédé la nuit dernière à l'hôpital de Hawkesbury, après une courte maladie, à l'âge de 47 ans. Il était le neveu de feu son Excellence Mgr Joseph Charbonneau, ancien archevêque de Montréal.

Après ses études secondaires au Séminaire d'Ottawa, il a été reçu médecin à l'Université de Montréal.

Il laisse, outre sa femme, née Campeau (Jacqueline); six enfants: Jean-Pierre, Marie-Paule, François, Micheline, Isabelle et Dominique; sa mère Mme Mariette Charbonneau; quatre frères, Germain, Maurice, Jérôme et Jean-Yves; six soeurs: Mme Martial Charent (Mariette); Mme Florent Patenaude (Lucille); Mme Jean Pétris (Andrée); Mme Maurice Parivien (Michèle); et Miles Hélène et Suzanne; ses beaux-frères, Lucien, Roland, Albert (avocat au contentieux à la ville de Montréal); Jacques, Jean-Paul Champeau; ses belles-soeurs; Mme Paul-Emile Lalonde, et Miles Gabrielle et Jeannine (infirmière lic.) Champeau ainsi que plusieurs oncles et tantes, neveux et nièces. La dépouille mortelle est exposée au salon funéraire Quenneville à Hawkesbury.

Le service sera dit cet après-midi à 3h.30, en l'église Saint-Alphonse de Ligouri à Hawkesbury, avec inhumation au cimetière paroissial.

Marché britannique

L'Australie et la France supplantent le Canada

LONDRES (PC) - La part canadienne du marché britannique du blé a diminué, au profit de l'Australie et de la France, selon un rapport publié hier par le ministère britannique de l'agriculture.

Le Canada semble également avoir perdu un peu de terrain dans la part qu'il prend habituellement sur le marché britannique de l'huile de lin et du fromage. Par contre, il a vendu davantage de poisson en conserves.

La Grande-Bretagne dépend généralement des importations pour environ la moitié de ses besoins alimentaires, y compris les viandes, les grains, les produits laitiers et les fruits.

L'an passé les importations britanniques alimentaires, y compris les viandes, se sont établies à près de 60 pour cent de ses besoins, mais les importations en provenance du Canada sont passées à près de 50 millions de boisseaux de

blé, alors qu'elles étaient de près de 60 millions en 1968 et d'au-delà de 82 millions entre 1964 et 1966.

Pendant ce temps, l'Australie, compétiteur traditionnel du Canada sur le marché des exportations de blé et de

farine vers la Grande-Bretagne, a vendu à ce pays environ 18 millions de boisseaux de blé de plus qu'en 1968.

De même, l'an passé, la Grande-Bretagne est allée chercher en France deux fois plus de blé qu'en 1968, soit près de 30 millions de boisseaux, et plus du double de la moyenne de 1964-66 qui s'établissait à 12.300.000 de boisseaux.

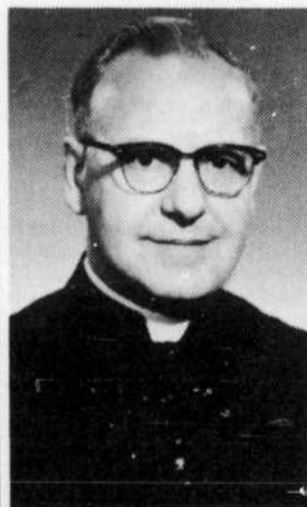
Ces fluctuations commerciales se traduisent, pour le Canada, par une perte de 16 pour cent de la part du marché britannique de l'alimentation en 1969, de 21 pour cent

en 1968 et de 27 pour cent pour les années 1964-66.

Situation inverse en Australie, où les augmentations ont été de 10 pour cent en 1968 et de 7 pour cent en 1964-66. Dans le même temps, la France consolida ses positions par une augmentation de 10 pour cent en 1968 et de 4 pour cent en 1964-66.

Les statistiques permettent de constater le même mouvement d'ensemble pour les autres produits placés par le Canada sur le marché de Grande-Bretagne, soit la farine, le fromage, les huiles végétales et les viandes.

REMERCIEMENTS



Omer Villeneuve, Ptre

"Sincères remerciements aux parents et aux amis de Monsieur l'abbé Omer Villeneuve, pour le témoignage de leur sympathie à l'occasion du décès de l'abbé Villeneuve, ancien curé de la Paroisse St-Paul-l'Ermite, dont les funérailles ont eu lieu le 14 juillet dernier en l'église de la Paroisse de la Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie."



Garnissez de rondelles d'oignons du foie de morue de Terre-Neuve et goûtez le résultat!

Un autre mets rare servi au restaurant THE BLUENOSE réputé pour ses fruits de mer. Attenant au Carrefour, Place Ville-Marie. Réservations: 861-3511

L'ANGLAIS chez L.P.S.
COURS INTENSIFS DE CONVERSATION
2 semaines, du lundi au vendredi, de 9h. à 18 heures. Maximum 4 élèves par classe, \$250.00.
Test de classification sans obligation.

*Tous les cours L.P.S. sont déductibles de l'impôt.
De 9 heures à 21 heures

LANGUAGE POWER SYSTEMS

MONTRÉAL: Place Bonaventure 878-2821 QUÉBEC: 500 Grande Allée 529-0331

District Électoral de:
NAPIERVILLE - LAPRAIRIE

Rapport sommaire des dépenses électorales de
MONSIEUR PAUL BERTHIAUME
Parti Libéral du Québec
aux élections générales du 29 avril 1970.

1. Dépenses personnelles du candidat	\$ 112.44
2. Location de locaux	\$1,660.62
3. Services	\$6,119.99
4. Frais de voyage et louage de voiture	\$1,665.50
5. Articles fournis	\$3,901.28
6. Publicité	\$4,094.18
7. Créances contestées	NIL
TOTAL:	\$17,554.01

Signé: Louis Gravel
agent officiel

Publié par le président d'élection dudit district électoral
ROLAND PAGE,
172 St-Jean,
La Prairie, P.Q.

Max Beauvais
de la rue St-Jacques

Quelques vedettes de notre

VENTE D'ÉTÉ
COMPLETS LÉGERS

ÉTAIENT \$100. MAINTENANT! **\$69.**

VESTONS D'ÉTÉ
ÉTAIENT \$69.95 et \$75. MAINTENANT! **\$54.**

CHEMISES de TOILETTE
Manches longues
ÉTAIENT JUSQU'À \$11.00 MAINTENANT (3 pour \$15.) **\$5.29**

CRAVATES de CHOIX
ÉTAIENT JUSQU'À \$8.00 MAINTENANT! (2 pour \$5.00) **\$2.59**

CHAUSSETTES IMPORTÉES TOUT LAINE
ÉTAIENT \$2.25 MAINTENANT! (3 prs. \$4.00) **\$1.39**

Max Beauvais
de la rue St-Jacques

385 rue St-Jacques - 288-9261
(A quelques pas de la station de métro Place Victoria.)

Si vous pensez que la bière Carlsberg est trop chère, c'est que vous ne l'avez pas goûtée.

P. Marciel libéré après trois mois de détention

Pierre Marciel, accusé d'avoir conspiré pour kidnapper le consul d'Israël à Montréal, a été libéré hier après que "Le mouvement de défense des prisonniers politiques québécois" eut versé le montant du cautionnement requis.

Dans un communiqué, le mouvement (M.D.P.P.Q.) rappelle que M. Marciel avait obtenu il y a trois mois sa libération sous un cautionnement mais qu'il était incapable de payer la somme de \$2.000.

Fondé il y a quelques semaines lors d'une conférence de presse tenue aux bureaux de la CSN à Montréal, le M.D.P.P.Q. s'est donné pour objectif la constitution d'un fonds de \$50.000, "ce fonds devant servir à payer les cautionnements des prisonniers politiques".

■ aujourd'hui

Dernière occasion, aujourd'hui, de voir le morceau de roc lunaire rapporté par la mission Apollo-11 et exposé au pavillon des Etats-Unis à Terre des hommes. Il sera retiré à 21h.30 après la projection du film: "La beauté de l'Amérique".

Le Vittorio Veneto, un croiseur lance-engins de la marine militaire italienne arrivera à Québec à 9h.30 pour une escale de cinq jours. Il ouvrira ses portes au public de 3h à 5h p.m. les vendredi, samedi et dimanche, 17, 18 et 19 juillet.

Conférence de presse suivie d'une réception à la Toundra à 16h, par M. Gaspard Fautoux, directeur de la prévention médicale au Pavillon des sports de Terre des hommes. A cette occasion sera faite une démonstration d'électro-cardiogrammes par voie de télé-métrie.

A 20h., au Pavillon de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, à l'amphithéâtre B, Me Jeffrey Alan Tapis, B.C.L., M.A., notaire, soutiendra sa thèse de doctorat sur "La loi qui doit régler le domaine du statut réel dans les contrats pour le transfert entre vifs de la propriété mobilière et singuli en droit international privé québécois".

Rassemblement à 20h.30 au Centre social de la Fraternité des policiers de Montréal, des participants à la 18ième conférence annuelle de la Conférence internationale des Associations de policiers qui se déroulera à Montréal jusqu'à mercredi soir, le 22 juillet.



M. Robert Stanfield, chef de l'opposition progressiste-conservateur à Ottawa, s'est entretenu hier à Bonn avec le chancelier Willy Brandt. M. Stanfield effectue une tournée d'information dans six pays d'Europe occidentale. (Téléphoto PA)

Accusés de complot pour enlèvement Morency, Lanctôt et Roy sont envoyés à leur procès

Le juge Jacques Trahan a envoyé à leur procès Claude Morency, François Lanctôt et André Roy. Les trois jeunes hommes de moins de 25 ans devront répondre à des accusations nombreuses allant de la possession illégale d'explosifs à un complot pour kidnapper M. Harrison Burgess, consul des Etats-Unis à Montréal.

La décision du juge Trahan marquant ainsi la fin de l'enquête préliminaire de ces trois personnes, toutes trois appréhendées le 21 juin dernier lors d'une descente policière dans un chalet d'été de Prévost, à 30 milles au nord de Montréal.

Au cours de l'enquête, le procureur de la Couronne a offert en preuve plus

de 75 exhibits. Parmi ceux-ci, on trouve 300 livres de dynamite, des détonateurs, des munitions, etc.

François Lanctôt et André Roy sont respectivement accusés de 12 crimes. Quant à Claude Morency, il devra répondre à 19 chefs d'accusation, et la date de son procès a été établie au 9 septembre prochain.

Le juge Jacques Trahan rendra une décision demain sur la requête de Me Robert Lemieux, avocat de la défense, pour que MM. Roy et Lanctôt soient libérés sous un cautionnement.

Me Lemieux a décidé de ne pas réclamer une autre enquête préliminaire pour MM. Roy et Lanctôt, puisque

Suite à la page 2

Enseignants sans emploi:

La CEQ dénonce "l'improvisation systématique" du gouvernement

"La situation actuelle des jeunes diplômés des centres de formation des maîtres a quelque chose d'odieusement scandaleux tant pour les individus impliqués que pour la population elle-même". C'est ce qu'a déclaré hier M. Matthias Rioux, vice-président de la Corporation des enseignants du Québec, en soulignant que cette situation est "un gaspillage éhonté des deniers publics puisque c'est le gouvernement qui subventionne la formation des maîtres et les universités".

S'il y avait eu une véritable planification au ministère de l'Éducation, pense M. Rioux, on aurait dû prévoir la diminution des effectifs dans les écoles, particulièrement dans le secteur canadien-français et par conséquent, ne former que le nombre d'enseignants nécessaire pour remplir les cadres. Or, en dépit d'une baisse de la natalité, les institutions de formation des maîtres ont continué de former des enseignants au même rythme que lorsque le Québec manquait de professeurs, il y a cinq ans.

En outre, continue le vice-président de la CEQ, l'orientation des futurs maîtres est la carence la plus grave. A ce niveau, l'improvisation systématique est la règle. En effet, "on forme de futurs enseignants pour des spécialités qui n'offrent aucun débouché, par exemple les sciences humaines (histoire, géographie, etc.) Par contre, l'enseignement manque de spécialistes compétents dans certaines disciplines, principalement dans le secteur de l'enseignement technique".

Quant au contenu, les jeunes diplômés ont reçu une formation qui ne correspond pas au nouvel esprit et aux nouveaux programmes de l'enseignement élémentaire et secondaire. La preuve, c'est qu'à la sortie de l'institution de formation, le jeune maître doit presque obligatoirement suivre des cours de recyclage et de perfectionnement qui, seuls, lui permettent d'enseigner correctement la discipline qui lui est attribuée", poursuit M. Rioux.

"Les politiques d'engagement des commissions scolaires, de plus, ne font qu'aggraver une injustice déjà suffisamment évidente. En effet, les commissions scolaires cette année ont cherché à recruter principalement des professeurs ayant déjà enseigné." Il s'agit, selon M. Rioux, d'enseignants qui ont quitté leur emploi pour des raisons familiales et qui reviennent à l'enseignement afin d'obtenir, pour leur famille, un salaire complémentaire. Il s'agit également d'enseignants n'ayant pas les qualifications requises par la loi mais à qui le ministère de l'Éducation distribue généreusement des permis temporaires d'enseignement.

Effectivement, M. Albert Thibault, du Service de la certification des maîtres du ministère de l'éducation a confirmé hier au Devoir que le gouvernement a décerné cette année des permis annuels d'enseignement à tous les étudiants qui en ont fait la demande et qui avaient un diplôme universitaire. Cependant, selon lui, cela ne représente qu'un petit nombre qu'il s'est dit incapable de préciser davantage.

M. Thibault a aussi déclaré que ces permis sont accordés plus facilement aux enseignants qui n'ont pas toutes les

qualifications requises mais qui avaient déjà enseigné." Ce programme d'urgence lancé en 1968 est actuellement en extinction, a-t-il dit, et ceux qui en bénéficient doivent terminer leurs études avant 1973.

Entre-temps, la CEQ, par la voix de

M. Rioux, a proposé sa collaboration pour trouver une solution rapide au problème. De son côté, le comité des enseignants sans emploi a convoqué une assemblée générale le 20 juillet prochain à 7h.30 PM au sous-sol de l'église Ste-Brigide, à Montréal.

En présence de Michael-Woodstock Laing On lance officiellement le Festival pop de Manseau

par Jean Basile

Après le Festival de Sainte-Croix, voici que surgit le Festival Pop de Manseau. On sait que ce Festival, annoncé un peu après celui de Sainte-Croix, doit se tenir un peu avant. Plus exactement les 31 juillet, 1er et 2 août.

Pour lancer LEUR Festival, les administrateurs ont requis la présence d'un "conseiller" très prestigieux dans la personne de Michael Laing, le jeune "génie" de Woodstock. Oui, le même celui qui a "amencé" Woodstock. Annoncé pour 2 heures, il est arrivé à trois heures et demie pendant que les journalistes tentaient, avec plus ou moins de bonheur, à mettre des noms sur les personnes en complets rayés qui tenaient force conciliabules dans les couloirs.

Drôle d'ambiance, diront certains. Peut-être. C'est du moins la raison pour laquelle personne ne sembla s'étonner de ce que l'une de premières questions posées au "conseiller" fut: "Saviez-vous, monsieur Laing, que de méchants journaux ont suspecté la mafia d'être sous l'organisation des Festivals pop au Québec".

Mais Michael Laing ne savait rien. Il descendait d'avion. Tout ce qu'il sait c'est qu'on l'a engagé comme "conseiller technique" et comme "conseiller artistique". Il n'est pas davantage au courant de ce que les permis, ni pour Sainte-Croix, ni pour Manseau ne sont pas encore émis.

Il sait quand même quelques petites choses. Par exemple, que le Festival de Manseau présentera, durant les trois jours, une quarantaine de groupes. Certains sont déjà retenus ferme. Ce sont: Ritchie Haven, Dr John and the Trippers, Canned Heat, Allman Brothers, Little Richard, Voice of East Harlem. On attend actuellement une réponse de Hendrix. Le curieux de tout cela c'est que certains de ces groupes sont AUSAI annoncés pour le Festival de Sainte-Croix. Mais Michael Laing ne le sait évidemment pas. Car, pour sûr, les impresarios ne savent pas qui signent avec qui, et qui va ici ou là...

Il semble, en attendant, que les installations de Manseau soient en cours. Il semble non moins que les autorités sont en train de mettre la dernière main aux exigences requises. On disait, un peu en riant, un peu en grondant, que l'une d'entre elles serait d'exiger des organisateurs l'installation d'un service d'égoût pour accom-

moder 100.000 personnes. Soit quelque chose comme la ville de Longueuil.

Il semble aussi que les organisateurs de Manseau espèrent faire entrer presque 200.000 personnes. A une personne qui lui disait que le nombre d'entrées à Woodstock avait été de 230.000, Michael Laing a répondu modestement: "190.000 billets seulement". Ce "seulement" c'est le déficit qui a été ou sera comblé par le film du même nom et le disque. Mais personne ne nous a dit s'il y aurait un film à Manseau. Les organisateurs de Manseau ne connaissent-ils personne à l'Office du cinéma du Québec ou à l'ONF?

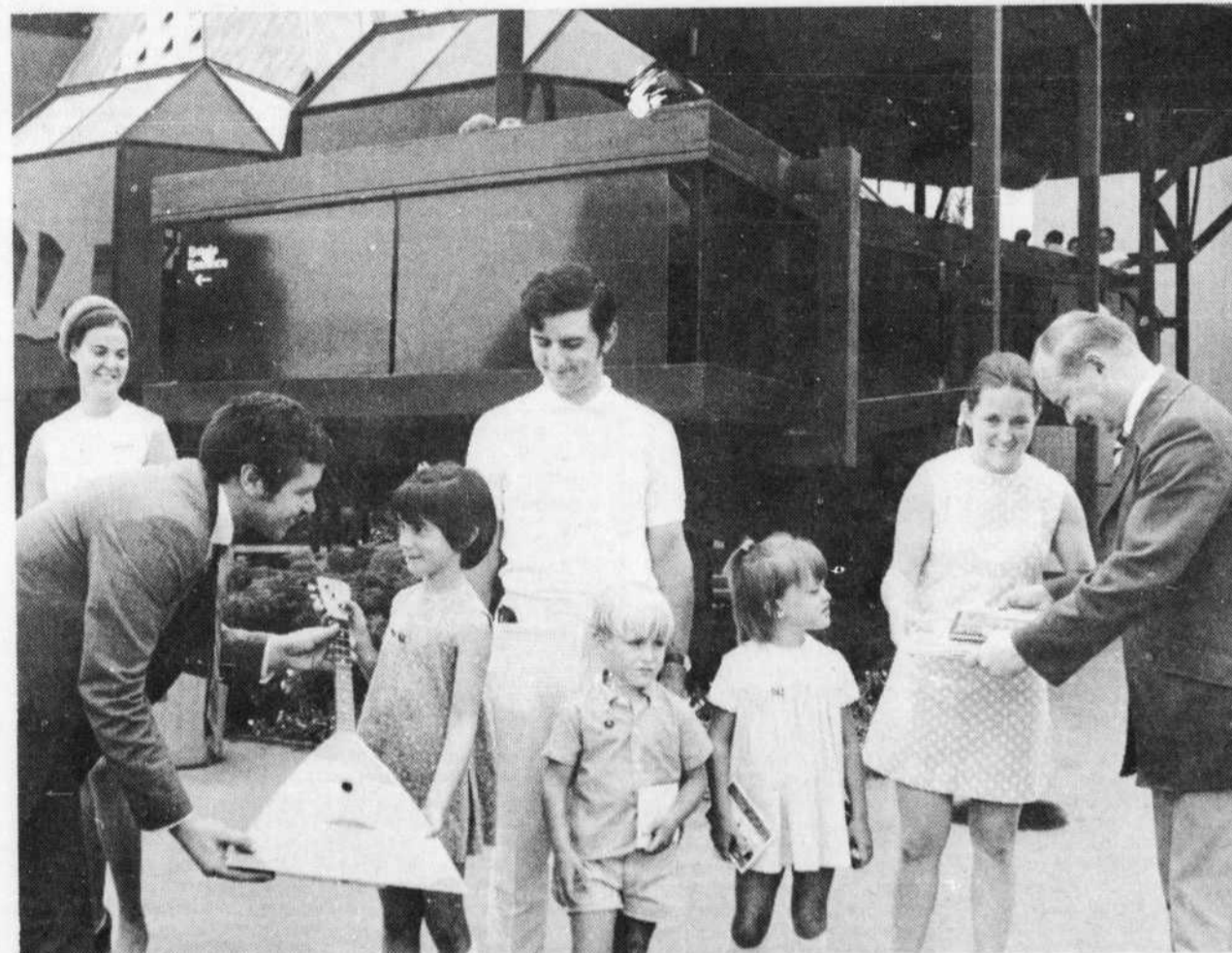
En réalité, on se sent peu d'indulgence pour le Festival de Manseau. Peut-être parce que cela sent trop l'organisation, le bénéfice "raisonnable"... Peut-être aussi parce que Michael Laing donne l'impression de jouer à lui tout seul la farce des trois singes: je ne vois rien, je ne dis rien, je n'entends rien.

Dans tout ce patageage, on se demande si l'erreur fondamentale de tout cela, ce n'est pas d'avoir voulu refaire Woodstock, fût-ce un Woodstock québécois: "Peace, Love and music", disait-on là-bas. J'avoue avoir vu peu de "peace" et moins encore de "love" dans le regard d'un organisateur déguisé en hippie (avec cravate psychédélique) et qui était littéralement plié en deux pour saisir, mot à mot, les balbutiements de Michael Laing. Mais s'il y avait peu de "love" et peu de "peace" sur son visage, du moins il avait l'air de connaître la musique.

La chute du DC-8: manœuvre fautive à l'atterrissage

OTTAWA (CP) — Le ministre fédéral des transports, M. Don Jamieson, a révélé hier à Ottawa que l'écrasement du DC-8 d'Air Canada à Toronto le 5 juillet avait été provoqué par une manœuvre fautive au moment de l'atterrissage.

Dans un communiqué le ministre précise que les volets de freinage du DC-8, qui sont habituellement mis en action après l'atterrissage pour réduire la sustentation des ailes et pour ralentir la course de l'appareil au sol, avaient été sortis alors que l'appareil était encore à 40 ou 60 pieds du sol. Cette manœuvre a réduit la sustentation de l'avion, provoqué une perte d'altitude rapide et fait que l'appareil a touché la piste très lourdement, endommageant très gravement les structures des ailes.



Parce que son père a été le 500.000e visiteur au pavillon soviétique à Terre des hommes, France Archambault, de St-Bruno, a reçu en cadeau une balalaïka des mains du directeur du pavillon, M. Boris Korolev. Marc, Marie-Claude et Mme Hélène Archambault ne sont pas moins intéressés par l'attention que leur prodigue le directeur adjoint du pavillon, M. Lev Goloubeff. (Photo TdH)

Retard à l'application de la loi d'aide sociale Vive déception dans les milieux proches des assistés sociaux

par Pierre Richard

L'annonce d'un nouveau retard, faite mardi par le ministre Castonguay, pour la mise en application de la nouvelle loi cadre d'aide sociale, a provoqué une vive déception dans les milieux proches des assistés sociaux.

M. Paul DeBois, président du comité des assistés sociaux du Québec, qui poursuit depuis une semaine une grève de la faim pour forcer le gouvernement à appliquer immédiatement la loi votée en décembre dernier, a fait parvenir au ministre de la famille et du bien-être un télégramme qui demande pour l'immediat la gratuité des médicaments et une hausse des allocations sociales. Le télégramme fait aussi état de l'impatience des assistés sociaux: M. DeBois demande au ministre si les non-nantis devront se servir de la violence pour avoir droit à une vie décente. M. DeBois a déclaré au Devoir que lorsqu'il s'agit de passer une loi pour protéger les nantis comme celle sur le contrôle des explosifs, elle est adoptée rapidement et est immédiatement mise en application. M. DeBois a parlé d'organiser une manifestation des assistés sociaux sur la colline parlementaire.

Rejoint par téléphone, M. Pierre Pagé, directeur du service d'animation du Conseil de développement social (ex-Conseil des oeuvres), a déclaré au Devoir que ce retard ne le surprenait pas car les assistés sociaux ont toujours été les derniers servis. Pour lui, il s'agit de la poursuite des déclarations de principe qu'on sert aux assistés sociaux depuis plusieurs années. "C'est semblable aux déclarations de Saulnier sur la rénovation urbaine", a-t-il ajouté "on fait croire à tous que c'est une priorité mais rien ne se fait".

Pour sa part, Mlle Françoise Marchand, qui est directeur général adjoint du Conseil de développement social, a souligné que ce qui est le plus grave, c'est qu'on fait naître un espoir chez les assistés sociaux qu'on ne comble jamais. Selon elle, cette nouvelle loi qui fut adoptée après plusieurs années de pression, est une nette amélioration sur les conditions d'assistance actuelles; "mais comme ça fait trois fois qu'on en remet l'application, même si le ministre promet qu'elle entrera en vigueur au début de 1971, on finit par ne plus y croire".

D'autre part, l'occupation des bureaux de Montréal du ministère de la famille et du bien-être entreprise mardi matin dernier par une centaine d'assistés sociaux, s'est poursuivie toute la journée d'hier. Cette manifestation organisée par le Greater Montreal Anti-Poverty Coordinating Committee, porte sur trois revendications précises pour les assistés qui sont sous le régime des allocations des mères nécessiteuses: décentralisation, parité des allocations, assistance immédiate. Selon un des organisateurs de la manifestation, les assistés sociaux ne peuvent pas attendre plus longtemps pour régler certains des problèmes les plus pressants. Selon lui, le ministre Castonguay a prouvé qu'il n'était pas plus digne de confiance que son prédécesseur.

Enfin, Mlle Jeannine Boyer qui est directrice du Centre de référence, a déclaré que c'était rière du monde que de retarder encore une fois l'application de cette loi attendue depuis tant d'années. Selon elle, les conditions d'assistance présentement en vigueur ne répondent même plus aux besoins vitaux.

Le curé de Saint-Jacques La vente du presbytère et de la sacristie s'inspire de considérations pastorales

Le pasteur de l'église Saint-Jacques, l'abbé Gérard Bouchard écrit dans le dernier bulletin communautaire de cette paroisse que "ce sont des considérations d'ordre pastoral et non d'ordre financier qui ont motivé la décision des responsables" de mettre en vente le presbytère et la sacristie de la paroisse Saint-Jacques et le terrain sur lequel ils s'élevaient.

"C'est précisément pour favoriser la mise en oeuvre d'une meilleure pastorale soulagée d'immeubles non indispensables à la communauté chrétienne et à ses prêtres que telle décision a été prise".

Pour sa part, Le Devoir écrivait le 30 juin que "marguilliers et pasteur de cette paroisse ont dû se résigner à cette solution pour payer la dette de la fabrique qui s'élève à \$415.000".

Dans le bulletin paroissial, l'abbé Bouchard fait effectivement état de la situation financière précaire mais signale "que l'étude globale de la situation conduisait à la mise en vente de cette partie d'immeuble quelle que soit la

situation financière (...). Le projet de mise en vente s'est élaboré dans l'optique du meilleur service à la communauté chrétienne".

"A supposer, conclut-il, que l'évêque ou quelque mécène fortuné se soit offert à payer la dette, nous aurions dû honnêtement refuser l'argent et surger d'autres usages dans une perspective ecclésiale".

D'autre part un grand nombre de personnes, nous a-t-on rapporté, se sont figuré à la suite de la nouvelle du 30 juin que l'église elle-même était en vente. Rappelons encore une fois qu'il n'en est rien.

GOUTTIÈRES HO-DO
Installées par,
PRIMEAU MÉTAL
Emailé, Galvanisé, Cuivre, Sans joint.
Estimation gratuite
Montréal et Banlieue 322-4160
Québec et Banlieue. 872-9244

COLLÈGE ROUSSIN

Institution privée dirigée par les

Frères du Sacré-Coeur,
12085 est, rue Notre-Dame,
Pointe-aux-Trembles.
645-4553

PENSIONNAT ET EXTERNAT

Cours secondaire à prédominance scientifique
Rythme accéléré.

Secondaire V (12e année)

a) Le 1er cycle du Secondaire:
Secondaire I et Secondaire II

b) Le 2ième cycle du Secondaire:
Secondaire III, Secondaire IV
Secondaire V

EXAMENS D'ADMISSION (2.00)

Sur rendez-vous seulement.
Places disponibles en Secondaire I.
En Secondaire V (Filles et Garçons)
Apporter les bulletins de l'année scolaire actuelle.
Prospectus sur demande.
S'adresser au Directeur des Études

N.B.: Les élèves ayant terminé leur année peuvent être admis en Secondaire I.

DU NOUVEAU
LES CHAMPS-VALLONS
Conservatoire de la nature
Visites d'initiation
samedi et dimanche
18 et 19 juillet
véhicules climatisés - station Jarry
du métro, départ 10.30 a.m., retour 18.45 heures.
Renseignements et réservations:
387-2486

Le dilemme des médecins spécialistes

Depuis l'échec très dur qu'elle a subi, la semaine dernière, à Québec sur la question de l'assurance-maladie, la Fédération des médecins spécialistes semble avoir beaucoup de difficulté à déterminer le type d'action qu'elle doit maintenant entreprendre. En tout cas, son silence pourrait bien indiquer une douloureuse interrogation. Que fera-t-elle à la suite de l'adoption de la loi?

Si elle voulait être logique avec une déclaration faite par son président, le Dr Raymond Robillard, le 2 juillet, elle devrait tout naturellement refuser la négociation avec les autorités gouvernementales, empêchant ainsi la mise en vigueur, à toutes fins pratiques, de la législation elle-même. Ce jour-là, en effet, le Dr Robillard avait proclamé que sa fédération "ne signera aucune entente avec le gouvernement tant et aussi longtemps que le projet de loi instaurant l'assurance-maladie restera sous sa forme actuelle".

Le point principal du projet de loi que les médecins spécialistes voulaient faire amener avait trait au désengagement des professionnels de la santé. Ils estimaient que les possibilités de désengagement qu'on offrait aux médecins étaient beaucoup trop limitées. Or, si on a amendé la loi à ce chapitre ce ne fut pas pour accroître ces possibilités de désengagement mais, en pratique, pour les réduire à néant.

La logique commanderait donc aux spécialistes de refuser la négociation tant et aussi longtemps que le gouvernement ne sera pas revenu sur sa décision. Mais la logique serait-elle ici bonne conseillère? On a le droit d'en douter sérieusement.

Il est impensable, de fait, qu'une bataille d'arrière-garde puisse conduire à la modification souhaitée de la loi. D'ailleurs, ce n'est pas le gouvernement qui a refusé d'accroître les possibilités de désengagement. C'est le Parlement. Et là-dessus, le Parlement a été unanime. Les quatre partis politiques ont voté dans le même sens.

On peut prétendre que cette unanimité des parlementaires a été le résultat de pressions extrêmement fortes exercées par les dirigeants des quatre grandes centrales syndicales et que ceux-ci ne représentaient pas nécessairement l'opinion publique québécoise. On peut le prétendre avec beaucoup de vraisemblance mais on n'est guère plus avancé. Le fait de l'unanimité des parlementaires demeure et il serait alors plus que présomptueux de penser qu'une guérilla quelconque des médecins pourrait l'entamer sérieusement dans un avenir rapproché.

De toute façon, puisque le Dr Robillard, dans sa déclaration du 2 juillet, avait refusé de qualifier son attitude d'ultimatum et

de parler de grève ou de désistement généralisé, lui et sa fédération ne se diminueraient en rien en acceptant, à court terme, d'explorer les possibilités d'une entente négociée avec le gouvernement. Ils ne se diminueraient en rien, car, justement, depuis la déclaration du 2 juillet, s'est produite cette unanimité des parlementaires qui n'était pas nécessairement prévisible à l'époque.

A plus long terme, certes, les médecins pourraient continuer leur lutte pour faire amender la loi mais cette lutte ne serait pas incompatible avec la recherche d'un modus vivendi raisonnable dans l'immédiat. Il ne faudrait pas oublier que M. Robillard lui-même n'a jamais prévu qu'un grand nombre de médecins voudrait rester à l'écart du régime de l'assurance-maladie. Au contraire, il a toujours soutenu que l'immense majorité d'entre eux était désireuse d'y adhérer. Alors, il pourrait sans renier ce principe du droit au libre désengagement dont seule une faible minorité entendait se prévaloir, et tout en continuant même à proclamer ce principe, consentir à retourner à la table de négociation.

Il y a d'ailleurs là une importante bataille à mener. Une bataille qui, si elle était gagnée, pourrait même modifier sensiblement, dans sa pratique, la portée de la loi. Il y a encore, en d'autres termes, la possibilité pour les médecins d'accroître le rôle qu'ils peuvent jouer à l'intérieur du régime.

Par exemple, la loi est muette sur les dispositions que peuvent englober les négociations. Les médecins spécialistes pourraient exiger que celles-ci ne soient pas limitées à la fixation de leurs honoraires, mais s'étendent également, comme l'avait prévu la loi de la Régie de l'assurance-maladie, aux modes de participation des professionnels de la santé et aux conditions d'exercice de leur profession.

Ces deux derniers points, surtout si on acceptait de leur donner une interprétation le moins libérale, permettraient sûrement aux spécialistes, comme aux autres professionnels de la santé, de négocier de nombreuses clauses qui les mettraient largement à l'abri de l'arbitraire de l'Etat. Il n'est pas indifférent, en effet, qu'ils aient ou non un mot à dire dans l'élaboration des critères qui permettraient, disons, de déterminer ce qu'est un cas d'urgence, ce qu'on doit entendre par une trop grande fréquence des actes médicaux, un examen complet ou sommaire, etc. La chose n'est pas indifférente car elle peut faire toute la différence entre une profession à toutes fins pratiques étatisée et une profession qui garde une large mesure de liberté et de dignité.

Les spécialistes pourraient mener là une

bataille utile, voire essentielle; leur abstention ne peut, au contraire, qu'inciter le gouvernement à adopter rapidement des règlements sur les seuls avis de la Régie, règlements qu'il serait probablement bien difficile de faire modifier plus tard. De plus, c'est une bataille que les spécialistes pourraient être assurés de ne pas mener seuls. Les omnipraticiens ont déjà fait savoir eux aussi qu'ils exigeraient que la négociation dépasse la question des honoraires pour embrasser également toute la question des modes de participation des professionnels de la santé et des conditions d'exercice de leur profession. Il y aurait donc ici possibilité d'une action commune de toute la profession médicale.

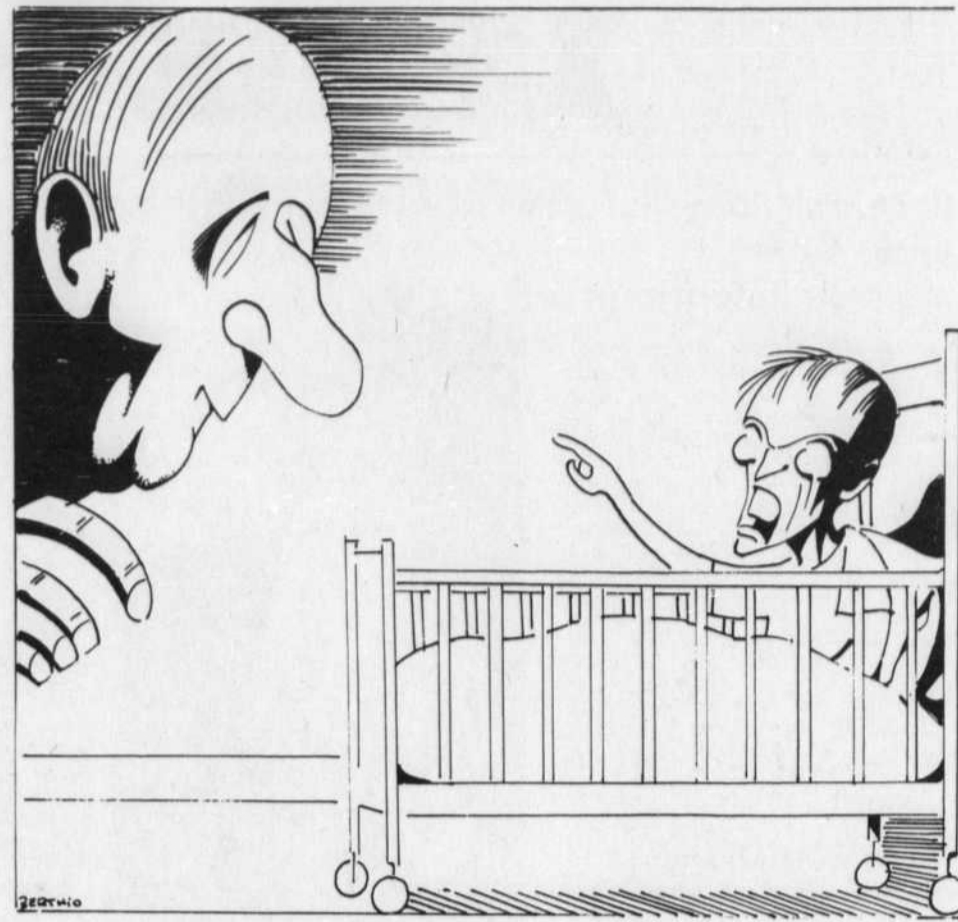
On voit mal, d'autre part, que le gouvernement puisse lui-même boudier les spécialistes. On voit mal qu'il cherche à les embriquer sans condition, à leur imposer un régime qui réduirait à néant leur liberté d'action et ne reconnaîtrait pas financièrement ou autrement, l'importance de leur rôle.

Tous les médecins, certes, sont essentiels à la mise sur pied d'un régime de soins. Et des soins de qualité doivent se payer. On ne peut donc rien se permettre dont l'effet serait de diminuer le zèle des médecins et leur rendement, tant quantitatif que qualitatif. Mais, à cet égard, et sans minimiser en quoi que ce soit l'apport des omnipraticiens, il reste que les spécialistes, surtout par les chercheurs qu'on retrouve dans leurs rangs, sont probablement ceux qui peuvent davantage nous garantir cette médecine de qualité.

Certains démagogues seraient prêts à asservir les médecins. Ils ne voient que les privilèges dont ceux-ci disposent et les revenus substantiels qu'ils touchent (sur ce dernier point, les chiffres cités par le Dr Lomer Pilote dans Le Devoir d'hier et d'aujourd'hui sont de nature à faire réfléchir les accusateurs des médecins). Ils oublient que les professionnels de la santé ont aussi des droits et qu'ils doivent être traités avec autant d'égards que n'importe quel autre groupe de salariés syndiqués. Le gouvernement, nous en sommes sûrs, ne cédera pas aux pressions de ces milieux.

Mais, pour qu'on en arrive à déterminer des conditions raisonnables de participation au régime d'assurance-maladie, il est essentiel qu'il y ait négociation. Le gouvernement a invité tous les dispensateurs de soins à dialoguer avec lui. Les spécialistes, comme les autres, devraient répondre à cet appel.

Vincent PRINCE



LA CONCENTRATION GRANDISSANTE DE LA PRESSE QUOTIDIENNE À PARIS

par Jean BOISSONNAT

Le fait passera à peu près inaperçu, sauf pour ses 30.000 lecteurs: Paris-Pressa a cessé de paraître. A la vérité ce quotidien parisien du soir était en sursis depuis 1965, date à laquelle il avait partiellement fusionné avec France-Soir (les deux journaux dépendent du groupe Hachette): à côté de six pages qui lui étaient propres, tout le reste du journal était repris de France-Soir. Toutefois, il avait gardé sa personnalité: une présentation très claire et élégante, des rubriques originales et d'affaires originales, une ligne politique marquée (une sorte de "gaulisme giscardien"), un style assez vif. Au total, et quoi qu'on pense du fond, c'était un journal bien fait et qui méritait de vivre. Il est mort. Un de plus. Personne n'en prendra le deuil. Et pourtant, la mort d'un journal c'est comme une branche qui tombe du grand arbre de la démocratie. Elle devrait nous faire peur.

Insensiblement, et sans qu'on s'en rende compte dans l'opinion ou au gouvernement, la France perd ainsi les supports de ce qui a fait sa renommée dans le monde: la liberté de l'esprit. Car celle-ci ne peut pas exister sans la pluralité des points de vue librement exprimés. Seule la presse peut remplir cette fonction d'intérêt public, à condition de présenter une suffisante diversité. Or, il y avait 28 quotidiens à Paris en 1946; il n'y en a plus que 11; dans l'ensemble de la France, le nombre a diminué de moitié.

Le processus de concentration que l'on observe dans toutes les industries n'épargne pas celle de l'information. Mais ses conséquences y sont singulièrement plus graves qu'ailleurs, car elles portent atteinte à la nature même de cette activité, économique dans ses moyens mais intellectuelle dans ses finalités. Il ne faut pas se lasser de répéter qu'un journal est, à la fois, une entreprise de la vie économique, avec ses contraintes techniques, ses impératifs financiers, ses innovations commerciales; une institution de la vie culturelle et politique, même s'il s'agit apparemment d'un journal "neutre" (en fait, aucun ne peut l'être), avec sa liberté d'expression, son originalité, ses tendances, son style.

Si la logique de l'entreprise entre en contradiction avec la logique de l'institution, personne n'a le droit de se désintéresser d'un tel conflit car il touche à l'essentiel de la vie collective. Au train où vont les choses, il n'y aura plus que cinq quotidiens à Paris avant dix ans: peut-être deux journaux "populaires" (un le matin, un le soir), deux journaux "sérieux" (même chose) et un journal économique-financier. Combat, l'Humanité, la Nation, l'Aurore, la Croix, le Nouveau Journal, etc., auront disparu dans la tourmente. Qui osera affirmer que la vie culturelle et politique de la France entière n'en sera pas gravement affectée?

Une garantie pour la télévision

La télévision ne peut suppléer à tout. Elle remplit,

● Un autre quotidien, Paris-Pressa, vient de cesser de paraître à Paris. Jean Boissonnat a commenté l'événement dans la Croix ces jours derniers.

certes, une fonction d'information, mais en partie seulement. Dans un journal télévisé de trente minutes, il est bien difficile de placer plus d'une quinzaine d'informations. Or, dans la seule première page de La Croix, il y en a sept et dans sa troisième page, dix-neuf! Dans un interview à l'Express, Pierre Desgraupes, vaillant directeur de l'information sur la première chaîne, vient de faire cette déclaration significative: "Nous partons du principe que tout ce qui peut être annoncé dans la presse écrite doit pouvoir être annoncé à la télévision." La presse est donc la référence indispensable pour la liberté même de la télévision.

En outre — et le chef de l'Etat vient de le rappeler avec quelque éclat, — le journaliste est tenu à une plus grande réserve sur l'écran où le public l'identifie volontiers avec l'Etat, que dans un journal où, au contraire, le public attend un compagnon avec lequel il "dialogue" secrètement. Le fait qu'au cours des dernières années les journaux où la part de réflexions est large (le Monde, la Croix par exemple) soient parmi les rares quotidiens à avoir accru leur diffusion est significatif.

Le malheur est qu'il ne suffit pas de développer sa diffusion pour vivre. Le journal est le seul produit vendu moins cher que son prix de revient. Il a beau avoir des lecteurs fidèles et intéressés, s'il n'a pas de publicité, il ne peut pas vivre. Or, les ressources en publicité valent considérablement selon les journaux (environ 80% des recettes totales au Figaro, 60% au Monde, moins de 20% à la Croix); elles dépendent de critères spécifiques à la publicité qui peuvent n'avoir aucun rapport avec la qualité du journal ou sa représentativité. Le développement de la publicité à la télévision accentue, naturellement, la concentration de la publicité dans la presse, sur quelques titres. La mécanique inexorable de la concentration est en marche.

D'autant plus riche qu'on est plus aïdè

Rien ne pourra l'arrêter si des mesures ne sont pas prises pour adapter les règles du marché à cette activité spécifique qu'est la presse. Ces mesures dépendent fondamentalement des autorités politiques, gardiennes des libertés et tenues de permettre l'exercice de la démocracie.

propos d'actualité

"Je lis partout que la France redoute la puissance économique allemande. Bien entendu, les nations sont comme tout le monde, et l'on préfère avoir des voisins moins grands que des voisins trop grands. Mais nous ne nous inquiétons nullement de la puissance économique allemande, et je dirai même que nous préférons que ce soit la forme moderne de la puissance allemande. Ce qui est important pour nous, c'est de faire que notre propre puissance économique nous permette de tenir notre place dans cette Europe, nous permette de faire face à cette concurrence, et la puissance économique allemande doit être pour nous un aiguillon et non pas une terreur."

Georges Pompidou, président de la France, dans une conférence de presse à l'Élysée, le 2 juillet 1970.

bloc-notes

Décision opportune

M. Lucien Saulnier demeurera président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, mais c'est le gouvernement provincial qui le désignera en ce poste pour une période de quatre ans à compter du 26 octobre prochain. Un amendement à la loi de la CUM portera le nombre des membres du comité à treize; aux douze membres que la loi initiale prévoyait, on ajoute le président qui est nommé par le gouvernement provincial.

La proposition du maire Drapeau, adoptée par le Conseil de la CUM, demandait au gouvernement de faire amender la loi afin que M. Saulnier conserve son poste à la CUM après avoir abandonné la présidence de l'exécutif de Montréal. Cette solution aurait été ambiguë, car M. Saulnier serait demeuré président de l'exécutif de la CUM en vertu d'une nomination faite selon l'ancienne loi et alors qu'il aurait cessé d'être membre de l'exécutif à titre régulier.

propos d'actualité

"Il y a quelques semaines, M. Heath a exprimé ses idées au sujet du développement futur des Communautés. Il a dit que nous partagerions votre volonté, à partir de ce que vous avez déjà réalisé, d'entrer dans de nouvelles sphères de coopération, en commençant par les affaires économiques et monétaires, et de poser en même temps les bases d'une nouvelle méthode de travail en commun dans les domaines de la politique étrangère et de la défense. En ce qui concerne tous ces problèmes, avait-il ajouté, nous devrions rechercher des solutions qui soient des solutions communautaires. Nous accueillons favorablement les efforts que vous avez déjà faits en direction d'une intégration économique et monétaire, et nous sommes prêts à y participer pleinement. Il y a d'autres domaines dans lesquels nous serions disposés à accueillir favorablement tout progrès: il s'agit de la politique régionale et, bien entendu, du domaine de la technologie dans lequel nous travaillons déjà tous ensemble, mais dans lequel tant pourrait être accompli si les communautés étaient élargies".

Anthony Barber, ministre britannique chargé des affaires européennes, discours prononcé à la séance d'ouverture des négociations entre la CEE et les quatre pays qui ont fait acte de candidature au Marché commun, le 30 juin 1970.

"Je ne crois pas qu'il appartienne à l'Etat d'imposer des modifications de structures dans les entreprises. De très nombreux chefs d'entreprises, en France, ont déjà su associer leurs cadres, leurs employés, leurs ouvriers, à la marche de leur affaire, soit en leur donnant un peu plus la parole dans les conseils d'administration, ou les représen-

M. Saulnier aurait préféré que le président de l'exécutif de la CUM soit élu par l'ensemble des électeurs des municipalités qui forment la Communauté urbaine, mais cela aurait été une dérogation aux principes de la CUM. En effet, le gouvernement a voulu éviter de créer des gouvernements régionaux élus directement par le vote populaire; pour les trois communautés urbaines créées l'an dernier, ce sont les municipalités membres qui délèguent des maires et des conseillers municipaux pour former les organismes métropolitains. On évite ainsi des élections supplémentaires, mais surtout on prévient le risque de conflits entre les gouvernements régionaux et les conseils des municipalités membres.

Dans ce contexte, si on avait décidé de faire élire le président de l'exécutif de la CUM directement par les contribuables, ce président aurait reçu un mandat direct de la population, par-dessus la tête des élus des municipalités. En cas de conflit, il aurait pu invoquer ce mandat exceptionnel. On aurait faussé le système de représentation.

La nomination du président par le

gouvernement est évidemment une entorse à ce principe de représentation. Mais les inconvénients sont moins grands. L'on sait du reste que le gouvernement va nommer M. Saulnier, et que c'est le vœu du Conseil de la CUM, de sorte que l'intervention du gouvernement est une simple formalité.

Mais cet amendement à la loi de la CUM soulève une question intéressante. Le poste de président du comité exécutif de Montréal est déjà une très lourde charge, et l'on peut se demander si ce n'est pas trop pour le même homme que d'y ajouter la présidence de l'exécutif de la Communauté. Sans compter que le titulaire des deux fonctions pourrait se trouver en conflit d'intérêt. M. Saulnier pourra consacrer tout son temps à la CUM, et le fait qu'il ne sera plus rattaché à l'administration de Montréal rendra peut-être les représentants des autres municipalités plus réceptifs à ses opinions et recommandations. Ce changement peut rendre plus souples et plus efficaces les mécanismes d'un gouvernement régional qui doit résoudre des problèmes difficiles.

A l'exécutif de Montréal

M. Saulnier avait pris depuis quelque temps la décision de quitter la présidence du comité exécutif de Montréal, et il a vraisemblablement prévu sa succession à ce poste important. Il est possible que le candidat soit désigné ou annoncé lors du caucus qui tiendra le Parti civique de Montréal, vers la fin de juillet ou le début d'août. Mais ce n'est pas certain, car le vote n'aura lieu que le 25 octobre et les campagnes électorales municipales ne sont jamais bien longues. D'autre part, s'il s'agissait d'un nouveau venu dans la politique montréalaise, ce qu'on ignore, il lui faudrait quelque temps pour se faire connaître des électeurs. Toutefois, comme il aura l'appui de M. Saulnier, il n'aura pas forcément besoin d'une campagne prolongée, car il lui suffira de se faire élire dans un district, après quoi sa désignation à l'exécutif et à la présidence dépendront de la majorité des membres du Conseil municipal.

L'on rapporte que c'est à la suite du prochain caucus du Parti civique que M. Drapeau annoncera s'il doit se présenter de nouveau à la mairie.

La décision affirmative est néanmoins connue d'avance, car les deux chefs de l'administration ne quitteraient pas leurs postes en même temps: le départ de M. Saulnier indique que M. Drapeau va continuer. Du reste, des déclarations récentes de MM. Drapeau et Saulnier ne laissent guère de doute quant à la nouvelle candidature du maire. La mise en marche de l'organisation des Jeux olympiques de 1976 est une raison supplémentaire pour qu'il reste à son poste. Il est possible aussi que sa présence ne soit pas inutile pour assurer la permanence de la Terre des Hommes.

"Il est une chose dont nous sommes solidaires malgré nos différences et nos affrontements, malgré nos querelles sur l'efficacité de tel moyen par rapport à un autre, c'est l'aboutissement heureux de l'aventure que nous vivons ici depuis des siècles. Une aventure qui n'a sans doute pas fini de nous opposer, qui met de plus en plus en conflit les deux sociétés québécoises, celle du progrès et celle de la tradition, mais qui en revanche nous invite à réaliser ici, un type particulier et original de société."

Robert Bourassa, premier ministre du Québec, discours prononcé à l'ouverture de la session de l'Assemblée nationale, le 10 juin, 1970.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trouvée: Arthur Lefebvre

TELEPHONE: 844-3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Canada: 12 mois: \$28.00; 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. À l'étranger: 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$22.00; 3 mois: \$12.00. Édition du samedi: 12 mois: \$10.00.

Courrier de la deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec.

des idées

des événements

des hommes

Les confessions d'un médecin spécialiste

2) Coupable de quels crimes au juste?

par Lomer PILOTTE, médecin spécialiste

Le docteur Pilote a fourni hier des chiffres sur la question controversée du revenu des médecins-spécialistes. Il s'interroge aujourd'hui sur divers griefs qu'on formule couramment à l'endroit des médecins.

Comme bien d'autres j'en étais venu à me laisser convaincre de cette VÉRITÉ ABSOLUE des temps modernes: alors que le salarié n'a lui que des droits sociaux, moi, comme membre de cette classe privilégiée (dont le mode de rémunération par honoraires avait beaucoup trop d'affinité avec la notion honteuse du profit...) je n'avais que des devoirs sociaux! Puisque la SOCIÉTÉ avait payé pour faire de moi ce que je suis, j'en étais venu à admettre qu'il était bien normal que cette SOCIÉTÉ (à laquelle on réfère aujourd'hui comme on référerait autrefois à la PROVIDENCE de notre bon vieux temps: c'était tellement plus impersonnel et puis ça ne compromettait personne en particulier...) conservait ses droits sur moi et surtout sur mes services professionnels!

J'en avais presque oublié que mes parents y avaient été tout de même pour un petit quelque chose malgré la pauvreté de mon milieu familial: travaillant 8 mois par année comme marin, mon père n'avait jamais gagné plus de \$2,500, par année avec 9 (neuf) enfants et à une époque où n'existait aucune allocation ou assistance quelconque de cette fameuse Société. Mais qui avait payé mes études de collège? LA SOCIÉTÉ? J'en étais venu à presque oublier qu'elles m'avaient été rendues possibles tant pauvre que j'étais (à cette époque le fait d'étudier pour améliorer son sort ne vous méritait pas encore le qualificatif de "parvenu"...!) par les bas prix de ce bon vieux temps-là: \$6 par mois comme externe et \$25 par mois comme pensionnaire. Comme les subventions à l'éducation par la SOCIÉTÉ n'existaient pas encore, ces bas prix étaient possibles parce que nos professeurs du temps acceptaient les

mirabolants salaires de \$200, par année: j'ai bien écrit deux cents dollars par année soit \$16.50 par mois... Ces professeurs du bon vieux temps étaient justement cette autre "race d'exploiteurs du peuple canadien-français", race fort "heureusement" en bonne voie de disparition aux grands applaudissements de tous nos "alliés d'extrême-gauche". A force de les accuser depuis 10 ans d'être responsables de tous nos maux, la SOCIÉTÉ actuelle est en train de leur enlever toute espèce de motivation pour justifier leur rôle et comme conséquence inévitable "ça détroque en grand" pour le meilleur ou pour le pire... Même si nos bons démagogues sont convaincus que ce sera pour le meilleur, quant à moi je préfère attendre le recul du temps et le verdict de l'Histoire... A tout événement, si je dois quelque chose à quelqu'un je serais plutôt porté à croire que je le dois à ces "curés" plutôt qu'à la SOCIÉTÉ!

Et mes efforts personnels

Et puis je me disais que je devais possiblement "devoir" un "petit quelque chose" à mes efforts personnels. NON?

N'était-il pas vrai que j'avais "sacrifié" les plus belles années de ma vie (je m'excuse d'employer ce mot "vieux jeu" et "démodé", "sacrifices", mais, voyez-vous, dans le temps on ne les faisait pas uniquement par goût ou pour les "indulgences", mais on n'avait pas tellement le choix et on n'en était pas encore à l'époque "moderne", "démocratique", comme dirait René Lévesque, époque de la Mari et du Hashich...?)

N'était-il pas vrai que j'avais dû faire les travaux les plus humbles (de balayer de planchers à laveur de vaisselle à 35 sous l'heure) de la première journée de mes vacances à la dernière et ceci de l'âge de 13 ans à 25 ans?

Trop de spécialistes

Et depuis quelques années une Commission gouvernementale nous avait ré-

vélé "l'affreuse vérité": le Québec avait trop de médecins spécialistes... Moi qui étais si fier de ces beaux diplômes qui tapissaient presque tous les 4 murs de ma salle d'attente (après tout ils m'avaient coûté tant de nuits blanches)! J'en étais venu à avoir honte de les regarder: n'étaient-ils pas la preuve évidente de mon "crime" envers la SOCIÉTÉ, à savoir le fait de m'être trop instruit...? Avec mes faibles capacités de compréhension j'aurais pourtant cru que c'aurait dû être une raison de satisfaction pour notre Etat: posséder une plus grande proportion de "médecins-trop-instruits" que tout autre pays au monde! Au contraire, notre SOCIÉTÉ québécoise "semble en train de vomir irrémédiablement" ces têtes-trop-instruites-là, comme vient de l'insinuer René Lévesque.

Pour en arriver à cette conclusion-là, le raisonnement a été très simple. Voilà, on s'est dit fort logiquement que si tous ces spécialistes-là n'avaient pas continué à "s'instruire" davantage, en refaisant dans les hôpitaux un deuxième cours de médecins, ils seraient évidemment demeurés des praticiens généraux ou médecins de famille (La Palice n'aurait pas dit mieux). Et ils auraient alors augmenté le nombre des praticiens généraux dont on déplore avec raison l'insuffisance au Québec peut-être moins qu'ailleurs. Et avec une logique désarmante, on a conclu que "le trop grand nombre de spécialistes au Québec est la cause directe du manque d'omni-praticiens".

Responsabilités des médecins ou des politiciens?

Dans ma naïveté j'avais pensé que le moyen pour corriger cette pénurie aurait été de créer de nouvelles facultés de médecine ou d'augmenter les facilités existantes. Même si dans les faits les médecins le proclament depuis 20 ans, on continue à penser et à dire que ce sont les médecins qui par leur égoïsme ont empêché d'augmenter les facilités. J'avais plutôt l'idée que nos politiciens

traditionnels y étaient aussi pour une bonne part de responsabilité. Vous savez, il n'y a pas tellement de patronage à faire dans l'organisation de facilités médicales universitaires! Le crémeux du gâteau est tellement plus épais dans la construction des hôpitaux... Heureusement que le Ministre de la Santé vient d'en suspendre la construction d'une centaine parce que le Québec aurait été dans l'obligation de s'introduire dans le marché des hôpitaux à vendre à prix de rabais. L'utilisation irrationnelle et inefficace des lits hospitaliers existants coûte inutilement des dizaines de millions annuellement: près de 50% des lits sont utilisés comme lits d'hôtel de luxe à \$50 et \$60 par jour par des clients de luxe...

Importation massive des médecins?

Certains esprits avancés prônent depuis quelques années une autre façon moderne d'augmenter le nombre de médecins chez nous: ouvrir toutes grandes les portes du Québec aux médecins immigrants en abolissant la loi d'un minimum de 5 ans ou l'obligation de la citoyenneté avant d'accorder le droit de pratique. Et de là à blâmer encore une fois l'égoïsme traditionnel des médecins pour le maintien de cette loi moyenâgeuse qui empêche notre profession de se rallier au modernisme du 20ème siècle! Comme médecin partageant malheureusement cette "scandaleuse nature humaine" faite d'un mélange de 1% d'idéalisme et de 99% d'égoïsme, je suis bien prêt personnellement à plaider coupable à cette accusation...

Mais à nos grands précheurs de justice sociale "à la grandeur du monde" je proposerais une autre façon d'envisager le problème, façon dont j'aurais bien humblement été incapable, mais qui est sûrement à leur portée! N'ont-ils pas songé qu'en ouvrant ainsi les portes de la profession médicale du Québec aux immigrants, ce ne seraient sûrement pas

les médecins des pays favorisés qui viendront même avec un appas de \$40,000 par année, mais que cet "appas" attirerait plutôt les médecins de pays défavorisés à ce point de vue? Leur délicate conscience n'est-elle pas un peu "chicotée" à la pensée qu'en agissant ainsi nous "soudoierons" à prix d'or les médecins de régions qui n'en possèdent qu'un seul pour 100,000 ou 200,000 frères humains au profit d'un Etat qui possède déjà 1 médecin pour 700 ou 800 personnes...? Ou sera alors la sincérité quand on prêchera la redistribution des richesses et des services entre les diverses régions du monde? Comment pourra-t-on ensuite réparer l'injustice faite à ces peuples (car, malgré le respect que j'ai pour René Lévesque, si Québec "vomit" ses parvenus de médecins, comme il vient de l'insinuer, nombre de pays seront heureux d'accueillir ces "vomis")?

Exportons nos spécialistes aux Etats-Unis!

Oui, mais enfin y en a-t-il trop ou non de spécialistes qualifiés au Québec? Si c'est oui, il faudrait peut-être songer à en exporter à nos voisins du sud, car eux, (le Vietnam aidant à drainer nombre de chirurgiens et d'autres spécialistes) ils en manquent en grand... Vous allez me dire: "et puis après? ça n'a pas affecté la qualité des soins médicaux aux Etats-Unis, n'est-ce pas? N'ont-ils pas les cliniques les plus renommées au monde?" Il faudrait peut-être voir ce qu'ils en pensent eux-mêmes.

En 1966 ils se sont eux-mêmes posé la question. L'Université Harvard a fait une étude approfondie des soins médicaux hospitaliers dans un échantillonnage fait dans les grands et moyens hôpitaux des principales villes américaines (en excluant les 3 ou 4 grandes cliniques comme Mayo dont les spécialistes, soit dit en passant, dispensent leurs soins plus aux riches étrangers qu'aux Américains eux-mêmes. Disons aussi en passant que Mayo n'est pas subventionné par l'Etat comme l'est McGill pour se payer le même luxe...). A partir de ce rapport, le Look Magazine a écrit en 1966 un article révélateur sous un titre assez "suggestif": "Our hospitals are killing us". Les Américains ont alors fait la choquante découverte que tous les ans plusieurs dizaines de milliers d'entr'eux recevaient un "ticket prématuré" pour l'autre monde à cause de la piètre qualité des soins dispensés dans leurs hôpitaux. Et à quoi ont-ils

attribué cette pauvre qualité des soins? Justement au fait que beaucoup trop de ces soins étaient dispensés dans les hôpitaux par des médecins non-spécialistes.

Comme l'avait écrit le Président de l'American College of Surgeons, "plus de 50% de la chirurgie aux Etats-Unis est faite par des incompetents" entendant par "incompétent", quant à la chirurgie évidemment, un médecin qui n'a pas l'entraînement, i.e. la spécialisation pour faire des opérations qui dépassent ses capacités. Aussi pas surprenant que ces médecins obtiennent de si pauvres résultats! Le secrétaire avait en-chéri en disant que "justement 50% de sa pratique chirurgicale consistait à réparer les erreurs de ces médecins..." Ce rapport mentionnait que plus de 50% de l'anesthésie était faite aux Etats-Unis par des non-spécialistes en anesthésie. Pas surprenant qu'on rapporte annuellement plus de 35,000 morts inutiles aux Etats-Unis uniquement pour des erreurs anesthésiques! Evidemment sur une population de 200 millions ces dizaines de milliers de mort "prématurés" ne représentent pas grand chose pour les statisticiens, mais si c'était vous!

Avec la baisse vertigineuse de la natalité au Québec, si on décidait de remplacer les spécialistes "vomis" par des guérisseurs, les Anglophones n'auraient pas à s'inquiéter longtemps: ils seront majoritaires par défaut avant très longtemps... Et ça leur coûte combien aux Américains ces soins-là? Ils viennent de calculer que, si la courbe d'augmentation continue au rythme des dernières années, un lit hospitalier coûtera à New York en 1980 \$1,000 (mille) par jour... Le même phénomène se produit au Québec.

Et voilà, maintenant que j'ai "avoué" publiquement tous mes "crimes", j'attendrai le verdict de mes concitoyens. J'ose espérer qu'ils comprendront (et surtout le feront comprendre à leurs représentants) que la "confiance absolue" est la seule base sur laquelle je pourrai continuer à "exploiter" mes concitoyens comme par le passé: je me vois mal opérant avec un policier brandissant une mitraillette et prêt à m'abattre au moindre faux geste... La coercition que proposent certaines personnes à l'Etat pour obtenir une entente des médecins ne sera pas tellement à l'avantage de nos futurs patients: je serai beaucoup trop nerveux pour donner mon meilleur rendement dans de telles conditions! A mon humble avis, mes patients méritent mieux que ça...

Le syndicalisme européen entre la revendication et la contestation

4) BELGIQUE ET PAYS-BAS: DES PRAGMATIQUES EN QUÊTE DE "NOUVELLE SOCIÉTÉ"

par Jean WETZ

(Le Monde) - Lors d'une récente rencontre entre des syndicalistes occidentaux, le représentant d'une organisation italienne, emporté par l'enthousiasme, s'écria: « Bienôt nous pourrions lancer des grèves européennes. » Ses collègues hollandais répliquèrent fermement: « Mais

pas du tout. Ce n'est pas ce que nous voulons. Notre but, à nous, ce sont des conventions collectives valables sur le plan européen. » Les deux objectifs, certes, ne sont pas absolument contradictoires et pourraient même être complémentaires. L'échange de propos fait néanmoins apparaître tou-

te la profondeur du fossé séparant un syndicalisme d'origine révolutionnaire qui demeure dominé par l'esprit de « bataille » et des mouvements ouvriers dont la préférence traditionnelle va à la « concertation ».

Mais si les syndicalistes belges, et beaucoup plus encore les Hollandais, donnent l'exemple de la « raison » et de la « modération », cette attitude n'en commence pas moins à poser des problèmes sérieux pour l'avenir. Après avoir avec beaucoup de succès, assuré aux travailleurs une bonne part du « gâteau » économique, par les moyens d'une entente de plus en plus poussée tant avec les organisations patronales qu'avec l'Etat, les syndicats du Benelux en arrivent à s'interroger sur leur rôle futur. Sans être encore menacés vraiment par la « contestation », les chefs les plus lucides du mouvement syndical en Hollande et en Belgique se rendent compte qu'à moins de s'enfoncer dans la léthargie et de devenir de simples rouages du régime capitaliste, les syndicats devront un jour prochain offrir aux travailleurs une image plus attirante de la société à venir.

Pour l'instant, certes, on parle beaucoup de poursuivre la « démocratisation » de l'économie. Mais ni les syndicats « socialistes », qui ont depuis longtemps renoncé aux schémas classiques du marxisme, ni les syndicats chrétiens qui, pour justifier leur rôle spécifique, mettent l'accent sur la « personne hu-

maine », n'ont encore abouti à des conclusions un tant soit peu claires dans leur quête d'un rôle nouveau. Les dirigeants constatent que, sous peine de s'enliser, leurs organisations devraient aller au-delà d'une défense de la machine à laver, du poste de télévision, de la voiture et même parfois de la maison de campagne. Personne, jusqu'ici, ne paraît entrevoir, fût-ce confusément, la société « vraiment moderne » qui devrait succéder, en fin de compte, à un capitalisme plus ou moins libéral ou organisé, au sein duquel les travailleurs s'endorment dans un confort quelque peu décourageant.

Des soucis « terre à terre »

C'est aux Pays-Bas que le « pragmatisme » est le plus marqué, la Belgique et le Luxembourg étant plus contaminés par les vents « révolutionnaires » qui soufflent du sud. La Hollande n'est-elle pas le « pays de la mesure » par excellence? Un syndicaliste d'Utrecht, souvent appelé à se rendre au siège du Marché commun, n'a pas craint de nous dire combien il était choqué de voir à Bruxelles d'immenses avenues bordées d'hôtels particuliers. « Chez nous, vous avez dû voir qu'il n'y a presque pas de très grandes maisons. Et pas non plus de très petites... En dépit de l'industrialisation croissante, nous sommes restés fondamentalement un peuple de paysans et de marchands. Nous ne sommes pas des batailleurs. A nos yeux, la négociation donne toujours de meilleurs résultats que la contestation. »

Encore convient-il de ne pas se laisser hypnotiser par l'aspect « terre à terre » des préoccupations qu'affichent les dirigeants ouvriers aux Pays-Bas. Il est vrai qu'un réflexe essentiel du Hollandais — comme d'ailleurs du Belge — con-

siste toujours à demander: « Qu'est-ce que cela me rapportera? » Cela ne signifie nullement que l'idéalisme soit inconcevable ici.

En temps « normal », les syndicalistes hollandais peuvent paraître soucieux avant tout de défendre des intérêts matériels, mais ils ont donné à l'Europe quelques exemples d'héroïsme peu communs. En pleine occupation allemande, les dockers d'Amsterdam ont lancé une grève pour protester contre la déportation des juifs, tandis qu'à la veille de la libération, les cheminots hollandais provoquaient un arrêt général du travail avec plus de courage et d'efficacité que leurs collègues dans d'autres pays occupés.

Dans un pays divisé depuis trois siècles par des conflits de doctrine, à la fin même de l'occupation allemande, les syndicalistes catholiques, protestants et socialistes qui s'étaient déjà rencontrés dans l'illégalité, mettaient sur pied un conseil, grâce auquel leur unité d'action n'a cessé de s'affirmer depuis lors. Devant une tâche de reconstruction qui paraissait alors gigantesque, les trois syndicats hollandais se trouvèrent d'accord sans aucune réserve pour imposer une discipline très stricte et des sacrifices pénibles à la classe ouvrière. Encore convient-il de souligner que, de leur côté aussi, les organisations patronales manifestèrent un même esprit de coopération et que le système d'« austerité égalitaire » mis en vigueur durant les années d'après-guerre trouvait sa source dans un patriotisme commun. C'est de cette époque que date la Fondation du travail, réunissant syndicats et patrons et qui a été souvent considérée comme un modèle de coopération entre partenaires sociaux.

Suite à la page 6

Chapitre premier: L'INITIATION A LA VIE ÉCONOMIQUE.

- 1.- Pourquoi étudier le milieu économique?
- 2.- Comment l'étudier?
- 3.- Comment définir l'Économie?
- 4.- Comment résoudre les problèmes que pose le milieu économique?

Les ROUAGES de l'économie de Émile Bouvier



docteur en sciences économiques, professeur à l'université de Sherbrooke. Volume qui se vend \$8,95, 516 pages, illustré, 33 graphiques, 77 tableaux, un lexique, que vous pouvez vous procurer à notre centre de distribution: 4440 rue St-Denis, Mtl. Tél: 843-6241. (Demandez notre circulaire.)



VACANCES BUISSONNIÈRES CHEZ BERLITZ

Le 27 juillet prochain commencent, chez Berlitz, des cours de conversation en anglais et en espagnol d'une durée de 4 semaines. Exclusivement réservés aux étudiants âgés de 9 ans et plus, ils sont offerts à des prix à la portée des étudiants. Ces cours d'été pour les jeunes, conçus pour aider aussi bien l'élève en retard que l'élève en avance, sont donnés en petits groupes (6 participants en moyenne). Berlitz offre également des cours particuliers. Mettez à profit vos deux mois de vacances! Pour plus de renseignements, appelez Berlitz.

Berlitz® Montréal, 2055, rue Peel, Tél. 288-3111
 Montréal, 50, Place Crémazie, Tél. 288-3111
 St-Jean, 207, Richelieu, Tél. 346-6100

Point n'est besoin de vous déplacer bien loin pour découvrir la fraîcheur et la tranquillité dont vous rêvez...

Le Café Jardin du Ritz

Si petit soit-il, le jardin fleuri du Ritz-Carlton vous apporte la détente dans un décor animé de cascades d'eau fraîche.

Vous pouvez y déguster en toute quiétude des plats succulents et y siroter vos boissons préférées. Ouvert tous les jours. (Lorsque le temps le permet).

Pour votre réservation, appelez: **842-4212**

HOTEL RITZ-CARLTON 1228 SHERBROOKE OUEST

DUPUIS

CENTRE-VILLE SEULEMENT

SOLDES

MARCHANDISES SAISONNIÈRES

RABAIS 20% - 50%

AUJOUR'HUI

RECHERCHER LES AFFICHETTES "SOLDES" DANS TOUS LES RAYONS, JUSQU'À 9 H P.M.

7 étages d'aubaines formidables pour tous! Venez tôt pour un meilleur choix. Vu l'importance de cet événement, veuillez accorder un délai supplémentaire pour la livraison.

Ouvert jeudi et vendredi de 9 h 30 a.m. à 9 h p.m. — samedi 5 h p.m.

La vague protectionniste pourra se briser contre le veto de Nixon

NEW YORK (AFP) — Après 37 ans de libéralisme dans le domaine du commerce extérieur, les États-Unis vont-ils s'engager irrémédiablement dans le protectionnisme au risque de déclencher dans le monde entier une nouvelle levée de barrières commerciales en tous genres? Le projet de loi commerciale adoptée en première lecture par la commission budgétaire de la Chambre des représentants permet de le craindre mais la réponse appartiendra en fin de compte au président Nixon.

Le renouvellement de la Chambre des représentants et d'un tiers du Sénat. La proximité des élections incite certes les parlementaires à plus de militantisme que de coutume mais nombre d'entre eux sont convaincus de leur bon droit. Pour eux, les exportations des autres pays bénéficient de salaires inférieurs aux salaires américains et souvent de subventions; le Marché commun protège son marché par des taxes frontalières et conclut avec les pays associés des accords commerciaux qui lésent les États-Unis; le Japon, dont la monnaie est une des plus fortes du monde, se barricade derrière une multitude de contingents. Les États-Unis, disent-ils, sont le seul marché qui reste

vraiment ouvert à tous. Cette réaction permet de penser que le projet que la commission budgétaire adoptera en fin de compte et que la Chambre des représentants approuvera à coup sûr ne sera pas très différent de celui qui a été adopté en première lecture. Cela ne signifiera pas nécessairement que le projet deviendra loi car les textes votés par la Chambre et le Sénat seront sans doute différents et il n'est pas certain que les deux assemblées puissent se mettre d'accord avant les vacances parlementaires. Si un texte commun est voté, M. Nixon aura la possibilité d'y opposer son veto. L'administration a accepté le contingentement des textiles, mais elle reste catégoriquement opposée à celui d'autres produits. Plus le projet sera protectionniste, plus la probabilité d'un veto présidentiel sera grande.

Si pour une raison ou une autre, M. Nixon signe le projet, ou si les chambres outrepassent son veto par un vote à la majorité des deux tiers, la loi lui laissera, semble-t-il, une large marge de manoeuvre dans l'application du contingentement. Le texte définitif du projet n'est certes pas encore connu, mais les indications qui ont filtré jusqu'à présent permettent de délimiter assez bien les intentions des membres de la commission.

En ce qui concerne les textiles de laine et de fibres artificielles et les chaussures, il s'agira de contingents obligatoires et la liberté d'action de la Maison Blanche sera réduite. Le gouvernement pourra décider certaines exemptions, par exemple pour les lainages de luxe importés de France ou de Grande-Bretagne, mais pour la plupart des produits, il sera obligé de limiter les arrivages provenant des pays n'ayant pas conclu d'accord de limitation volontaire avec les États-Unis.

La commission a adopté un amendement permettant l'imposition de contingents sur tous les produits pour lesquels les importations représentent plus de 15 pour cent du marché national. Dans ce cas toutefois, la décision appartient en fin de compte au président.

Selon la procédure envisagée par les représentants, la commission tarifaire des États-Unis entreprendra une enquête dès que les arrivages d'un produit donné dépasseraient 15 pour cent de la consommation américaine. Elle formulerait des recommandations mais ce serait au président et à lui seul de décider s'il y a lieu de continger les importations de ce produit.

Cela ne signifie nullement que le protectionnisme du projet est prudent ou modéré. Mais, si le projet devient loi, un président libéral en matière de commerce extérieur, comme le président Nixon veut l'être, pourra toujours limi-

ter autant que possible les dégâts. A plus long terme cependant, un président protectionniste ou isolationniste, pourrait évidemment utiliser très facilement la loi pour isoler largement le marché américain de la concurrence étrangère.

Ottawa s'inquiète

OTTAWA (CP) — La tendance vers l'érection de barrières commerciales, tendance qu'on peut déceler par les projets de loi actuellement à l'étude aux États-Unis, inquiète le Canada qui a prié le gouvernement américain de reconsidérer ces législations.

C'est ce que le ministre du commerce, M. Jean-Luc Pépin, a déclaré hier à Ottawa, en précisant que le Canada s'opposait aux limites arbitraires d'importation et était d'avis plutôt que la protection des industries canadiennes contre les importations à prix coupés reposait dans l'esprit des ententes internationales.

Fin de stage de 3 policiers-éducateurs

De retour d'un stage de trois semaines en France (Paris et Marseille surtout), trois policiers-éducateurs de la ville de Montréal, ont rencontré hier les journalistes à l'aéroport de Dorval.

Rappelons que 160 des quelque 3.800 policiers de Montréal font partie de ce groupe de policiers rattachés aux maisons d'enseignement et à la prévention de la délinquance. L'un des stagiaires, le sergent Claude Labelle, a relaté son intervention au congrès international sur l'enfance inadaptée (à Versailles, le 8 juillet): devant quelque 1200 congressistes de 48 pays, le sergent a expliqué — l'auditoire se montrant d'abord fort sceptique — comment il était possible d'écarter les vocables "policier" et "éducateur", du moins à Montréal. Un film de 45 minutes, réalisé par Radio-Canada, sur les policiers-éducateurs a semblé plaire aux spécialistes de l'enfance inadaptée.

Le stage, organisé par l'OFQJ, regroupait également des travailleurs sociaux, des officiers de probation et des éducateurs ainsi que des étudiants en criminologie.

56 villes du Québec ont maintenant adopté le principe des "policiers-éducateurs".

Le Canada versera une plus forte quote-part aux Nations unies

NATIONS UNIES (PC) — La quote-part que le Canada verse aux Nations unies sera un peu plus considérable pendant les trois prochaines années.

Un rapport publié cette semaine précise que la cotisation du Canada pour les années 1971 à 1973 a été fixée à 3,08 pour cent du budget de l'ONU. Elle était de 3,02 pour cent cette année.

Pour l'année 1971, la somme sera d'environ \$4,5 millions, un pourcentage minime des \$40 millions que le Canada compte verser à l'ONU et à toutes ses agences.

Le Canada, qui compte parmi les dix contributeurs les plus importants de l'organisme international, est également au nombre des dix pays dont les contributions ont été haussées. Celle du Japon passe de 3,78 pour cent à 5,40 pour cent du budget total, ce qui reflète clairement le taux de croissance économique de ce pays.

Les cotisations se fondent sur divers facteurs, notamment le produit national brut et la solvabilité. C'est pourquoi le Canada, avec ses 20 millions d'habitants, paye plus que l'Inde avec ses 450 millions.

Entre-temps, le Canada — appuyé par plusieurs autres pays — a inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'Assemblée générale une motion sur la mise en place d'un comité qui sera chargé de voir au bon fonctionnement des réunions annuelles au siège de l'ONU.

Le Canada s'occupe de cette question depuis la dernière réunion de l'Assemblée générale. Sa motion a reçu l'appui du Cameroun, de l'Inde, de l'Italie, du Japon, du Liberia, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, de Singapour, de la Suède, du Venezuela et de la Zambie.

Les pays de l'Europe orientale seraient également intéressés à la formation d'un tel comité.

Dans un mémoire, le Canada constate que les procédures traditionnelles "empêchent souvent l'organisme de répondre aux demandes qui lui sont faites".

Pour revenir aux cotisations, il appert que les versements des États-Unis et de l'Union soviétique seront moins élevés. Les États-Unis assument actuellement 30 pour cent des frans de l'ONU tandis que la quote-part de l'URSS représente 15 pour cent du budget.

LA POLITIQUE

Suite de la page 7

Il est certain que, dans les circonstances actuelles, ces élections qui, généralement, n'ont guère d'influence sur le plan de la politique d'ensemble du pays, vont y jouer le rôle d'appréciation. Surtout à Bruxelles, où les problèmes communaux deviennent, par la force des choses, problèmes nationaux. Les résultats de ces élections communales devront être analysés avant de relancer la réforme de la Constitution; il faudra en tenir compte pour apprécier les intentions du corps électoral.

Car si l'impasse se prolongeait dans le domaine constitutionnel, il est clair qu'il faudrait, à brève échéance, procéder à de nouvelles élections législatives. Celles-ci éclairciraient-elles la situation ou, comme beaucoup le craignent, la compliqueraient-elles davantage, par la victoire de partis extrémistes à caractère purement linguistique? Voilà un renseignement que les élections communales peuvent donner. Lorsqu'il sera en sa possession, M. Eyskens décidera s'il continue ou s'il renonce.

En attendant, il va prendre des vacances bien méritées.

Montréal veut réduire le taux de la taxe d'eau

par Gilles Léveillé

Le taux de la taxe d'eau à Montréal sera réduit de \$5,85 à \$5,65 le \$100 d'évaluation si le conseil municipal donne suite, mardi prochain, à une recommandation de l'exécutif en ce sens. C'est la nouvelle que M. Saulnier, le président de l'exécutif montréalais, a annoncée hier matin.

Le changement est rendu possible, a-t-il expliqué, par suite des ajustements qui ont été apportés aux prévisions, faites en avril dernier, de l'évaluation locative municipale à laquelle le taux s'applique. Cette évaluation vient d'être établie définitivement pour l'exercice en cours à \$786.057.000. Le service municipal des estimations n'a pas voulu divulguer à quel niveau se situait l'évaluation en avril mais il a reconnu que c'était moins élevé que le montant auquel on est arrivé maintenant, d'où la possibilité de réduire le taux d'imposition sans déséquilibrer le budget.

L'an dernier, le montant de l'évaluation locative s'était établi à \$747.699.000. Il s'est donc produit en douze mois une hausse de 3,34% dans le total des valeurs locatives, selon les statistiques de la ville.

Du côté des établissements commerciaux, le taux de la taxe d'affaires restera inchangé à \$11,50. Par contre, ces établissements bénéficieront de la réduction du taux de la taxe d'eau à laquelle ils sont aussi assujettis. On sait qu'à l'exception des restaurants, les maisons d'affaires paient la taxe d'eau, ou d'occupation comme on l'appelle également, au même taux que les maisons privées. Le montant de l'évalua-

tion locative des établissements commerciaux sert à la fois au calcul de la taxe d'eau et à celui de la taxe d'affaires. Ce montant totalise \$319.043.000 cette année, comparativement à \$307.821.000 l'an dernier, soit une hausse de 2,17% (données de la ville de Montréal).

Les variations de valeur locative qu'on enregistre d'une année à l'autre proviennent pour la plus grande part de l'inclusion, dans le rôle des nouveaux bâtiments terminés au cours de l'exercice. A cela s'ajoutent les changements dans la valeur économique, pour fins de location, des bâtiments existants. Chaque année, le service des estimations doit ainsi établir le loyer économique de tous les lieux occupés à des fins domiciliaires ou d'affaires. C'est cette valeur qui est retenue pour le calcul de la taxe et non pas le montant du loyer tel que stipulé dans un bail. Le travail est de taille. Il représente quelque 475.000 entrées au rôle.

Les chiffres du service révèlent que le taux de la taxe d'eau a baissé à Montréal depuis 1961-62, passant de \$6,48 à \$5,85 en 1969-70. Les variations de l'évaluation n'étaient pas disponibles hier après-midi, de sorte qu'il est impossible de voir comment on a varié les paiements des contribuables dans la même période.

Quant à la taxe d'affaires, l'évaluation du taux est moins régulière. Le taux était de \$12,015 en 1961-62, il a atteint son point bas à \$10,75 dans les exercices 1965-66 et 1966-67 et se situe depuis à \$11,50.

BELGIQUE

Suite de la page 5

Les succès remportés sur le front économique grâce aux sacrifices initiaux — et à l'aide Marshall — allaient cependant poser d'autres problèmes. À première vue, le visiteur en Hollande est frappé surtout par une différence d'atmosphère entre les trois fédérations syndicales. Le N.V.V. qui occupe la première place, qui se veut syndicat "général", mais que tout le monde continue d'appeler "socialiste", a édifié dans un quartier tout neuf d'Amsterdam un immeuble ultra-moderne où seuls les décors surréalistes et les secrétaires en minijupes apportent une note humaine ou frivole dans ce qui paraît être un temple de la technocratie. L'impression est déjà très différente lorsqu'on se rend dans la vieille ville d'Utrecht où les syndicats catholiques sont installés dans un quartier général beaucoup plus traditionnel, bien que le grand escalier y soit dominé par un vitrail de conception moderne illustrant à la fois les corps de métiers et les encycliques papales. Enfin, à quelques kilomètres de là, dans une paisible avenue qui a dû voir des siècles de vie pieuse et bourgeoise, le centre de la Fédération des syndicats protestants est totalement imprégné d'évangélisme et d'austérité.

En dépit de leurs origines différentes, les trois organisations syndicales hollandaises se retrouvent unies dans l'action quotidienne au point qu'elles envisagent aujourd'hui sinon de fusionner au moins de se fédérer. Les catholiques sont les premiers à reconnaître que leurs anciens adversaires socialistes ne sont plus du tout anticléricaux. De leur côté, les socialistes n'accusent plus les syndicats catholiques d'être trop strictement "confessionnels". Seule l'organisation protestante — la plus faible des trois — marque des réticences beaucoup plus nettes en face d'un éventuel rapprochement institutionnel. Il est vrai que les travailleurs protestants sont plus nombreux au syndicat "général" que dans les organisations liées aux diverses Églises réformées. Un porte-parole du syndicat "chrétien" (protestant) a même reconnu que, dans un milieu où l'une des principales forces politiques est le parti "antirévolutionnaire" (c'est de 1789 qu'il s'agit), le principe même du syndicalisme inspire encore quelques méfiances.

Des buts concrets

En Belgique, l'unité d'action syndicale organisée dans un "Front commun" est aussi réelle qu'en Hollande. Toutefois, les chrétiens (catholiques) de la C.S.C. comme les "socialistes" de la F.G.T.B. sont beaucoup plus résolus à maintenir leur indépendance. De part et d'autre, on fait état d'un "esprit" différent et de "doctrines" originales sans d'ailleurs sortir à ce propos des généralités traditionnelles. Du côté chrétien notamment, on s'efforce de rationaliser des réactions historiques en soutenant que le libre choix offert aux travailleurs et la concurrence entre deux grandes organisations syndicales constitueraient la meilleure garantie d'efficacité ainsi qu'une façon de contraindre les dirigeants à maintenir le contact avec les membres.

Dans ces conditions, il n'est pas trop surprenant que l'action unie des syndicats du Benelux vise avant tout des

buts concrets parmi lesquels l'amélioration des conditions de travail, le maintien du plein emploi et l'extension progressive du système de sécurité sociale. Certes, les interventions dans la conduite économique du pays sont loin d'être exclues. Certaines découlent d'ailleurs du simple souci de préserver les intérêts des travailleurs. Tel est le cas notamment à propos des nombreuses fusions d'entreprises, qui amènent les syndicats hollandais, par exemple, à revendiquer des "droits" allant jusqu'au veto. De même, dans le cadre de la "démocratisation" de l'économie, les trois organisations néerlandaises sont sur le point d'obtenir un nouveau statut du conseil d'administration des grandes sociétés, grâce auquel les travailleurs pourraient avoir des représentants à côté de ceux des actionnaires.

Le fait même qu'après quatre ans de discussion ce projet ne soit pas encore adopté semble indiquer que les syndicats ne lui ont pas accordé une urgence exceptionnelle. Sans doute quelques principes continuent-ils de figurer en bonne place dans les déclarations et les manifestes syndicaux. Les socialistes mettent naturellement l'accent sur la planification. Mais lorsqu'il s'agit de définir celui-ci, leurs propos sont surtout négatifs. Il est plus facile de dire ce dont on ne veut pas, et il est caractéristique qu'en

Hollande notamment personne ne parle aujourd'hui de nationalisation.

Les catholiques, en Belgique comme en Hollande, ont, eux aussi, des principes originaux à défendre. Là encore pourtant il est remarquable que, dans un volume de plus de 300 pages, publié très récemment par la C.S.C. belge en vue de définir sa doctrine, les militants se voient surtout poser des questions, tandis qu'on offre très peu de réponses sur la "société de l'avenir".

Des "stations-service"

Si cependant ces nouveaux problèmes de doctrine se posent de plus en plus aujourd'hui, c'est sans nul doute à cause du climat de contestation qui envahit la société contemporaine jusque dans les pays dont l'équilibre est le plus solide. La pression, certes, est bien moindre au Benelux qu'en France ou en Italie, par exemple. Elle est toutefois plus forte en Belgique qu'en Hollande. Ce sont les syndicats d'outre-Quévrain qui sont le plus affectés par la "maladie bureaucratique" et qui risquent donc un jour d'être débordés par la base comme ce fut le cas l'hiver dernier lors de la grève des mineurs du Limbourg. Encore convient-il de ne pas exagérer l'imminence du péril. Le conflit des charbonnages belges

s'était ouvert en effet dans des conditions très particulières. Il intéressait une population composée pour un tiers au moins de travailleurs d'origine méditerranéenne et encore très peu habitués au syndicalisme belge. Au demeurant, dans les grèves plus récentes des mêmes charbonnages (début de juin), les syndicats ont repris en main le mouvement né en dehors d'eux.

Le fait nouveau est donc que les syndicats du Benelux commencent à être troublés par leurs propres succès. Alors que la masse des adhérents continue, plus que jamais, de considérer l'organisation ouvrière comme une "station-service" où l'on s'adresse en cas de besoin, certains dirigeants s'aperçoivent qu'ils risquent de plus en plus d'être isolés à la tête de leur appareil trop engourdi. Aussi est-il remarquable que l'on voie des leaders — ceux de la vieille école plus souvent d'ailleurs que les jeunes technocrates — mettre en cause l'establishment de leur pays, et notamment celui des partis politiques.

Contre l'ordre établi?

Les réactions d'un homme sorti du rang et formé à l'école "classique", comme M. J.A.G. Alders, vice-président de la Fédération des syndicats catholiques en Hollande, sont caractéristiques à cet égard. Beaucoup d'autres dirigeants ne désavoueraient d'ailleurs pas les propos de M. Alders même si tout ne sont pas enclins à une telle franchise un peu rude. Pour lui, en tout cas, il ne fait pas de doute que dans l'esprit des jeunes les syndicats eux-mêmes, malgré toute leur efficacité — ou plus probablement à cause d'elle — apparaissent aujourd'hui comme des piliers "d'un ordre établi qu'ils condamnent". Aussi, bien des gens au sein du N.K.V. se demandent-ils, selon M. Alders, "si le moment n'approche pas où le mouvement syndical devra prendre plus nettement position contre un ordre établi qui est considéré comme injuste".

Prochain article:

SCANDINAVIE: COUP DE PISTOLET DANS LE CONCERT SOCIAL

District électoral de:

MARGUERITE BOURGEOYS

Rapport sommaire des dépenses électorales de

M. GILLES GASSE
candidat: PARTI QUÉBÉCOIS

aux élections générales du 29 avril 1970

1. Dépenses personnelles du candidat	NIL
2. Locations de locaux	\$ 165.00
3. Services	\$ 321.25
4. Frais de voyage et louage de voiture	NIL
5. Articles fournis	\$ 185.00
6. Publicité	\$3,131.86
7. Créances contestées	NIL
TOTAL	\$3,803.11

Signé: R. Corbin
agent officiel

Publié par le président d'élection dudit district électoral

GILBERT BOUFFARD
7731 rue Edouard
LaSalle, P.Q.

District électoral de:

D'ARCY MCGEE

Rapport sommaire des dépenses électorales de

M. LÉONARD ROSEN
candidat: UNION NATIONALE

aux élections générales du 29 avril 1970.

1. Dépenses personnelles du candidat	\$ 688.49
2. Location de locaux	NIL
3. Services	840.00
4. Frais de voyage et louage de voiture	NIL
5. Articles fournis	\$ 208.80
6. Publicité	\$19,915.63
7. Créances contestées	NIL
TOTAL	\$21,652.92

Signé: Jean-Louis Marinier
agent officiel

Publié par le président d'élection dudit district électoral

Mme Margaret Fitzgerald,
Présidente d'élection de D'Arcy McGee,
5705 avenue Wentworth,
Côte Saint-Luc,
Montréal 268, P.Q.

APPRENEZ L'ANGLAIS aux États-Unis

Cours intensifs d'anglais dans un milieu parlant exclusivement anglais. Logement et divertissement parmi les étudiants d'Université Américaine. Campus coéducatif. Cinq dates d'inscription par année.

LES PROCHAINS COURS DÉBUTERONT LE 6 SEPTEMBRE ET 1er NOVEMBRE. Aussi, programme universitaire de quatre années dans des disciplines variées, et licence en Lettres dans l'enseignement de l'anglais, comme seconde langue.

Écrivez, appelez ou visitez:

International Student Program
ST. MICHAEL'S COLLEGE
Boite 'D'
Winooski, Vermont 05404 U.S.A.

Carrefour International du Magasinage

MARCHÉ AUX PUCES
Samedi, le 18 juillet

1 JOURNÉE SEULEMENT
Vente "Plein Air"

Quatuor "Barbershop" 3 représentations l'après-midi.

Ballons et noisettes gratuites pour les enfants.

TIRAGE DU GRAND PRIX
1 semaine pour 2 chez
LE PINOTEAU MT-TREMBLANT
dans le site enchanteur des Laurentides.

Du plaisir et des économies pour tous au Centre d'Achats Rockland.



ROCKLAND CENTRE D'ACHATS

BELGIQUE

La politique linguistique du gouvernement Eyskens paraît compromise par l'hostilité de Bruxelles

par Paul MASSON, correspondance particulière

BRUXELLES - Les Chambres belges sont parties en vacances sans que soit adopté le projet de révision constitutionnel qui leur avait été proposé par le gouvernement de M. Eyskens. Pour être plus précis, il faudrait "sans que le projet de révision constitutionnel soit adopté par l'une d'entre elle". Car, chose assez peu ordinaire, la réforme de la Constitution est passée sans trop de problèmes au Sénat, mais n'a pu franchir le cap de la Chambre pour une simple question de quorum.

fection des députés bruxellois de ceux qui combattaient la réforme du gouvernement ont pu ainsi la faire échouer. Il faut dire que Bruxelles est demeuré, tout au long du débat constitutionnel à la Chambre, comme d'ailleurs au Sénat, la pierre d'achoppement d'un projet qui n'était certes pas idéal mais qui avait au moins le mérite d'être. M. Eyskens, premier ministre, reconnaissait lui-même qu'il n'avait pu mettre au point qu'un compromis et que ce compromis, pour être valable, devait être approuvé globalement.

voyés au gouvernement (paritaire) pour réexamen.

Les Flamands, par contre, voyaient confirmer dans la Constitution les limites de la frontière linguistique.

Enfin, les deux communautés recevaient ensemble ce que chacune réclamait depuis longtemps, l'autonomie culturelle demandée par les Flamands et la décentralisation économique, objet de la convoitise des milieux économiques wallons.

Malheureusement, il n'y a pas en Belgique que des Wallons et des Flamands, des problèmes communautaires flamands et francophones; il y a Bruxelles. Si les deux communautés auraient pu se contenter du compromis de M. Eyskens celui-ci ne convenait pas à Bruxelles, situé en territoire géographique flamand et peuplé d'une majorité écrasante de francophones.

Le projet Eyskens

Le projet global de M. Eyskens prévoyait que Bruxelles deviendrait un territoire bilingue, limité aux actuelles 19 communes de l'agglomération, dont la gestion serait assurée par un Conseil paritaire, pour en respecter le caractère de capitale nationale. Cette formule rencontrait l'hostilité des Bruxellois qui répliquèrent: - que l'expansion de leur ville serait ainsi limitée par un "carcan" linguistique. Ceci est en contradiction avec les faits: dans plusieurs communes jouxtant l'agglomération bruxelloise, les habitants francophones qui y ont fait souche sont déjà plus nombreux que les habitants flamands. Allait-on les "sacriifier", les abandonner, leur refuser tout droit culturel pour donner satisfaction au reste du pays?

- que la formule de la représentation paritaire au sein du Conseil d'agglomération était anti-démocratique,

puisque normalement la population bruxelloise est à 80 pour cent francophone.

Pour être exact, il faut signaler que dans six communes extérieures à l'agglomération proprement dite, c'est-à-dire située en dehors de ce que les Bruxellois appellent le "carcan", il existe des facilités linguistiques administratives et culturelles. Les mandataires bruxellois craignaient que dorénavant ces facilités soient supprimées, une fois la frontière linguistique définitivement établie et inscrite dans la Constitution.

C'est devant une telle situation que les Bruxellois réagirent contre le projet Eyskens lorsqu'il vint en discussion devant la Chambre. Ils le firent sur le plan parlementaire et dans la rue. Une grande manifestation fut, en effet, organisée dans les rues de la capitale par les francophones pour dire "non au carcan", tandis que les députés organisaient le boycott du Parlement.

Finalement, après plusieurs tentatives de réunir le quorum des deux tiers, la Chambre partit en vacances sans pouvoir adopter le projet.

Que va-t-il se passer maintenant? Rien, sans doute, dans les semaines à venir parce que les parlementaires et les ministres vont prendre un repos bien mérité. Les séances marathon au Parlement et toutes ces discussions épuisantes, ces marchandages, ces centaines d'amendements ont épuisé tout le monde. Il y a comme une sorte de saturation politique dans l'air et il ne fait pas de doute qu'un temps d'arrêt soit nécessaire. Les vacances viennent à point pour tout le monde.

La révision sera-t-elle encore possible à la rentrée d'octobre? Il est pratiquement impossible de répondre à cette question dès à présent: un événement d'importance sur le plan de la politique intérieure va, en effet, avoir lieu entretemps: les élections communales.

Suite à la page 6

Large advertisement for MONTROSE record store. Features sections for 'DISQUES PATHÉ', 'DISQUE COLUMBIA', 'DISQUES POLYDOR FRANÇAIS', 'COLUMBIA POPULAIRE', 'DISQUES NONESUCH', and 'CARTOUCHES 8 PISTES'. Includes various record titles, prices, and promotional offers like 'PRIX MONTROSE' and 'ESCOMPTES EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNEE'.

Carrières et Professions

OFFRE D'EMPLOI LE RENFORT INC.

Nouveau Centre d'entraînement à la vie pour enfants atteints de débilité sévère

demande ÉDUCATEURS

avec formation et expérience pertinentes.

Salaires suivant les échelles reconnues
Bénéfices marginaux standard.

Prière d'adresser curriculum vitae avant le 1er août 1970 à:

Le Renfort Inc,
St-Luc,
Comté de St-Jean, Qué.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE SALABERRY

RECHERCHE LES SERVICES

D'un principal pour une école polyvalente de 1900 élèves, située à Salaberry-de-Valleyfield.

Critères d'éligibilité

- détenir un brevet d'enseignement.
- posséder 5 ans d'expérience dans l'enseignement.
- avoir 16 ans de scolarité.
- avoir complété ou avoir entrepris des études en administration scolaire et posséder une expérience pertinente dans l'administration scolaire.

Entrée en fonction: Septembre 1971.

Le candidat choisi sera affecté à des travaux d'organisation et de préparation en vue de l'ouverture de la nouvelle école, dès janvier 1971.

Faire parvenir curriculum vitae, d'ici le 1er août 1970.

S'adresser par écrit à:

Maurice Marleau,
Directeur général des Écoles,
43, Avenue du Parc,
Salaberry-de-Valleyfield, Qué.



LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

OFFRES D'EMPLOIS

I - SERVICE DU PERSONNEL ASSISTANT AU PRÉPOSÉ À LA SÉCURITÉ

FONCTIONS

- Conduit des enquêtes concernant les vols, les actes de vandalisme, les fraudes et les cas d'immoralité.
- Suggère les recommandations nécessaires aux différents directeurs de services, afin d'assurer la sécurité des élèves et du personnel, et la protection des biens de la C.E.C.M.
- Répond aux policiers des forces de l'ordre demandant des renseignements concernant le personnel et les élèves.
- Assiste les avocats dans la préparation des causes qui sont soumises aux cours de justice, à la suite de vols, d'actes de vandalisme, etc.

EXIGENCES

- une onzième année
- dix (10) années de service dans un corps de police organisé
- santé parfaite
- être âgé de moins de quarante (40) ans.

TRAITEMENT

- Jusqu'à un maximum de \$10,720 selon l'expérience et la compétence.

II - RÉGIONS ADMINISTRATIVES

AGENT D'ADMINISTRATION (5 postes)

FONCTIONS

- Préparer les prévisions budgétaires d'après les politiques, les données des écoles et les besoins de la région.
- Surveiller l'application des normes administratives à la région et tenir à jour le budget en journalisant les entrées et les sorties aux livres.
- Contrôler l'observation du règlement par tout le personnel de bureau de la région.
- Préparer les réquisitions de matériel, de mobilier, d'entretien et tenir à jour un inventaire permanent.

EXIGENCES

- Formation en sciences administratives
- Bonne connaissance de la comptabilité
- Aptitude à diriger du personnel
- Initiative et sens de l'organisation
- De préférence, avoir une connaissance du milieu scolaire.

TRAITEMENT

- Jusqu'à un maximum de \$12,150 selon l'expérience et la compétence.

III - PROFESSEURS À PLEIN TEMPS

Enseignement de la musique aux garçons du cours secondaire

POSTES OFFERTS

- Enseignement de l'initiation à la musique (connaissance de la flûte à bec requise)
- N.B. - Certains candidats peuvent être appelés à organiser une section instrumentale (harmonie, cordes)

EXIGENCES

- Avoir une solide formation musicale et pédagogique;
- De préférence, posséder des diplômes universitaires ou du Conservatoire de musique
- Avoir commencé des études en pédagogie musicale ou être prêts à les entreprendre.

TRAITEMENT

- Conforme à la scolarité et à l'exigence d'après les normes de la convention collective des enseignants.

Les candidats doivent faire parvenir leur curriculum vitae, en insistant sur leur compétence et leur expérience, et en donnant les motifs de leur demande, avant le 1er août 1970 à:

Service du personnel
La Commission des Écoles Catholiques
de Montréal
3737 est, rue Sherbrooke Montréal 406.
Le secrétaire,
Sylvio de Grandmon.

BIBLIOTHÉCAIRES DEMANDÉS

Recherchons deux (2) bibliothécaires qualifiés pour travailler dans une école secondaire de Rouyn.

Pour informations, s'adresser à:

M. Jean-Luc Gosselin
Directeur des Services au Personnel
C.S.R. du Cuirve
C.P. 908, Rouyn, Qué.
Tél.: (869) 762-0861

L'HÔPITAL RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

RECHERCHE LES SERVICES DE:

- INFIRMIERS (ES) PSYCHIATRIQUES

et

- INFIRMIERS (ES) AUTORISÉS (ES) pour

assumer les fonctions de:

- Chef d'équipe en service de jour
- Assistant(e) infirmier(e) - chef, en service de soir et de nuit.

S'adresser au:

Bureau d'Emploi,
7200 est, boul. Gouin,
Montréal 476.
Tél: 665-4971 poste 286 ou 486.

LE CONSEIL D'ÉDUCATION DES COMTÉS DE STORMONT, DUNDAS ET GLENGARRY

recherche des professeurs pour septembre 1970, pour

L'ÉCOLE SECONDAIRE, DISTRICT DE

CHARLOTTENBURGH-LANCASTER

WILLIAMSTOWN, ONTARIO.

- Histoire et géographie, 9-11.

S'adresser au: Principal, M. D. Shaw,
Williamstown, Ontario,
Tél: école - 528-4225
résidence - 347-2021

L'ÉCOLE SECONDAIRE ST. LAWRENCE CORNWALL, ONTARIO.

S'adresser au: Principal, M. R. Brisson,
510 ave McConnell,
Cornwall, Ontario,
Tél: école 933-0172

ÉCHELLE DE SALAIRE POUR 1970-71 (OFFRE DU CONSEIL)

Catégorie 1 \$7,000 - \$11,700.
Catégorie 2 \$7,300 - \$12,300.
Catégorie 3 \$8,100 - \$14,100.
Catégorie 4 \$8,600 - \$14,900.

Plus allocation pour expérience:
2 x \$400; 1 x \$500; \$400 au maximum.

Faire parvenir demande en écrivant ou en téléphonant au principal concerné.

ADJOINT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La fonction

-Seconder le directeur général dans des tâches diversifiées: travaux de comités, organisations diverses, sessions d'études, travaux de recherches, rédaction de communications, tâches administratives, etc. . .

Les qualifications

- Degré universitaire en sciences humaines ou l'équivalent;
- Minimum de deux ans d'expérience, de préférence dans le milieu des affaires ou dans l'organisation professionnelle;
- Avoir des préoccupations pour les questions relatives au domaine de l'éducation;
- Dispositions pour la rédaction;
- 25 à 30 ans;
- Bilingue.

Le salaire

- À discuter, sur une base personnelle.
- Excellents bénéfices sociaux.

- Poste disponible immédiatement.

N.B. - Seules les offres d'emploi écrites seront prises en considération.

S.V.P. adresser "curriculum vitae" complet au

CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC
1080, Beaver Hall
Suite 1105, Montréal 128.



université
du
québec à trois-rivières

OFFRE D'EMPLOI

UN TECHNICIEN EN PHYSIOLOGIE DE L'EFFORT OU INHALO-THÉRAPIE

Le Centre de Recherche en Sciences de la Santé et de l'Efficiace Physique de l'Université du Québec à Trois-Rivières offre un poste de technicien en physiologie de l'effort ou inhalo-thérapie.

SALAIRES:

Selon le guide des traitements en vigueur à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

BÉNÉFICES SOCIAUX:

Assurance-vie, assurance-accident-maladie, assurance-salaire, fonds de pension.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Dr. Hugues Lavallée
Université du Québec à Trois-Rivières
C.P. 500, Trois-Rivières, P.Q.

La Commission Scolaire Régionale Youville recherche les services d'un CONSEILLER D'ORIENTATION

Fonctions:

- Travailler dans une école secondaire
- Au dépistage et à la sélection à l'élémentaire.

Qualifications:

- Licence en orientation
- Membre de la C.C.O.P.Q.

Faire parvenir curriculum vitae avant ou le 24 juillet 1970 au:

Responsable des Services aux Étudiants,
Commission Scolaire Régionale Youville,
Case postale 239,
Ste-Martine, Comté Châteauguay,
Tél: (514) 427-2340

DIRECTEUR DU PERSONNEL

LE POSTE Un organisme de coordination de services d'utilités publiques recherche un directeur du personnel. Celui-ci répondrait au président et serait responsable pour la préparation, la négociation et l'administration des conventions collectives, l'évaluation des tâches et la conception d'un plan de rémunération (système de points), la politique d'embauchage et autres tâches de gestion du personnel. Le président pourra à l'occasion lui assigner certains projets spéciaux.

LE CANDIDAT Détenteur d'un diplôme en relations industrielles, ou l'équivalent, il a un minimum de six ans d'expérience dans les domaines précités. Il est intelligent, peut négocier à des niveaux élevés et a de l'entregent.

Prière de téléphoner à 866-2821 ou d'écrire à l'adresse qui suit. Mentionnez le dossier 1065.



Dufresne, McLagan, Daignault Inc.
Conseillers en administration / Management Consultants
Service de sélection de personnel

555 ouest, boul. Dorchester, Suite 1150, Montréal 128, Qué.
1 Greensboro Drive, Suite 403, Rexdale, Ont.

OFFRE D'EMPLOI

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE SALABERRY RECHERCHE:

Un(e) Conseiller(ère) d'Orientation

Fonctions:

Counseling d'orientation au niveau secondaire et autres tâches connexes au service.

Exigences:

- 1^o licence en orientation ou en psychologie (mention orientation)
- 2^o membre de la Corporation des Conseillers d'Orientation

S.V.P. accompagner la candidature d'un curriculum vitae

S'adresser à:

M. Georges Allard, directeur
Service aux Étudiants,
C.S.R. Salaberry,
43, avenue du Parc,
Valleyfield, Québec.
Tél: 373-8065

OFFRE D'EMPLOI

POSTE OFFERT:

DIRECTEUR GÉNÉRAL SECRÉTAIRE TRÉSORIER COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LA VÉRENDRYE

FONCTIONS:

Assurer la gestion de l'ensemble de la commission scolaire régionale, à titre de principal administrateur.

QUALITÉS REQUISES:

Formation au niveau d'une Licence en administration scolaire et/ou en administration générale (formation académique: 17 ans de scolarité ou l'équivalent). Expérience pertinente en administration.

TRAITEMENT:

Selon la compétence et l'expérience.

- Les candidatures seront reçues jusqu'au 25 juillet 1970.
- Adressez le curriculum vitae: histoire académique, histoire professionnelle, histoire sociale

à:

La Fédération des commissions scolaires catholiques
du Québec,
Direction générale de la gestion scolaire,
Concours 10-1340-B,
Division de la gestion du personnel
1001, avenue Bégon, C.P. 490
Sainte-Foy, Québec 10e.

MONITEURS DE FORMATION

Requis à notre Service de Formation à Schefferville, P.Q.

Les fonctions comprennent la préparation des matières telles que langues, arithmétique et sciences pour des classes d'apprentis en métiers. De plus, vous devrez préparer les examens.

Bon traitement, congés généreux, caisses de prévoyance et de retraite, aide pour l'installation de la famille du candidat.

Les intéressés sont invités à soumettre un résumé de leurs qualités et expérience, à titre confidentiel, à l'adresse suivante:

Bureau d'Embauchage, OU Bureau du Personnel,
Iron Ore Company of Canada, Iron Ore Company of Canada,
Édifice Arcade, Suite 22, 2100 Drummond, Suite 103,
760 avenue Laure, Montréal 107e P.Q.
Dossier No 319,
Sept-Iles, P.Q.

COLLEGE DE ROSEMONT

C.E.G.E.P.

OFFRES D'EMPLOI CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

Sous la direction du coordonnateur de l'aide pédagogique individuelle, il avise l'étudiant, dans des rencontres personnelles, sur tout ce qui peut contribuer à l'insérer dans son milieu scolaire. Pédagogue sensible aux problèmes administratifs, il travaille en relation étroite avec le secrétariat pédagogique et les services de la vie étudiante. Posséder au moins 16 années de scolarité et expérience pertinente.

SECRÉTAIRE classe II - Bureau du secrétaire général

Prendre et transcrire les textes dictés, rédiger la correspondance routinière, répondre aux demandes de renseignements, contrôler les communications téléphoniques et autres. Posséder au moins 11 années de scolarité et 5 années d'expérience de préférence en secrétariat juridique.

N.B. A compétence égale, la propriété sera accordée au personnel du Collège.

Adresser le "curriculum vitae" avant 17.00 heures le 31 juillet 1970, au:

Secrétaire général
C.E.G.E.P. de Rosemont
6400, 16ième Avenue
Montréal (408e), Québec

ingénieur d'entretien

pour une usine moderne d'engrais, située à Belledune, Nouveau-Brunswick. Le candidat choisi devra posséder de l'initiative, de l'entregent et de l'ambition pour travailler dans un milieu de défi. Il devra, de préférence, être un ingénieur mécanicien et avoir cinq années d'expérience dans l'entretien et la supervision industriels. Il sera responsable du bon entretien de l'usine avec quatre chefs d'entretien sous sa surveillance. Aptitudes à parler l'anglais et le français seraient un atout. Excellents bénéfices accordés.



Faire parvenir demande en toute confiance à:

M. C. Losier,
Surveillant du Personnel,
Belledune Fertilizer Limited,
Case postale 42,
Belledune, Nouveau-Brunswick.

RECHERCHES EN RELATIONS DU TRAVAIL

Le service des relations du travail de notre Société requiert les services d'un chef des recherches en relations du travail pour succéder au titulaire actuel qui a décidé de prendre sa retraite anticipée à la fin de 1970.

Notre société qui a des activités dans plusieurs secteurs de l'industrie, négocie et administre plus de 140 conventions collectives avec de nombreux syndicats tant au Canada, qu'aux États-Unis et en Europe. Les activités de notre groupe des relations du travail sont, on le voit, stimulantes et dynamiques.

Les responsabilités de ce poste comprennent la direction d'un petit groupe d'analyses en recherche capables de préparer efficacement les dossiers nécessaires pour les négociations et les procédures à suivre avec les tiers, ainsi que le développement d'analyses, les recommandations et les dossiers relatifs aux:

- tendances à court et long terme dans les relations du travail
- changements dans la législation du travail, et
- indices et prévisions dans le domaine de l'économie nationale et du secteur industriel.

Professionnel accompli, le candidat devra posséder une vaste expérience dans les concepts et les pratiques d'économie et des relations du travail.

Pour tous renseignements, veuillez communiquer avec:

Services du personnel
Projet N° 1312
Domtar Limitée
395 ouest, boul. de Maisonneuve
Montréal 101 (Québec)

Discrétion assurée.

DOMTAR

Domtar Limitée

BIBLIOTHÉCAIRE

DEMANDÉ

Nous sommes à la recherche d'un(e) bibliothécaire diplômé(e) pour prendre la direction de la bibliothèque médicale pour un hôpital général de quatre cents (400) lits. Expérience nécessaire.

Les intéressés devront faire parvenir leur offre de services accompagnée de leur curriculum vitae au:

Directeur du Personnel,
Hôpital St-Joseph de Rimouski,
150 Ave. Rouleau,
Rimouski.

OFFRE D'EMPLOI

Directeur des activités financières

FONCTION:

Sous la responsabilité immédiate du Directeur Général, voir à l'élaboration et à l'exécution des programmes financiers de l'organisme auprès du public en général et auprès des compagnies, organismes ou ministères gouvernementaux; agir comme conseiller et éducateur auprès des groupes de bénévoles et maintenir avec le public d'excellentes relations par la rédaction de communiqués, la préparation d'émissions radiophoniques ou télévisées.

QUALIFICATIONS:

- Le candidat doit posséder les qualifications suivantes:
- excellente formation académique en sciences humaines ou administratives ou l'équivalent sur le plan des expériences;
- connaissance théorique et pratique des techniques d'organisation communautaire et organisation financière;
- entreprenant et talents de vulgarisateur;
- facilité de rédiger et de s'expliquer en français et en anglais.

Bénéfices marginaux courants et salaires déterminés en fonction de l'expérience et de la compétence.

Discretion absolue à ceux qui feront parvenir un curriculum vitae avant le 5 août 1970 à:

Directeur Général,
Conseil de Développement Social
du Nord-Ouest Québécois,
139 Perreault Est,
C.P. 905, Rouyn.

LE CONSEIL DES ÉCOLES SÉPARÉES DU DISTRICT DE TIMMINS

est à la recherche de:

- 3 Conseillers en catéchèse
- 1 Conseiller en Éducation physique
- 1 Conseiller en méthodes primaires
- 1 Conseiller en arts plastiques
- 1 Conseiller en art dramatique
- Titulaires pour classes régulières (niveau 1 à 8).

Qualifications exigées:

Brevet d'enseignement de l'Ontario ou brevet "A" du Québec.

Échelle de salaire 1970-71:

Niveau	Minimum	Maximum
1	\$5,400.	\$ 7,700.
2	\$5,800.	\$ 8,900.
3	\$6,400.	\$10,000.
4	\$7,200.	\$10,900.
5	\$7,600.	\$11,400.

Bénéfices marginaux: 66 2/3% des primes d'assurance hospitalisation et d'assurance-santé. Congés de maladie accumulés à 100% jusqu'au maximum de 200 jours.

Allocation aux Conseillers, selon qualifications et expérience.

Faites parvenir votre demande à:

M. Gérald Aubin,
Adjoint au Surintendant,
Conseil des Écoles Séparées du District de Timmins,
36 Sud, rue Birch,
Timmins, Ontario.
Tel: (705) 267-1421

Les représentants du Conseil MM. Léveillé et Aubin seront à Montréal

Au Château Champlain
samedi, 18 juillet de 14 à 18 heures

et à Québec

À l'Auberge des Gouverneurs
dimanche, 19 juillet de 14 à 18 heures.

Les candidats sont invités à s'y présenter, munis des pièces justifiant leurs qualifications et leur expérience.

Gilles Racicot
Président

Jean Léveillé
Directeur général de l'Éducation

Échelle de traitements: \$13,403 - \$15,229

La Direction des affaires indiennes et esquimaudes, au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, a besoin d'un superviseur pour mettre en oeuvre et diriger les programmes et superviser les activités du district de Sept-Îles (Québec).

SUPERVISEUR DE DISTRICT (AFFAIRES INDIENNES)

SEPT-ÎLES (QUÉ.)

FONCTIONS

Avec l'avis et la collaboration de la population indienne, élaborer et réaliser des programmes portant sur l'autonomie, l'éducation, le développement communautaire, le bien-être social, les services techniques et les ressources naturelles; en outre, superviser le personnel et administrer les ressources financières du district.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les candidats doivent posséder des aptitudes manifestes pour l'administration, de l'imagination, du dynamisme et de la souplesse, et être animés du désir sincère de servir la population indienne du Canada; ils devront accepter d'être affectés plus tard n'importe où au Canada; ils doivent posséder un diplôme universitaire et bon nombre d'années d'expérience dans un domaine connexe où ils auront assumé des responsabilités croissantes, ou avoir une somme équivalente d'instruction, de formation et d'expérience dans l'élaboration des programmes, la direction du personnel et la coordination des projets exécutés en groupe. Les candidats doivent posséder les qualités requises en ce qui concerne la connaissance et l'usage de l'anglais et du français.

Les formulaires d'inscription et les demandes de renseignements doivent être adressées à MONSIEUR G.R. LEGER, CONSEILLER RÉGIONAL EN PERSONNEL, MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN, 175, RUE SAINT-JEAN, PIÈCE 100, QUÉBEC 4 (QUÉ.).

RÉFÉRENCE À RAPPELER: 70-491-4



Fonction publique du Canada

Rogers affirme puis nie: le coup au Cambodge a profité à la Chine

WASHINGTON (D'après l'AFP) — Une fois de plus, les contradictions qui étaient apparues au sein de l'exécutif américain au moment de l'invasion du Cambodge se sont manifestées hier au sujet des résultats de l'opération, à la suite d'une déclaration de M. Rogers démentie hier par un porte-parole de la Maison Blanche et sur laquelle le principal intéressé est lui-même revenu.

Stupéfaction en effet hier parmi les 365 journalistes accrédités au département d'Etat: M. Williams Rogers, qui revient d'un voyage de 11 jours en Asie, suivi d'une visite-éclair à Londres, a décidé hier de tenir une conférence de presse à l'improvvisé au Département d'Etat dans l'espoir de "rectifier le tir" et de dissiper l'effet de surprise provoqué par les propos qu'il a tenus dimanche à Londres, à la chaîne de radio-télévision "Westinghouse" américaine, qui ont fait la "une" des grands journaux américains.

Le texte de cette interview n'a été diffusé hier qu'après le retour dans la capitale fédérale du grand responsable de la diplomatie américaine. Elle avait clairement jeté le doute sur l'utilité du "coup de poing" de l'oncle Sam au Cambodge et indiqué que c'est Pékin qui serait sans doute le grand gagnant du pari audacieux de M. Nixon.

L'interview de Londres, le "Washington Post" avait causé un certain émoi, hier, en tirant à la une: "Rogers dit que l'opération cambodgienne a profité à la Chine". La Maison Blanche, elle, n'a jamais cessé de penser que cette opération s'était soldée par un succès total, non seulement sur le plan militaire, mais encore

en ce qui concerne les chances d'un règlement négocié.

Le secrétaire d'Etat avait affirmé en outre qu'il était sceptique quant aux chances d'un règlement négocié, et que la clé du problème se trouvait de plus en plus à Pékin. Le porte-parole de la Maison Blanche a déclaré, pour sa part, hier: "La clé de la paix se trouve à Hanoï.

Le gouvernement américain pense et espère que le Nord-Vietnam se guidera en fonction de ses propres intérêts (sous-entendu: et non pas en fonction de ceux de Pékin)".

Le porte-parole présidentiel a ajouté: "Il n'y a pas absence d'unanimité dans la formulation de notre politique étrangère". En ce qui concerne le Cambodge, "cette politique a

aidé la vietnamisation et M. Rogers est d'accord pour estimer que tout ce qui aide la vietnamisation sert la cause de la négociation".

Quant à M. Rogers, au cours de sa conférence de presse improvisée d'hier, il a pris le contre-pied des déclarations qu'ils avaient faites samedi à Londres affirmant que l'opération "Cambodge" a accru les chances de négociation. Il a cependant prudemment ajouté aussitôt: "Je crois que les perspectives d'un règlement négocié rapide ne sont pas très brillantes" revenant ainsi sur la position qu'il avait prise dans son interview de Londres.



La commission créée par le président Nixon pour enquêter sur l'effervescence qui a gagné les campus des universités américaines a commencé hier ses audiences à Washington; elle est présidée par l'ancien gouverneur (républicain) de Pennsylvanie, William Scranton, et doit recommander les mesures propres à rétablir l'ordre. Hier, le sénateur Edward Kennedy a témoigné et déclaré que le calme ne pourra être rétabli que lorsque la guerre du Vietnam serait terminée. Le rapport devrait être prêt en octobre. (Téléphoto AP)

Désavouant leur chef

Les dockers britanniques déclenchent une grève illimitée

LONDRES (AFP) — La grève illimitée déclarée officiellement hier par les délégués des 42.000 dockers de Grande-Bretagne porte un coup dur à l'économie britannique, moins d'un mois après l'accession au pouvoir du gouvernement conservateur.

Cette mesure aggrave également la situation syndicale. Le plus important des syndicats britanniques, celui des transports, qui compte 1.500.000 adhérents, a en effet virtuellement désavoué son secrétaire général M. Jack Jo-

nes, qui demandait que la proposition des employeurs, présentée aux délégués des dockers, soit acceptée comme base de négociation.

Les délégués qui se sont d'abord prononcés pour la grève, par 48 voix contre 32 ont ensuite rejeté par 43 voix contre 39 l'amendement déposé par M. Jones en vue d'obtenir que la grève soit ajournée pendant la poursuite des négociations.

Le gouvernement intervient

M. Robert Carr, Ministre de l'Emploi et de la productivité,

est intervenu aussitôt dans le conflit convoquant les représentants des parties au conflit, ainsi que M. Victor Feather, secrétaire général du T.U.C. (centrale syndicale) afin d'essayer de trouver une issue à l'impasse actuelle.

Chacun pour le moment reste sur ses positions. M. Georges Tonge, président de l'Association des employeurs portuaires a déclaré, avant la réunion chez M. Robert Carr, qu'il n'y aurait aucune négociation tant que la grève durerait. De son côté, M. Feather a esti-

mé qu'il était hautement improbable qu'une solution intervienne au cours de cette réunion. Enfin, M. Jack Jones, principal négociateur des dockers, a affirmé qu'il appartenait désormais aux employeurs d'améliorer leurs offres.

Conséquences coûteuses

Les négociations se dérouleront désormais dans le cadre d'une grève officielle dont le coût ne peut manquer d'être extrêmement élevé pour le pays. On estime à 37 millions de livres la valeur des marchandises chargées et déchargées quotidiennement dans les docks britanniques.

La menace de grève dans les docks perturbait déjà les échanges de la Grande-Bretagne depuis plusieurs semaines. On lui attribue en particulier la montée des importations qui a aggravé le déficit de la balance commerciale, passé de 32 millions de livres en mai à 51 millions en juin.

Sur le plan intérieur, la situation ainsi créée risque d'affecter la politique économique et fiscale du nouveau gouvernement dans les mois à venir. Sur le plan extérieur, elle affaiblit du même coup la livre britannique et la position du Royaume-Uni au moment où vont s'engager les négociations sur son entrée dans le Marché commun.

Pacte de défense "anticommuniste"

en voie de formation

(AFP) — Un pacte de défense "contre la subversion communiste en Indochine", groupant en un premier temps la Thaïlande, le Cambodge et le Vietnam du Sud, est en voie de formation. Le maréchal Thanom Kittikachern, premier ministre thaïlandais l'a annoncé lui-même en précisant que ses bases en avaient été déjà approuvées par les gouvernements de Saigon et de Phnom-Penh.

C'est pour discuter des détails de ce front militaire commun, dont il avait lancé l'idée voici quelques semaines, que le général Nguyen Cao Ky s'est rendu à Bangkok durant le dernier week-end et que le général Lon Nol, premier ministre cambodgien est attendu dans la capitale thaïlandaise le 22 juillet prochain.

Cette alliance qui pourrait donner au conflit indochinois une nouvelle dimension prend forme au moment où d'importantes concentrations de troupes vietcong — estimées à plusieurs bataillons — sont signalées à l'extrême nord du Cambodge, à proximité immédiate de la frontière thaïlandaise. Déjà des accrochages ont mis aux prises dans la région de Preas Vihear des patrouilles de la police frontalière thaïe et des éléments vietcongs. Selon les autorités de la province frontalière de Sisaket (Thaïlande) les vietcongs cherchent à provoquer des incidents frontaliers afin de forcer les troupes thaïlandaises à pénétrer en territoire khmer. Celles-ci sont d'ailleurs en état d'alerte le long de la frontière ouest du Cambodge.

Au cours des dernières heures, les vietcongs ont déclenché une série d'attaques au sud-ouest et au sud-est de Phnom-Penh. Les combats se poursuivent à Kirirrom (55 milles au sud-ouest de Phnom-Penh) où les maquisards tien-

nent toujours le "chalet d'Etat", ancienne propriété du prince Sihanouk. Au nord, la ville de Siem Reap est quotidiennement harcelée.

A Hanoï, un communiqué publié par le Front uni du Kampuchea (FUNK) confirme que "les forces armées populaires de libération" poursuivent leur guérilla à travers le Cambodge et notamment dans la province de Kompong Cham.

Au Sud-Vietnam, c'est toujours le "front nord" qui retient l'attention. Une brigade de "marines" sud-vietnamiennes envoyée précipitamment en renfort durant le week-end, a été lancée dans une vaste opération de ratissage et de nettoyage au sud-ouest de la base américaine de Danang où la pression "ennemie" se fait particulièrement sentir. Outre les "marines", deux bataillons de "rangers" et plusieurs compagnies de forces spéciales participent à l'opération.

La pilule... dépassée?

LONDRES (AFP) — "La pilule anticonceptionnelle pourrait être bientôt dépassée" a déclaré samedi le docteur Jack Cohen, au cours d'une conférence à l'université de Keele (Stafford).

Il a fait état de perspectives révolutionnaires en matière de gynécologie, affirmant notamment que désormais, les femmes ne prendront plus la pilule pour éviter une grossesse, mais au contraire, pour la provoquer.

Le but des études en cours, a-t-il précisé, est de trouver un produit permettant à l'organisme de la femme de rejeter les quarante spermatozoïdes (sur 350 millions secrétés par l'homme) qui peuvent féconder l'ovule.

COURS POUR ADULTES
Session automne 1970

VOUS DESIREZ ÊTRE ADMIS À L'UNIVERSITÉ?
VOUS DESIREZ ENTREPRENDRE OU COMPLÉTER VOTRE FORMATION PROFESSIONNELLE?
VOUS DESIREZ VOUS PERFECTIONNER?

Le Service d'Éducation permanente du Collège du Vieux Montréal

vous en offre l'occasion dans les disciplines suivantes:

- ARTS
- LETTRES
- SCIENCES ET TECHNIQUES HUMAINES
- SCIENCES DE LA SANTÉ
- SCIENCES ET TECHNIQUES ADMINISTRATIVES
- SCIENCES PURES ET TECHNIQUES APPLIQUÉES:
- TECHNIQUES DE GENIE CIVIL, D'ARCHITECTURE, DE MECANIQUE, INFORMATIQUE, ELECTRONIQUE, DESSIN INDUSTRIEL, CONTRÔLE NUMÉRIQUE, ETC. . .

Période d'inscription: du 3 août au 9 septembre 1970.

Début des cours: 9 septembre 1970

Lieu de renseignements et d'inscription: Pavillon Marie-Victorin
244 est, rue Sherbrooke,
Montréal 129 - Tél.: 842-7161
Service d'Éducation permanente

Bonne Nouvelle
réductions

SUR TOUS NOS DISQUES
DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

15% 25% 15%

SUR DISQUES CLASSIQUES, LITTÉRAIRES, POUR ENFANTS, DE FOLKLORE INTERNATIONAL, RELIGIEUX.

SUR DISQUES POPULAIRES ANGLAIS, FRANÇAIS ET DE MUSIQUE INSTRUMENTALE

SUR CASSETTES, CARTOUCHES 8 PISTES, BANDES MAGNETIQUES (enregistrées)

DISQUES 45 TOURS: 83¢

CETTE OFFRE EST VALABLE JUSQU'AU 31 AOUT '70

Ed Archambault INC.

500 EST, STE-CATHERINE / 849-6201

Commandes téléphoniques et postales acceptées.

PAPINEAU / GERIN-LAJOIE / LEBLANC / EDWARDS ARCHITECTES

demandent

RÉDACTEUR DE DEVIS:

10 ans d'expérience

SPÉCIALISTE EN CHEMINEMENT CRITIQUE "C.P.M."

5 ans d'expérience

ESTIMATEUR "Quantity Surveyor":

5 ans d'expérience

Le bilinguisme est essentiel

Pour obtenir les formulaires de demande d'emploi, téléphonez à:

342-0680

Ces demandes devront être retournées le/ou avant le 30 juillet 1970.

arts et spectacles

Le bruit de la ville

MUSIQUE: La 2e soirée d'opéra populaire se tiendra, demain à 20h.15, à l'arena Maurice-Richard. Alexander Brott dirigera l'orchestre dans des extraits des opéras "La Traviata" (Verdi) et "Carmen" (Bizet). En plus, un hommage sera rendu à Beethoven à l'occasion du bi-centenaire de sa naissance. A cet effet, Claude Savard tiendra la partie pianistique dans le troisième concert.

Par ailleurs, il faut rappeler que le Pavillon "Musique du Monde" de Terre des hommes continue d'offrir aux visiteurs des programmes musicaux variés. Ils se tiennent chaque jour à partir de midi.

CHORALES INTERNATIONALES CANADIENNES: Les deuxièmes Chorales Internationales Canadiennes seront officiellement lancées par un concert d'ouverture qui se déroulera dans la Chapelle du Grand Séminaire, sur le Campus de l'Université Laval, samedi le 18 juillet, à 20-30 heures. A cette occasion, les choristes de la Régionale Québec de l'Alliance Chorale Canadienne accueilleront chez eux les autres chorales participantes, venues de huit pays différents. Sous le thème "Québec vous dit bonjour!", ils leur feront connaître le milieu chorale québécois, présenté sous les facettes les plus variées.

BALLET "HIGH": Le Royal Ballet de Winnipeg, en collaboration avec l'ensemble rock Lighthouse, présentera "Ballet High" en première mondiale les 28, 29 et 30 juillet, au Centre National des Arts d'Ottawa. Ces représentations marqueront le retour de la compagnie après une tournée européenne de sept semaines.

PRIZ JEAN VALCOURT: Le Ministre des Affaires culturelles, M. François Cloutier, annonce que les lauréats des prix Jean Valcourt, cette année, sont Mlle Louise Laprade et M. Jean-Pierre Chartrand, pour le Conservatoire d'art dramatique de Montréal ainsi que Mlle Marcelle Leclerc et M. Jacques Lessard pour le Conservatoire de Québec. Ils ont été désignés par un jury de professeurs dans chaque conservatoire et par un jury spécialement constitué à l'occasion du spectacle de sortie de la promotion.

ZEN BOULEVARDISME: Une séance d'introduction à la pratique du Zen, avec lecture du Sutra, se tiendra le 23 juillet au Centre de méditation Zen sur la rue Versailles. L'entrée est libre sur réservation (téléphone à 931-7819).

EXPOSITION: Les Pavillons de la France à Terre des hommes présente actuellement une Exposition des œuvres de Gérard Schneider, qui est la première rétrospective de ce peintre en Amérique du nord.

Horaires des théâtres

THEATRE DES MARGUERITES: "Eve et les Jacques" (Atout) - tous les soirs à 21 h. relâche lundi et vendredi. Spectacle Yvon Deschamps, le vendredi à 22h.

THEATRE CENTAUR (Vieux Montréal): Le groupe de la Place Royale présente "Performance 1" - 20h.30.

THEATRE SUN VALLEY: "L'Amant de cœur" (Vernieu) - mardi, mercredi et jeudi à 21h., samedi à 20h. et 22h.30.

THEATRE DES PRAIRIES: "Adieu Prudence" (Stovani) - 21h.

THEATRE DE MAROLLAINE: "Crack Pot" (Carter-Cousineau) - en semaine à 21h., dimanche: relâche lundi.

Horaires des cinémas

EN LANGUE FRANCAISE

ALLOUETTE: "Ben Hur"

ARLEQUIN: "Venus Interdite" et "Marchés de femmes"

BERRU: "Fanny Girl"

BLOU: Voir St-Denis

CANADIEN: "Para Top Secret" 12.15 - 1.00 - 3.45 - 6.30 - "Destinée" 1.40 - 4.25 - 7.00 - 9.55

CAPITOL: "Le Clan des Siciliens" 10.30 - 12.15 - 3.04 - 4.57 - 6.50 - 9.05

CHAMPLAIN: "Les Nautragés de l'espace" et "Les Cavaliers rouges"

CHATEAU: "Belle de jour" et "La Petite vertu"

COMEDIE CANADIENNE: Cinéma d'été - il était une fois dans l'Ouest - sam. dim. 5.30 et 8.30 et sur semaine 8.30

CREMAZIE: "Oliver" 2.05-3.00-4.00

DAUPHIN: Salle Renior "L'Homme tatoué" 7.30 - 9.30 - sam. dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 - Salle McLaren "Butch Cassidy et le Kid" 7.30 - 9.30 - sam. dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

ELECTRA: "Bullitt" et "Chantage au meurtre"

ELYSEE: Salle Alain Renaud: "Le Coeur fou" 7.30 - 9.45 - sam. dim. 1.30-3.30-5.30

FLEUR DE LYS: "Scènes de chasse en Bavière" à 12.15 - 3.30 - 6.35 - 10.00 et "Les Cracks" à 1.40-4.55-8.15

IMPERIAL: "Hello Dolly" 8.30 dim. - 10.30 matinées sam. dim. mer. 12.00

JEAN-TALON: "Les matins clairs" Sur semaine: 8.30 - 10.05 Dim. 3.15 - 6.30 - 10.05 "Dracula Contre Frankenstein" Sur semaine: 8.30 Dim. 1.30-3.30-5.30

MARSHALL: "L'Initiation" 10.00 - 11.30 - 1.25-3.25-5.30-7.35-9.35

PIGALLE: Voir Mxi-Miut

ROYOLI: "RED" et "L'Inconnue de Shanghai"

ST-DENIS: "Deux femmes en or" et "Mars-Christine" et "L'Hiver en froid mi-mer"

VENDOME: "Z" - 12.45 - 3.00 - 5.15 - 7.30 - 9.45

VERDI: "La Bataille d'Alger" 7.30 - 9.30

TERRE DES HOMMES

KIOSQUE DE LA BIOSPHERE: "The Black Pearl" - orchestre pop - 14h.30 16h.30 - 18h.30

THEATRE DU CANADA: Le TNM présente "Rodéo et Juliette" - 19h et 21h

PAVILLON DE LA RANCE: "Marius" (film de Del) - 18h.30 - 19h.30 - 21h

PLACE CONTINENTALE: Semaine Laos Vietnam, spectacles folkloriques 18h.30 - 20h.30

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLERIN: relâche

THEATRE MADONNELLE: "Belche"

JARDIN DES ETOILES: Rita Pavone et spectacle 20h.30 et 22h.30

EN LANGUE ANGLAISE

AVENUE: "A Boy Named Charlie Brown" 1.20-3.15-5.10-7.30-9.40

ATWATER 1: "Airport" 12.00 - 2.25 - 4.50 - 7.15 - 9.40

ATWATER 2: "Butch Cassidy and the Sundance Kid" 12.55-3.10 - 5.15 - 7.20 - 9.30

BONAVENTURE: "Sappho Darling" 1.05-3.05-5.05-7.05-9.05

FRANCAIS: "The Oblong Box" et "The Name of the Game is Kill" et "Hell's Angels 69"

GLY: "Gone With the Wind" 12.00 - 4.00 - 8.00

KENT: "Anne of a Thousand Days" 12.50 - 3.25 - 4.15 - 5.00 - 6.00

LOEWS: "Beneath the Planet of the Apes" 10.50-1.05-3.05-5.05-7.05-9.05

MONKLAND: "The Adventurers" et "True Gri" 12.50-1.15-3.15-5.15-7.15-9.15

PALACE: "Kelly's Heroes" 10.15 - 12.55 - 1.55 - 4.15 - 6.15 - 8.15

PLACE DU CANADA: "A Walk in the Spring Rain"

PLACE VILLE-MARIE: Petite salle: "Zabriskie Point" 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 (sam 11.15)

PUSYCAT: "Slaves of Love" 1.40 - 4.25 - 7.10 - 10.00 "Jenny Wile-Child" 12.15 - 2.55 - 4.40 - 7.20 - 10.00

SALLE HERMES: "Your Wife That Unknown Human Being" 12.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15

STYLLIE: "The Boatniks" 1.10 - 3.15 - 5.20-7.25-9.35

VAN HORNE: "Women in Love" - 1.20 - 3.20 - 5.20 - 7.20 - 9.20

WESTMOUNT: "Catch-22" 5.00 - 8.30 - 11.30

YORK: "Woodstock" 1.35 - 5.00 - 8.30 - 11.30

WESTMOUNT SQUARE: "M-A-S-H" 12.30-2.54-4.57-6.59-9.00

ET AUTRES LANGUES

Italian: "Fellini Satyricon" 2.15 - 7.00 - 9.30 - sam. dim. 1.00 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

Dizoo: "L'anglais"

SNOWDON: "Without a Stitch" 1.20 - 3.25 - 5.25 - 7.30 - 9.30

Sueois: "I am Curious Yellow" 7.30 - dim. 12.00 - 3.55 - 8.00 et "I am Curious Blue" 9.30 - dim. 3.15 - 6.00 - 10.05

Sueois: "Le monde en liberté" 7.30

FESTIVAL: "Elsie veut tout savoir" 7.30 - 9.30 dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

Horaires

Table with columns for radio stations (CBFT, CFTM, CFCF, CBMT) and their respective broadcast schedules for various programs.

"Rodéo et Juliette"

St-Tite à Terre des hommes

par Michel Bélaïr

Après "Tes pas tannée Jeanne d'Arc?", le théâtre du Pavillon du Canada de Terre des hommes n'allait pas abandonner en si bonne route. Les créations québécoises étant à l'honneur, on y présente maintenant et jusqu'au 20 juillet, une création du TNM, "Rodéo et Juliette". Même au rythme de deux spectacles par jour, les salles y sont habituellement bondées et la pièce, malgré certains longueurs, suscitera sans doute, par le contexte politique qu'elle met en relief, de nombreux commentaires.

Un cheval de bois en fer

Dans "Rodéo et Juliette", tout tourne autour d'un "cheval de bois en fer" construit par Rodéo Cadieux. Il faut bien préciser le cadre tautofeu: l'action se déroule à St-Tite lors du Festival western qui fit tant couler d'encre. On connaît déjà la façon de travailler du groupe de Jean-Claude Germain: "pigeant à pleine main" dans des situations québécoises, les comédiens exploitent ces situations

au maximum dénonçant ainsi une réalité qui n'est pas toujours réjouissante. Le Festival western de St-Tite, de si triste mémoire, se prêtait bien, on l'imagine facilement à ce type d'entreprise. Le festival de St-Tite, c'est-à-dire, le western, c'est-à-dire le cheval de Rodéo, c'est, en bloc, un retour au passé. Juliette, parodiant le couple célèbre, c'est dans ce contexte la jeune fille qui cherche Rodéo pour lui poser la question fatidique du pourquoi: dans sa quête (Rodéo est en train de prendre "une brosse" à l'hôtel et ne veut pas en sortir) Juliette avec Hélène Loisel et Nicole Leblanc fait constamment référence. Il s'agit évidemment de l'indépendance politique.

Pour Rodéo pourtant (Gilles Renaud) la question n'est pas si simple: son cheval de bois

en fer est le symbole d'une implantation qu'il voudrait indéfinissable: une implantation qui fait certes références au passé mais qu'il veut durable en ce qu'elle représente de traditions. La quête de Juliette ou plutôt des Juliettes sera aussi l'occasion de rencontrer des personnages typiques interprétés pour la plupart par un Gilles Sauvageau particulièrement en forme. Gilles Renaud est toujours aussi impayable dans ces rôles de composition qui en font un des meilleurs comédiens de l'heure. Quant à Pauline Julien, Nicole Leblanc et Hélène Loisel, elles se partagent toutes trois les parties les plus longues du spectacle en s'en tirant assez bien.

Il faut souligner aussi la présence constante d'un élément musical (Laurence Ga-

gnon) qui ne m'a pas semblé particulièrement heureux:

s'inspirant évidemment du premier tableau de "Si Aurora m'était conté...", cet élément musical se pose plutôt ici comme générateur de longueurs comme dans la scène des berceuses au tout début. Ces longueurs qui me paraissent d'ailleurs être la principale caractéristique de cette quatrième production du TNM: comme si l'on n'avait pas eu suffisamment de temps pour "figurer" certains raccords, épurer certaines répétitions, la qualité générale de la production s'en ressent.

Pourtant, même dans ces conditions et malgré, encore

une fois, ces longueurs accablantes, "Rodéo et Juliette" est un spectacle intéressant par suite du contexte qu'il évoque et des situations qu'il met en cause: il vaut qu'on s'y arrête. Que les puristes ne se réjouissent pas trop vite: le TNM n'en est pas encore à son premier échec. Le cheval de bois en fer de Rodéo est là pour le prouver.

ECOUTEZ BIEN! venez voir notre sélection fantadisque! nous nous spécialisons en jazz et classiques aussi en disques rares et importés. seulement à L'ENTREPÔT DE La CAVERNE du DISQUE Suite 308 1372 rue Ste-Catherine O.

Ouverture des locaux de "In Media"

"In Media" inaugure ses nouveaux locaux aujourd'hui avec une expérience de création-participation qui se tiendra de 10h. à 22h. Cinq ateliers fonctionneront toute la journée: l'audio-visuel avec Fernand Darsereau et Pierre Mabeu; parole et écriture avec Paul Chamberland et Michel Garneau; l'expression corporelle avec Françoise Graham; les arts graphiques avec Yves Decelles; la musique avec Iolande Rossignol.

cours de l'été: du 26 au 31 juillet, du 9 au 14 août et du 23 au 28 août; ils se tiendront dans les locaux de "In Media", au 461 rue St-Sulpice dans le Vieux Montréal, dans un immeuble de quatre étages qui seront à la disposition des participants. Le nombre de ces participants étant limité, il est conseillé de s'inscrire le plus tôt possible. Pour renseignements: 849-8388.

Mais, il faut savoir ce qu'est "In Media". Il s'agit d'un groupe nouvellement formé où se retrouvent sept animateurs séparatistes et le psychologue Denis Gagné; ce groupe s'est engagé à tenir des stages de créativité, de sensibilisation à l'audio-visuel, et il produira, notamment, des films.

Il y aura trois stages au



MEILLEUR FILM ETRANGER V. MONTAUDO / P. PAPAS / J.L. TRINTEMENT POUL THOUZET COULEURS VENDOME PLACE VICTORIA TEL. 874-1431

Takeuchi Keigo et ses danseuses impériales japonaises. Mettant aussi en vedette: Les Tudera Sisters, Nick Martin et son orchestre. Danse continue. Réservations: 861-3511. Du lundi au vendredi, aucun frais de couvert. Le samedi, \$4.00 seulement. La Salle Bonaventure du Reine Elizabeth

DERNIER JOUR: "LE COEUR FOU" - DEMAIN -

SALLE RESNAIS JAMAIS AMOUR NE FÛT AUSSI SAUVAGE ET PASSIONNÉ... UN FILM DE SUSUMU HANI SOUS-TITRES ANGLAIS EN COULEUR Aido, Slave of love

ELYSÉE 35 MILTON / 842-8053 SALLE EISENSTEIN 27^e SEMAINE MISSY FARMER KLAUS GRUNBERG DAN DE L'ES CARTE BARBET SCHROEDER

plus de 100 ANS d'adultes

dès DEMAIN! Tous les soirs à 7h30 et à 9h30. Samedi, Dimanche 5h30, 7h30, 9h30.

Catherine Deneuve et le très beau film de ROMAN POLANSKI

RÉPULSION EN FRANÇAIS LE FILM DU MOIS À VOIR! ABSOLUMENT

CINÉMA D'ÉTÉ À LA COMEDIE CANADIENNE 84 ouest, Ste-Catherine Tel. 861-3338

DERNIER SOIR à 8h.30 "IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST"

LE GROUPE DE LA PLACE ROYALE DANSE MODERNE "1" Centaur Theatre, 453 rue St-François Xavier, Vieux Montréal. Tous les soirs 20h.30, relâche lundi. Billets: \$2.50 guichet 288-6315

ROD STEIGER CLAIRE BLOOM "L'HOMME TATOUÉ" EN COULEUR CE SOIR 7.30 14 ANS

CINÉMAS GRIMCO AMUSEMENT

"ELLE VEUT TOUT SAVOIR" FESTIVAL 1206, E. STÉ-CATHERINE 525-8600

ZORBA LE GREC EN FRANÇAIS à 7:00 EN ANGLAIS à 9:30 dès le 24 juillet: GRAND FESTIVAL PRÉSENTATION EXCLUSIVE! verdi

En attendant l'Opéra de Montréal LE VAISSEAU D'OR s'honore de présenter, en reprise, pendant le dîner VENDREDI 17 juillet SAMEDI 18 juillet DIMANCHE 19 juillet

FERNANDE CHIOCCIO mezzo-soprano de très grande réputation. Prière de réserver immédiatement - Tél.: 861-1868. Cuisine française. Dîner de sept services - un seul prix: \$10. Orchestre de concert tous les soirs (sauf le lundi). Entrée: 1100, rue Cyprien (sous-sol, Hôtel Windsor), Montréal.

Au Caf'Conc' BON VIVANT La plus récente production de Tibor Rudas, alliant l'éclat des tableaux chorégraphiques et la valeur des artistes invités. Dîner à partir de 19 h. Représentations à 20h.45 et 23h.15; le samedi, à 20h.30, 22h.30 et 24h.30. Réservations: 878-1688. ★ FRANCE ARNELL ★ L'exubérance de la jeunesse mais aussi l'expérience des grandes scènes de Paris et New York; un talent de comédienne, celui de danseuse, en plus d'une voix à faire le tour du monde: voilà ce que porte dans ses bagages la chanteuse France Arnell. SZONY & AGNESE BERRI LEE L'élégance et l'adresse de ce couple de danseurs n'ont d'égal que le plaisir qu'on éprouve à les voir évoluer. Le monde est leur scène. Partout, c'est le succès. Il sait tourner une blague avec autant d'habileté qu'il réussit les tours de prestidigitation les plus inusités. C'est un drôle de magicien que ce magicien drôle. CP Hotels LE CHATEAU CHAMPLAIN

famille et société



Pour l'automne Pantalons et boléros de style gauchois et sur tous les ensembles, le poncho

Deux des articles de vêtements les plus en vogue la saison dernière reviendront dans les collections d'automne, s'il faut en juger par les présentations de New York, Rome, Paris et Montréal. Ce sont les pantalons et boléros de style gauchois d'inspiration sud-américaine, et le poncho d'inspiration mexicaine.

Sur notre photo, à gauche, une tenue futuriste de Lydia de Montréal: la combinaison et la cape en double jersey. La combinaison est boutonnée à l'avant alors que la cape est retenue par une fermeture-éclair. Un ensemble fort agréable pour les promenades d'automne quand siffle le vent du nord.

À droite, la combinaison gauchois en double jersey, de style maxi. La veste de berger assortie, bordée d'agneau blanc, reproduit la même broderie que le pantalon. Une création canadienne de Ruth Elias, y compris le chapeau. Les bottes sont de Cristina.

A New York, le dessinateur Malcolm Starr a présenté, de son côté, d'immenses ponchos en chiffon, bordés de plumes d'autruche et portés par-dessus des robes du soir, en même tissu. Pour la ville, Robert Hall, a imaginé des ensembles de style gauchois, composés de pantalons de tweed, d'une chemise de crêpe souple et d'une ceinture à franges. L'un des ensembles qui a connu le plus de succès dans la capitale américaine, est un tailleur de style gauchois, en tweed noir et blanc, bordé d'un liséré noir. Pour les jeunes, Anne Klein a présenté une série d'ensembles dans le même style, dont plusieurs étaient formés de pantalons de cuir, d'une blouse imprimée et d'une veste, également de cuir.

Donc, du matin au soir, à l'automne, le poncho sera à la mode et la combinaison fera partie de la majorité des garde-robes féminines.

Certains médecins seraient sur le point de prescrire la mari

TORONTO (PC) — Un quotidien torontois, le Globe and Mail, affirme que bon nombre de médecins canadiens songent à la possibilité d'émettre des prescriptions de marijuana, de façon à forcer le gouvernement canadien à appliquer plus rapidement les recommandations du rapport par intérim de la Commission Le Dain.

Le journal cite en particulier le Dr Lionel Solursh, de Toronto, qui a affirmé qu'il songeait à prescrire les cannabinacées aux personnes

qui en font déjà usage et qui risqueraient, si elles étaient arrêtées par la police, d'en courir des sentences sévères qui pourraient être imposées pour possession illégale.

La Commission Le Dain avait recommandé que les amendes imposées aux personnes qui fument la marijuana et le haschich, les deux dérivés des cannabinacées, soient allégées.

Le Dr Solursh a précisé qu'il n'y avait pas eu de litige de formée parmi les médecins mais que bon nombre de praticiens dans diverses cités étaient prêts à en faire autant.

Selon ce médecin, ces prescriptions seraient pour l'usage des cannabinacées sous forme de plantes, comme la mari.

La prescription précise-rait également le nombre de fois par jour et ajouterait sans doute "écraser la plante et la rouler dans un papier à cigarette, fumer en inhalant profondément."

Cependant, le hic de l'affaire vient de ce qu'il faut qu'une prescription légale soit complétée à une source légale.

Or, un des dirigeants de la Direction des Aliments et des Drogues a révélé qu'aucune pharmacie au Canada n'avait de chanvre en stock.

Un livre à consulter avant de faiblir "Comment vendre aux femmes" de Dunton

PARIS (Le Monde, par José Doyère) — "Les publicitaires, les vendeurs, les fabricants, les boutiquiers, les vendeuses, pourchassent tous la femme. Oh, ils n'ont pas l'idée de la faire venir de force en la tirant pas les cheveux, c'est seulement son argent qu'ils veulent en lui vendant quelque chose, peut-être même quelque chose dont elle n'a nul besoin. C'est comme ça. Alors, elle ferait bien de se méfier, car elle n'est ni très forte, ni très rapide".

tion d'infériorité: il sait pourquoi il est là, alors qu'elle ignore complètement ce qu'il va lui proposer (appareil électroménager, produit de beauté, contrat d'assurance?). Certes, tous les vendeurs à domicile sont loin d'avoir assurance, brio et technique; et toutes les femmes ne sont pas en train de faire leur ménage lorsqu'un démarcheur se présente. Cependant, la connaissance des méthodes qu'utilisera l'intrus permettrait sans doute à la ménagère de se mieux défendre.

"Il s'écoulera un bon nombre d'années avant que la femme moyenne ait confiance en sa capacité d'acheteuse avisée". "Le pourcentage de ventes réalisées par rapport aux possibilités de vente n'est qu'une fraction de ce qu'il devrait être". Ces constatations encourageantes (pour les vendeurs) figurent dans le livre de M. Loren Dunton, "Comment vendre aux femmes".

analysent ses réactions: la femme est intuitive, a besoin de justifications, est sentimentale, etc. Cette analyse psychologique de la femme est nécessaire au vendeur, s'il veut réussir: elle est nécessaire aussi à l'acheteuse éventuelle, si elle veut déjouer les pièges du vendeur.

"Nous réussissons dans la vente dans la mesure où nous saurons vendre aux femmes lorsque précisément elles n'éprouvent aucun besoin précis d'acheter", tel est l'objectif du vendeur de talent... Le maître-mot de la ménagère devrait sans doute être: "Je serai une acheteuse avisée lorsque je serai capable de n'acheter un objet qu'après mûre réflexion et en étant sûre que c'est librement que je me suis décidée".

Un coup d'oeil sur le sommaire de l'ouvrage est très instructif. La première partie s'intitule sans fard: "Pour lui vendre, montrez-lui que vous l'aimez (vous n'avez pas besoin de la comprendre)" et elle est tout entière consacrée à l'analyse des différences de réaction des hommes et des femmes dans une situation donnée, pour aboutir à la constatation "qu'un homme et une femme ne se maintiennent pas de la même façon". En voici un exemple suave:

"Demandez à un homme: "Où avez-vous acheté ce bifteck?" Inmanquablement, il vous répondra: "Chez...", en vous précisant la boucherie ou le supermarché. Posez la même question à une femme.

Elle vous répondra: "Pourquoi? est-il mauvais?" Partant de remarques du même genre, l'auteur dissèque les attitudes, les phrases, les étapes d'une vente: "d'abord, faites-la regarder; et voir; faites-la écouter; faites-la croire; faites-la désirer; faites-la complètement s'identifier ("elle doit trouver en elle les raisons qui détermineront son choix"); enfin, amenez-la à se décider".

Chacune de ces étapes est l'occasion de conseils précis pour éviter les erreurs qui font perdre une vente, pour utiliser les recettes qui annihilent la volonté de résistance de la cliente éventuelle.

Combien de femmes ont conscience du moment précis où elles décident d'acheter tel objet, plutôt que tel autre? Souvent, une phrase dite par le vendeur a conduit la cliente à franchir le point de non-retour.

Le livre de M. Dunton n'est qu'un exemple parmi d'autres. Il existe certainement de nombreux ouvrages, écrits pour la formation des spécialistes, dont la lecture serait utile aux consommateurs. Celui de M. Dunton a l'avantage de tendre un miroir où, sans vaine flatterie, les qualités et défauts des femmes se reflètent. Se connaître soi-même, se voir tel que les autres vous voient n'est-ce pas le commencement de la sagesse?

(1) Comment vendre aux femmes de Loren Dunton, aux Editions d'Organisations, Paris.

Pour celles qui n'ont pas besoin d'acheter

Ni didactique, ni ennuyeux, le livre de M. Dunton est composé presque uniquement d'anecdotes significatives qui mettent en lumière les caractères les plus constants de la personnalité féminine, qui

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"

844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots. (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AVIS: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être souignée immédiatement.

ANIMAUX A VENDRE

Chiots, Griffons, Korthals, excellentes origines françaises, nés le 1er juin 1970, enregistrés C.K.C. Parents extra-chasseurs. J.P. Bourguignon. Tél.: 1-819-326-2303. 20-7-70

APPARTEMENT A LOUER

McGREGOR coin Peel, grand 4 1/2 luxueux conciergerie, ultra-moderne, centre-ville, vue superbe sur montagne, 2 salles de bains, 2 chambres, salon, cuisine, air climatisé, piscine, sauna, portier, stationnement intérieur, etc. sous-location \$290. Tél. après 5 p.m. 845-4081. 17-7-70

APPARTEMENT A LOUER

VILLE ST-LAURENT, sous-location, état de neuf, immeuble, toutes commodités, facile d'accès, préférence sexe féminin. Tél. 334-5487. 20-7-70

A VENDRE

Cause départ: vendis mobiliers, salon, salle à manger, chambre, style espagnol, état neuf. Tél.: 353-3453 soir. 18-7-70

BUREAUX A LOUER

SHERBROOKE (coin Fullum) BUREAUX - petit ou grand local, avec ou sans service téléphonique. Tél.: 527-1393 272-8715. 27-7-70

CHALET A LOUER

STE-AGATHE, luxueux chalet Tyrol, 5 1/2, chauffé, flanc de montagne meublé, Thibault, foyer, TV, piscine, équitation. Location semaine, libre 15 août. 622-4224 ou 1-819-326-5836. 1-8-70

Autoroute région Ste-Adèle. "Petit Westmount", plage sablonneuse sur grand lac naturel, chalet suisse authentique, 3 chambres à coucher, foyer en pierre naturelle, piscine, tennis, près pentes de ski, \$14,900 terrain compris. Luxueux Bavaois, Ste-Adèle, 5 1/2 pièces, chauffé, flanc montagne, foyer naturel, toit cathédrale, meubles Thibault, terrain paysager, piscine, libre 15 août - 29 août. Cause départ voyage. Tél. 661-3988. 20-7-70

Le seul vrai paradis du chasseur et du pêcheur, dans un territoire de 500 milles carrés, 300 lacs non "clubbés", Plaisir et sport au grand air pour familles, groupes ou compagnies. Maisons hivernées, solidement construites par la Défense Nationale, à vendre à prix dérisoire. Ecrivez à M. Bourgeois, 755-7e avenue, Pointe-aux-Trembles ou téléphonez à 671-6760, 645-8849. 4-9-70

FEMMES DEMANDEES

Aux épouses de professionnels qui désirent avoir un supplément de revenus, notre compagnie internationale leur offre une opportunité. Travail plaisant, contact du public continué, Domaine: sécurité sociale. Tél.: M. A. Haggag 384-3351. 17-7-70

CUISINIÈRE demandée (30-45 ans) famille de la Rive Sud, 2 adultes, 2 enfants (1 à l'école de 8,30 à 5,30) léger entretien journalier, référence - expérience requises \$50. par semaine. Doit loger. Ecrire Case 52 Le Devoir 20-7-70

FERMES DEMANDEES

Al besoin immédiat de terres, fermes non en culture avec ou sans bâtiment, près rivière ou lac si possible, dans un rayon de 25 à 100 milles de Montréal. Ecrivez immédiatement à M. Bourgeois 755-7e avenue, Pointe-aux-Trembles ou téléphonez à 671-6760 4-9-70

FERMES A VENDRE

MINI FERME ET RANCHETTE à vendre à prix dérisoire. Beau boisé, bord de rivières et de lacs. Laurentides et Cantons de l'Est, accepterais échange, roulettes, chalets, etc. Téléphonez à M. Bourgeois 671-6760. 4-9-70

"Gentlemen Farmer"

138 acres, grande maison rénovée, 12 appartements, granges, silo, garage double; le tout en très bonne condition. Equipement de ferme valeur \$10,000. Prés de golf (18 trous), les pistes du Mont-Tremblant, doit être vu pour être appréciée. Immeubles Gaudet Inc. Courtiers. Tél. 866-8251. 20-7-70

MAISON A LOUER

LAVAL - Auteuil - Bungalow 5 1/2 - \$160. Tél.: 622-7839. 18-7-70

OCCASIONS D'AFFAIRES

Spéculation: terrains sur le vaste projet de l'Aéroport International Ste-Scholastique. Sur rendez-vous seulement. 342-4021. 27-7-70

PARSONNEL

Ne restez pas seul(e). Célibataires, veufs (ves), séparés (es). Pour information: 384-6536. 18-7-70

PROPRIETES A VENDRE

Maison canadienne datant de 250 ans, en pierre des champs, avec ferme de 180 arpents, cultivable, située à 5 milles de St-Jean D'Iberville. Tél. 347-9000. 20-7-70

CHEMIN GRANVILLE HAMPSTEAD

Maison de pierre, modèle exclusif, située dans site de choix, près écoles et parc. Superbe jardin, salle à manger donnant sur patio, quatre chambres à coucher. Vente réduite à \$49,500.00. Contactez Mme P. Bates, 932-2224 ou 731-6817. Frank A. Norman & Co. Ltd. 1255 boulevard Laird Ville Mont-Royal 731-6817. Membre de la Chambre d'Immeuble de Montréal. 17-7-70

OUTREMONT: luxueux cottage de conception moderne, récent, 4 chambres, cuisine planifiée, 2 1/2 salles de bain, jardin, garage \$55,000. Tél.: 273-3154. 20-7-70

Bord de l'eau: boul. Gouin près Pie IX, maison pierre, 10 pièces, 2 salons, bibliothèque, 2 salles de bains, 2 foyers, sous-sol semi-fini, espace d'entreposage, balcon donnant sur eau et jardin boisé, terrain 180' x 90', prix \$30,000. Tél.: 322-2211. 17-7-70

ST-VINCENT-DE-PAUL: bord de l'eau, bungalow 5 pièces, sous-sol fini, garage, terrain 100' x 135', \$20,000. Tél.: 661-3952. 17-7-70

TERRAINS A VENDRE

PLACEMENT D'AVENIR AU QUÉBEC PETITES TERRES près Nouvel Aéroport de Montréal (hors des zones de bruit) à milles de l'autoroute de St-Jérôme, 30 minutes de Montréal. Prés golf et terrains de camping. DIRECTEMENT au cultivateur établi depuis 1937 - Aucune association avec compagnies de Montréal.

NOUS OFFRONS Plan d'ensemble déposé. Terres arpentées, visibles. Accès route pavée. Titres garantis. Crédit 5 ans. Pour renseignements: Alphonse Cousineau & Fils Inc. C.P. 602, St-Jérôme. Tél. 227-3980, nous acceptons frais d'appel. 18-7-70

PAS DE GUST-APENS Pas de cadeau. Pas de cocktail ou vin et fromage. Pas de séance d'information avec vendeurs à pression.

OUTREMONT RUE WISEMAN

Cottage semi-détaché, briques, 10 1/2 pièces, 5 chambres à coucher, 2 foyers, garage double ou niveau du sol, propriété excellent état, grand terrain arrière, coin de rue.

RUE LAURIER (près Querbes)

2 édifices communicants de 3 étages, 2 entrées principales pour occupation différente, 40 locaux fermes, bâtisses rénovées très fonctionnelles. Prix et conditions avantageux. Occupation immédiate. Stationnement facile. Zonage commercial, bureau et maison de chambres si désiré. JEAN-GUY DECARIE & ASS. INC. Courtiers 273-1509. 17-7-70

NOUVEAU-BORDEAUX RUE COLBERT

Bungalow détaché, pierre et brique, 6 pièces, 4 chambres à coucher, four et poêle encastrés, intercom, terrain 57' x 95'. Prix demandé: \$39,500. Première hypothèque 7%, - \$19,000 - échéance 1989.

RUE FRIGON

Cottage de luxe détaché, briques, 13 pièces, 8 chambres à coucher, terrain 121' x 108', garage détaché au niveau du sol, splendide résidence, grand jardin avec patio. JEAN-GUY DECARIE & ASS. INC. Courtiers 273-1509. 17-7-70

TAILLEUR

Vous avez maigri ou engraisé? Faites réajuster vos vêtements habits ou paletots, transformés en devant simple dernier style. DROLET TAILLEUR - SPECIALISTE - Habits et costumes sur mesure 351 est. rue GILZOT. Tél.: 388-2532

TERRAINS A VENDRE

50 arpents de terre prêts à construire situés à Charlemagne. Inf. 581-3800 (9-5 p.m.). 17-7-70

les MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

- Réduire en poussière. — Point cardinal.
- Bagatelle, petit objet de fantaisie.
- Temps récemment écoulé. — Action de suer.
- Se dit d'un syndrome au cours duquel les microbes normaux ou pathogènes de l'intestin se multiplient dans les voies urinaires.
- Sans inégalité. — Manière d'être.
- On y lave la vaisselle. — Résine aromatique qui dégage par combustion une odeur agréable et forte.
- Individu rusé, qui aime à jouer des tours (fam.). — Platine. — Cela.
- Mettre dans un silo. — Titre des descendants de Mahomet.
- Cause de la tuméfaction. — Préfixe privatif.
- Orna. — Partie du tube digestif renflée en poche.
- Faire partie d'une assemblée, d'un tribunal. — Dit son avis sur un sujet en délibération.
- Lui. — Dresse, forme. — Thallium.

Verticalement

- Qui a les cheveux en désordre. — Lettre grecque.
- Herbe fauchée et séchée pour la nourriture du bétail. — Partie mobile d'une porte.
- Altération de la fraîcheur.
- Verbe gai. — Action de couper la cime des végétaux.
- Confère. — De la campagne. — Exprime ce qu'une personne a cessé d'être.
- Allumette résistante au vent. — Fait rapport, en appelle à.
- Lieu destiné à loger des chevaux. — Nom usuel du thymus du veau.
- Président de la République de Corée du Sud (1948 à 1960). — Neptunium. — Tête de rocher.
- Autre nom de l'anaconda. — Trou dans le mur.
- Couche formée par des rochers sédimentaires. — Chat, dans le langage enfantin.
- Qui se fait sentir par élanements aigus.
- Un nombre. — Empereur de Russie. — Durrillon.

Solution d'hier

1	T	H	O	R	A	C	I	N	T	E	S	E
2	L	O	D	E	H	V	E	G	E	P		
3	T	R	O	M	P	E	T	T	E	N	E	
4	A	T	R	I	L	I	U	M	E	S	H	
5	N	I	L	A	S	I	S	O	R	T	E	
6	C	O	L	A	V	E	R	E	O			
7	A	L	I	B	I	E	R	I	E	R	O	
8	H	E	R	I	S	S	E	T	R	A		
9	T	O	M	E	T	C	L	I	N	I		
10	E	R	N	E	E	C	O	L	L	I	E	
11	R	U	E	R	A							
12	K	E	R	A								

ABONNEMENTS-VACANCES

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, nos tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

	CANADA	ÉTATS-UNIS
2 semaines.....	\$2.00	2.50
3 semaines.....	3.00	3.75
4 semaines.....	4.00	5.00
5 semaines.....	4.50	6.00
6 semaines.....	5.00	7.00
7 semaines.....	5.50	8.00
8 semaines.....	6.00	9.00

S'il vous plaît remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins trois jours à l'avance à Case postale 6033, Montréal 101.

Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste par porteur Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre sans frais additionnels durant semaines à l'adresse ci-bas mentionnée. (Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle)

Je paie mon journal au porteur chaque semaine.
Ci-inclus \$ pour un abonnement-vacances de semaines.

J'achète LE DEVOIR au numéro.
Ci-inclus \$ pour un abonnement-vacances de semaines.

Nom:

Adresse actuelle:

Adresse de vacances:

Période du au inclusivement

L'importance d'une monnaie saine passe avant tout pour les membres de la C.E.E.

Remous monétaires

potins financiers

Après avoir perdu la veille 2.2 points, à 340.4, l'indice des industriels anglais, compilé par le Financial Times, clôturait, hier, sur la Bourse de Londres 10.8 points plus bas à 329.6. Après avoir connu, au début de cette semaine, le volume de transactions le moins considérable depuis 10 ans, l'activité paraissait meilleure, hier, sur la Bourse de Toronto. La Bourse de N.Y. qui avait monté durant 4 séances de suite, avant de connaître certaine lourdeur la veille, paraissait hier plutôt vigoureuse, de sorte que l'indice des industriels de DJ clôturait 8.62 points plus haut à 711.66, au regard d'une avance de 0.82 point la veille. Il y eut, hier un revirement favorable dans la tendance sur la Bourse de Montréal et les titres bancaires étaient particulièrement favorisés.

Le déclenchement de la grève des dockers hier en G-B a provoqué une hausse de la livre sterling sur le marché anglais.

Selon Cyrus Eaton, l'industriel américain bien connu, les E.U. déjà au milieu d'une récession assez forte, s'en iraient vers une dépression d'importance majeure. C'est ce dont nous doutons fortement — si les hostilités ne prenaient pas fin au Vietnam. Comme Washington a opéré hier son 41ème retrait de troupes américaines, tout indiquait donc qu'il entendrait se retirer peu de bon.

Les actions d'Okalta Oils Limited ont été rayées de la Bourse de Toronto avant-hier, étant échangeables pour des actions d'Oakwood Petroleum Ltd à raison de 1 action de cette dernière pour 7 de la première.

La Bourse des Grains de Winnipeg était fermée hier, à l'occasion du Centenaire du Manitoba.

Seaway Multi-Corp n'a pas fini d'en voir de toutes les couleurs, car, la famille Levy de Toronto convoquera une autre assemblée générale des actionnaires, cette fois-ci, avec l'appui d'Argus Corporation, qui détient 15% des actions, afin de pouvoir renverser la direction actuelle.

Les rapports du 3ème trimestre sont généralement meilleurs que l'on s'y attendait dans le monde financier; ce qui explique une amélioration du sentiment spéculatif. Quoiqu'il en soit, vu l'approche du congé de fin de semaine, la séance d'aujourd'hui devrait être témoin de bien des réalisations.

C'est bien beau de consentir une avance de \$15,300,000 à Sydney Steel Corp. de la N.E. mais l'Ontario oublie-t-il que Sidbec a, aussi, grandement besoin d'argent pour son expansion...

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Actions privilégiées et ordinaires de GSW Limited, négociables ce matin en Bourse de Montréal

26.474 actions privilégiées, rachetables, 5% cumulatif, d'une valeur au pair de \$100 chacune, ainsi que 663.876 actions ordinaires de la classe A, sans valeur au pair et 2.061.028 actions ordinaires de la classe B de GSW Limited-GSW Limited seront admises sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal à son ouverture jeudi le 16 juillet 1970, en substitution des actions ordinaires présentement inscrites ainsi que les actions privilégiées de GSW Limited, conformément à l'accord de fusion, en date du 26 février 1970, stipulant la fusion de GSW Limited et Beatty Bros Limited.

Leur symbole au téléscripteur seront:

Classe "A" GSW "A"	Classe B GSW "B"	Privilégiées 5% GSW "Pr C"
Capital autorisé: 700.000	10.000.000	26.474
Emises et en circulation: 656.876	1.313.352	26.474

The Glengair Group Limited a inscrit hier en place locale, des unités d'actions

2.120.390 unités comprenant chacune 1-2 action privilégiée de la classe "B" ne comportant pas le droit de vote, 6% non cumulatif, d'une valeur au pair de \$5,00 chacune ainsi qu'une action ordinaire (1) sans valeur au pair de The Glengair Group Limited ont été inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal le 15 juillet 1970. Leur symbole au téléscripteur est "G G L U". Des Certificats, représentant 3.180.585 actions privilégiées de la classe B et d'autres, représentant 2.120.390 actions ordinaires de la compagnie précitée ont été déposées entre les mains de la Canada Permanent Trust Company, en qualité de dépositaire, conformément à l'accord de dépôt en date du 25 mai 1970. Ces actions privilégiées de la classe B et les actions ordinaires, comprenant les unités, seront transférables comme unités et non pas séparément, jusqu'au 15 décembre 1970 ou à une date antérieure que la compagnie pourrait bien désigner. Les actions ordinaires pour chaque action de la classe B convertie, et une action ordinaire pour chaque action de la classe A, seront émises, conformément aux clauses de l'offre d'échange d'actions de la compagnie en date du 25 avril 1970 faite aux détenteurs d'actions ordinaires et de droits de souscription (warrants) d'Atlantic Sugar Refineries Co. Limited.

Bouchard & Cie Ltée achètera des actions de Western-Buff Mines & Oils Ltd

En vertu d'un accord en date du 11 juin 1970, conclu avec Bouchard & Cie Ltée, agissant au nom de Alness Investments Limited, Bouchard s'est engagée à acheter 200.000 actions de Western-Buff Mines & Oils Ltd au prix de 15 cts chacune, ainsi qu'une option d'acheter 200.000 actions à 20 cts chacune ainsi que 200.000 actions à 25 cts chacune, susceptibles d'être exercées dans un (1) et deux (2) mois respectivement. Le produit, provenant de cette émission servira à payer les engagements de la compagnie ainsi qu'à l'exercice de l'option d'acheter 12 claims miniers non brevetés, situés dans le canton de Beauchastel, dans la région minière de Rouyn-Noranda (P.Q.), et, enfin, à poursuivre des travaux d'exploitation sur les dits claims.

Nos obligations font bonne figure avec celles de la Province de l'Ontario

Un groupe financier, ayant à sa tête Rexel, Harriman Ripley Incorporated et Wood Gundy Valuers Limited offre actuellement en souscription une émission de \$75.000.000 d'obligations de l'Ontario, 30 ans, à 9-1/4%. Ces valeurs, offertes au pair, écherront en l'an 2000 et elles sont rachetables au gré de leurs détenteurs à partir du 1er août 1971 au prix de 100,000. Pour des courtes échéances, le taux actuel est certes attrayant, même si la tendance pour les courts termes est actuellement à la baisse. Il le serait même, avant longtemps, pour les longs termes, d'autant plus que le conseil de la Banque Fédérale de l'Allemagne vient de décider de ramener son taux d'escompte de 7,5 à 7%, nouvelle qui n'a guère eu d'effet sur la livre sterling, vu la grève généralisée des débardeurs en Angleterre.

Marcel CLEMENT

NEW YORK (AFP) — Le "New York Times" déclara récemment dans un éditorial "qu'il est peu vraisemblable que les membres de la communauté économique européenne acceptent un assouplissement des marges de fluctuation des changes avant d'avoir une monnaie commune."

Les remous monétaires des dernières années ont amené les E-U et le marché commun à des conclusions différentes, les premiers souhaitant un système d'ajustement plus fréquent des taux de change et le second, cherchant à créer une monnaie commune à usage extérieur, écrit le grand quotidien américain dans un éditorial. "La perspective pour la prochaine décennie, par conséquent, est une évolution du monde non communiste en deux zones commerciales et monétaires géantes, l'une fondée sur le dollar, l'autre sur l'"euromonnaie" du marché commun et de ses associés en Europe et en Afrique", dit-il.

"Une fois qu'il n'engagera plus que deux grandes monnaies, au lieu d'une demi-douzaine, le processus d'ajustement devrait être plus simple, estime le journal. Pendant la longue période de transition menant à l'union monétaire, cependant, les pays du marché commun chercheront, par tous les moyens, d'éviter des changements de parités entre leurs monnaies, sauf peut-être un réajustement général au moment de l'entrée de la G-B.

"L'opposition française et belge aux propositions américaines est rendue plus inflexible par le soupçon que les représentants de la trésorerie américaine préfèrent voir les six, divisés plutôt qu'unis en un groupe qui pourrait défier la prédominance américaine dans la politique monétaire mondiale, conclut le New-York Times. Cette opinion de la trésorerie est vouée par elle-même à l'échec. Ce n'est que si les pays du marché commun sont encouragés à lier ensemble leurs monnaies qu'il existe une chance qu'ils acceptent, en tant que bloc, une plus grande souplesse des taux de change à l'égard du reste du monde".

Fruits et Légumes

MONTREAL (PC) — Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité jusqu'à 9 heures hier matin.

Ces prix sont fournis par la section de l'inspection, division des producteurs horticoles, ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

Fruits
Pommes: McIntosh A.C., \$3.50 à \$4.00 les 5 lbs; Cortland, \$2 à \$2.25; A.C. 3, \$1.75 à \$2.00.
Fraises: \$2.25 à \$2.75 pour 12 chop.
Framboises: \$4 à \$4.50 pour 12 chop.
Gleues: \$3.50 à \$3.75 pour 12 chop, \$8.50 pour 16 pites.
Légumes
Asperges: \$8 à \$8.50 les 24 lbs.
Brocoli: \$3 la douz.
Chicorée et scarole: \$1.50 la douz.
Betteraves: 35 à 45 la 1-2 doz; \$3, pour 50 lbs.
Carottes: 90 à \$1 la doz.
Choux: verts, \$1.35 à \$1.50 pour 18; rouge, \$2.50 à \$3 pour 18.
Choux chinois: \$2.50 à \$2.75 pour 12.
Choux-fleur: \$2.75 à \$3 pour 12.
Ciboulette: 90 à \$1 la doz.
Concombres: de couches, 90 à \$1 la doz.
Gourganes: \$2.75 à \$3 les 20 lbs.
Fèves jaunes: \$2.75 à \$3 les 20 lbs.
Fèves vertes: \$3 à \$3.25 les 20 lbs.
Epinards: \$1.75 à \$2 le minot; \$1.75 à \$2 pour 12 paquets de 10 onces.
Persil: 50 la douz.
Céleri: \$3.75 à \$4 pour 24.
Laitue: frisée, \$1 à \$1.25 pour 2 doz; Boston, \$1.25 à \$1.50 pour 18; Iceberg, \$1 à \$1.25 pour 18; Romaine, \$1.25 à \$1.75 pour 20; Oignonnets: \$1.25 à \$1.50 pour 3 doz.
Pois: \$2.75 à \$3.25 pour 20 lbs.
Pommes de terre: Nouvelles: \$2.75 à \$3 les 50 lbs; Nouvelles: Radi, 40 à 50 la doz; \$1.75 à \$2 les 30 cellos de 6 oz.
Rutabaga: \$7 à \$7.50 les 50 lbs; 75 à \$1 paquet de six.
Tomates: \$7 à \$7.50 pour 20 lbs.
Zucchini: \$2.25 à \$2.50 les 20 lbs.

À noter...
Avant-hier, le virement sur la Bourse de Montréal emporta par une vingtaine de millions d'actions de la place locale, mais hier le volume des transactions enregistrées sur les Bourses de Montréal et Canadienne s'éleva à 1-228,438 actions, contre 1,150,000 sur le marché de la Ville Reine. L'événement mérite d'autant plus d'être signalé que c'est la deuxième fois depuis au-delà de 3 décennies, à notre opinion, qu'un tel fait se produit. Nous en sommes d'autant plus heureux que nous ne cessons depuis 42 ans d'inciter les Québécois à transférer sur nos marchés.

Le conseil d'administration de la société Trust Royal a approuvé une solution, comportant une offre de droits, sous réserve de son approbation par les actionnaires ainsi que par les corps réguliers et sujette aux conditions du marché sur la base de l'offre additionnelle pour chaque 8 actions détenues. L'on s'attendait à ce que l'offre soit faite en octobre. Des détails à ce sujet seront rendus publics dès qu'ils seront disponibles.

Si Israël est vient à la moindre concession, il y aurait lieu de s'attendre à une offensive de paix au Proche-Orient de la part des Russes et des Arabes, "ce que le monde financier verrait d'un bon oeil". Qu'il ne s'enthousiasme pas trop, toutefois, vu que le secrétaire d'Etat à Washington semble pessimiste en ce qui concerne la situation de la crise du Vietnam et, aussi, vu que Moscou vient de dénoncer l'ingérence des E-U en Indo-Chine, récemment.

En février, la production de caoutchouc en amiante vinylique a été de 5,287 tonnes ou 10,767,276 pieds carrés, contre 7,792 tonnes (17-132,949 pieds carrés) en février 1969. La production de janvier-février est tombée à 10,067 tonnes (21,106,557 pieds carrés), de 17-202 tonnes (38,203,994 pieds carrés) pour la période correspondante de 1968.

La division du commerce extérieur rapporte que la valeur des exportations totales s'est élevée à \$1,498,151,000 en mai 1970 contre \$1,331,718,000 en 1969 et \$1,291,803,000 en 1968. Les exportations pour les cinq premiers mois, janvier-mai, ont augmenté au cours des trois dernières années, le chiffre de cette année étant de \$8,910,824,000, celui de l'année dernière de \$8,981,246,000 et celui de 1968 de \$8,404,195,000.

Début des négociations entre GM et Ford du Canada et les UAW

Ford Motor Co. of Canada Ltd. et General Motors of Canada Ltd. viennent d'entreprendre les négociations avec les United Auto Workers (UAW) en vue de la signature d'une nouvelle convention collective portant sur plus de 50,000 travailleurs canadiens. Ces négociations ont lieu à Toronto et elles devraient aboutir avant le 14 septembre prochain, date de la fin du présent contrat.

Dans le cas du troisième grand de l'automobile, la Chrysler Corp., les négociations pour les ouvriers canadiens auront lieu en même temps que la période de négociations avec les ouvriers américains à compter de vendredi et elles auront lieu à Detroit.

On sait que les négociations qui précèdent la signature de la convention collective des travailleurs de l'automobile revêtent une importance particulière aux Etats-Unis et au Canada car la taille des parties contractantes et leur position de leadership dans le domaine syndical et industriel font que les termes de l'entente donnent souvent le ton ou un ordre de grandeur révélateur de ce qui se fera consentir et commercer ailleurs dans l'économie. Au Canada, GM emploie environ 21,700 employés qui sont touchés par les présentes négociations. Ford 13-400 et Chrysler 11,000. Dans le cas d'American Motors, les 1,000 employés de la compagnie au Canada suivent présentement les termes d'un contrat d'un an qui ne se terminera que le 6 octobre prochain; ils sont également membres des UAW.

La participation québécoise à l'Exposition d'Amsterdam a été fructueuse

OIPQ — La participation de six industriels du Québec au Salon International de la Construction et Installation des Aéroports qui a eu lieu à Amsterdam au début de juillet, a connu un grand succès. Les sociétés qui ont participé à cette exposition sont: Ambassadors Manufacturing Co., C.A.E. Industries Ltée, Integrated Lighting Limited, Robert Mitchell Co. Ltée, RAC Limited et Sicard Inc., toutes de Montréal. Ces sociétés fabriquent des tours de contrôle, des portes de hangars, des luminaires, des passerelles d'embarquement, des escaliers mobiles et autre équipement pour la manutention des bagages et l'entretien des pistes. Deux firmes d'ingénieurs-conseils, Teusult Ltée et Lalonde, Valois, Lamarre, Valois et Associés ont également participé à l'exposition.

Les possibilités de commerce dans la construction et l'entretien des aéroports sont immenses. Des études entreprises par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale prévoient des investissements de l'ordre de dix-huit milliards de dollars dans le monde entier, au cours des dix prochaines années, pour la construction et l'aménagement des aéroports, grâce surtout à l'apparition prochaine des avions supersónicos.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a assumé les frais de participation à cette Exposition conformément à sa politique visant à stimuler l'exportation des produits québécois.

Accord de financement de \$125,000,000 pour Chrysler Credit Can.

Chrysler Credit Canada Ltd., filiale canadienne de Chrysler Finance Corp. de Détroit a annoncé qu'elle venait de conclure une entente de financement avec les cinq principales banques à charte canadiennes pour un montant qui pourra aller jusqu'à \$125,000,000. Ces accords couvriront à plus de 100 pour cent la dette totale de Chrysler Credit Canada Ltd. Les Banques qui ont signé l'accord sont la Bank of Montreal, la Toronto-Dominion Bank, la Bank of Nova Scotia, la Canadian Imperial Bank of Commerce et la Royal Bank of Canada. La Chrysler Credit Canada Ltd. a comme principale attribution de financer la Chrysler Canada Ltd. de Windsor en Ontario.

LES INDUSTRIES MOLSON LIMITEE



Peter M. Turner

M. D. G. Willmot, président des Industries Molson Limitée, annonce la nomination de M. Peter M. Turner au poste de vice-président au service de l'expansion.

M. Turner était auparavant vice-président à la planification des Brasseries Molson du Canada Limitée, à Montréal. Avant d'entrer au service de Molson, il était trésorier chez Texaco Canada Limited.

M. Turner est diplômé de l'Université de Toronto en génie mécanique et de l'Université Harvard en administration (M.B.A.).

Mattagami Lake Mines a un projet de \$36,000,000

TORONTO (PC) — La compagnie Mattagami Lake Mines Ltd a dévoilé lundi soir un projet de \$36 millions portant sur l'exploitation à ciel ouvert d'une mine de zinc, de cuivre et de plomb et sur la construction d'une usine de concentration dans la région de Sturgeon Falls, dans le nord-ouest de l'Ontario.

Dans le communiqué qu'elle a émis, la compagnie précise qu'elle s'attend à recevoir incessamment du gouvernement de l'Ontario un permis qui lui permettra d'exporter du concentré de zinc.

Les intérêts dans la propriété de Sturgeon Lake sont répartis entre la société Abitibi Paper Co. Ltd de Toronto, qui en détient 40 pour cent, et Mattagami, qui contrôle la différence. Une partie importante des actions de Mattagami est détenue par Noranda Mines Ltd. de Toronto.

Nomination au CNR

MONTREAL — M. Ronald E. Lawless vient d'être nommé au poste de directeur général, messageries et services intermodaux, à la direction générale du Canadian National à Montréal. M. Lawless est nommé en remplacement de M. E. Cooke, vice-président, messageries et services routiers.

"La création du nouveau poste, explique M. Cooke, est impérative face à l'activité accrue des services intermodaux dans le mouvement des marchandises, du piggy-back et de la conteneurisation. Avant d'accéder à la direction de la division de la conteneurisation l'an dernier, M. Lawless était surintendant général des messageries pour la région des Grands-Lacs à Toronto.

Les importations anglaises montent en flèche en juin

LONDRES — Les importations britanniques ont monté en flèche, totalisant 796 millions de livres contre 734 millions en mai et 750 millions de livres (précédent record) en avril.

Les exportations en baisse le mois précédent se sont redressées à 672 millions de livres, contre 633 millions en mai, mais le déficit apparent de 124 millions de livres en juin est ramené à 51 millions de livres grâce aux ajustements habituels qui tiennent compte du coût du transport et de l'assurance des marchandises.

L'Institut d'Assurance de la Prov. de Québec

Voici les noms des membres du Comité des Diplômés de cet Institut.

Lors de la dernière assemblée du comité des Diplômés de l'Institut d'Assurance de la Province de Québec pour la saison 1969-1970, les officiers suivants ont été élus pour la saison 1970-1971.

Président: M. Bernard Valois, F.I.A.C.; 1er Vice-président: M. Patrick Kieran, F.I.A.C.; 2e Vice-président: M. Gerry Gallagher, C. d'A.A.; Secrétaire: M. Jean Ballargeon, A.I.A.C.; Trésorier: M. Guy Dulude, F.I.A.C.; Président sortant: M. John B. Turley, F.I.A.C.

Ce comité a de nombreuses activités au sein de l'Institut d'Assurance générale notamment: l'organisation de plusieurs colloques, l'organisation du bal annuel de l'Assurance, et l'organisation du dîner annuel au cours duquel les diplômés sont remis à quelque 315 récipiendaires de l'Institut.

Dévoilement d'un moulin-pilote par la CIP

MONTREAL — Le moulin pilote de la compagnie Canadian International Paper, à Gatineau, Qué., un des trois de genre à travers le monde, vient d'être exhibé pour la première fois.

L'usine de \$1.9 million, qui a été inaugurée l'été dernier, est destinée à faire le lien entre les découvertes en laboratoire et l'usage commercial de ces découvertes, a indiqué un porte-parole de la compagnie.

Certains problèmes opérationnels qui peuvent surgir au moment de l'introduction d'un nouveau procédé peuvent, souvent, être retracés et corrigés rapidement.

Plusieurs des procédés de traitements mis à l'essai au moulin ont pour but d'améliorer la qualité du produit, d'obtenir un meilleur rendement du bois traité et d'utiliser, pour produire du papier journal, de la matière première qui n'était pas utilisée précédemment.

Nouveau procédé

Le moulin pilote de Gatineau municipalité située sur la rivière Ottawa, en face d'Ottawa, traite des copeaux de différentes sortes de bois dur et mou.

On se prépare actuellement à utiliser les bois durs pour fabriquer le papier journal. Présentement, seuls les bois mous sont utilisés pour ce produit, au Canada.

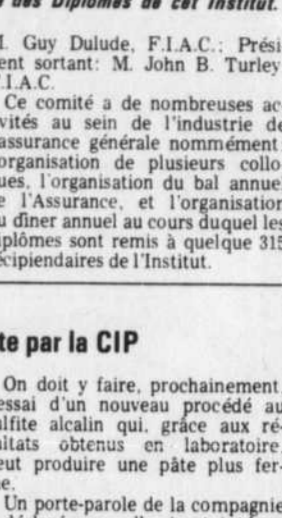
Les tests sont effectués à l'usine à partir des informations fournies par le principal laboratoire de recherches de la CIP, situé à Hawkesbury, Ont. Le moulin pilote renferme de petits laboratoires pour les tests mineurs.

La création d'une monnaie unique pour la CEE serait bientôt possible

(AFP) — Le New York Times a déclaré dans un éditorial, qu'il est peu vraisemblable que les membres de la Communauté économique européenne acceptent un assouplissement des marges de fluctuation des changes avant d'avoir une monnaie commune.

Les remous monétaires des dernières années ont amené les Etats-Unis et le Marché commun à des conclusions différentes, les premiers souhaitant un système d'ajustement plus fréquent des taux de change et le second cherchant à créer une monnaie commune à usage extérieur, écrit le grand quotidien américain.

NOMINATION CHEZ QUEBECAR



M. Georges Samne

M. André Lizotte, vice-président du marketing chez Quebecar, annonce la nomination de M. Georges Samne, auparavant directeur du trafic, au poste d'adjoint au vice-président du marketing. Avant de se joindre à Quebecar, il y a quatre ans, M. Samne a acquis pendant plus de quinze années, une vaste expérience dans le domaine des voyages. Polyglotte émérite, il a rempli différentes fonctions à l'étranger pour les compagnies Air France et Swissair.

Bourse de Montréal

Avances généralisées, à l'exception des papeteries.

MONTREAL (PC) — Une reprise marquée s'est manifestée en fin de séance mercredi à la Bourse de Montréal où les transactions ont été imposantes.

Les papeteries, qui avaient fléchi de plus de deux points ont connu une recrudescence de commandes et à la fermeture avaient regagné un peu plus d'un point.

À la Bourse de Montréal, MacMillan-Bloedel a fermé en baisse de 1-1/4 à 22-3/4 vraisemblablement en cause de l'agitation ouvrière qui se manifeste en Colombie-Britannique.

Chez les papeteries, Price a fléchi de 1-8 à 7-3/8, tandis que Abitibi Pulp and Paper se hissa à 1-2-3/4.

Royal Trust qui s'est hissé de 3-4 à 2-1/2 battu la marche chez les institutions financières. La Banque de Commerce a gagné 1-2 à 18-1/4, Toronto Dominion 1-4 à 17-7/8, Banque Royale 1-8 à 13-3/8 et Banque de Montréal 1-8 à 15-1/4. La Banque de Nouvelle-Ecosse est demeurée inchangée à 15-5/8.

Chez les mines et les pétroles, Noranda s'est hissé de 1-1/4 à 27-3/8, Inco de 1-2 à 39, Moore Corp. de 3-8 à 29-1/4, Imperial Oil de 3-4 à 15-1/4 et Shell Canada de 1-4 à 27.

Chez les autres titres, Canadian Cement Lafarge a gagné un point à 36, Zellers 1-4 à 9-1/8 et Cominco 1-8 à 10-1/8. Canada Packers a fléchi de 1-5/8 à 18-1/4, Walker-Gooderham de 5-4 à 40-3/8.

De fortes transactions à la Bourse canadienne ont contribué à plus d'un tiers du volume total des transactions.

Mistango s'est hissé de 1 cent à 20, 131,500 actions ayant changé de mains. Western Bell a grimpé de 4 à 24 dans des transactions comprenant 205,500 actions, tandis que Marshall Boston a perdu 3 à 114, 96,300 actions ayant changé de mains.

Les gains ont dépassé les pertes par 78 contre 44, tandis que 57 titres sont demeurés inchangés.

À l'indice, les banques étaient en hausse de 1.91 à 160.09, les industriels de 1.39 à 151.38, l'indice général de 1.07 à 146.94. Les papeteries ont fléchi de 99 à 82.66 et les services publics de 48 à 121.40.

Le volume combiné des transactions à la fermeture des deux Bourses était de 1,228,000 actions par rapport à 872,700 au même moment mardi.

Indices Dow Jones

Inds.	Ouv.	Haut	Bas	Ferm.	Ferm.
	703.24	718.32	699.48	711.96	8.82
Utilis.	121.12	121.89	120.66	121.59	0.39
Stcks	100.14	104.32	102.44	103.88	0.80
	220.58	224.07	219.11	222.56	1.83

Voir autres nouvelles de finance en page 14

Le congrès dont vous vous souviendrez...

de la succulente cuisine française apprêtée et servie par l'un des chefs les plus réputés au Québec, du confort des trois salles de congrès entièrement climatisées, pouvant accueillir 150 personnes et jusqu'à 250 pour un séminaire, une journée d'étude ou une session spéciale, des facilités audio-visuelles d'une très haute qualité technique, de la piscine superbement aménagée, avec vue sur les ponts de Québec et Frontenac, du salon-bar où se dégagent une atmosphère et une musique de détente complète, du service impeccable aux 82 unités de l'Auberge.

Vous vous souviendrez...
de votre visite touristique du Vieux Québec, situé à proximité, du luxe moderne d'Amérique alliée au charme et à l'hospitalité du vieux continent.

Vous vous souviendrez...
qu'Auberge Neptune est située à Ste-Foy, près de l'entrée du Pont de Québec, à quelques minutes seulement de l'aéroport, des centres commerciaux et du centre-ville de Québec, à portée de la Gare de Ste-Foy.

Bref, vous vous souviendrez longtemps de votre congrès... jusqu'à ce que vous retourniez à

Auberge Neptune

Une division de COBEAR Rond-point du pont de Québec

Forum des affaires

Le contenu rédactionnel et publicitaire de cette page a été préparé, au complet, par Les Services de Recherches et de Développement des Communications Limitée, société indépendante qui a acheté cet espace.

Une succursale bancaire à chaque agglomération

Les agglomérations urbaines ne sont pas seules à avoir besoin de services bancaires. Les centres hydro-électriques et miniers les requièrent tout autant.

La Banque Canadienne Impériale de Commerce l'a compris et elle y pourvoit grâce à son réseau de succursales, le plus vaste en Amérique du Nord.

Par exemple, chaque semaine, pendant plus de trois ans, la Banque a fait aéroporter la paye des travailleurs engagés dans la construction du

projet hydro-électrique de Grand Rapids, au Manitoba; il en fut de même pour le centre minier de Grande Cache, au nord-ouest de l'Alberta.

"Notre politique fondamentale est d'être là où l'on a besoin de nous", a déclaré M. John B. Thompson, surintendant de la représentation des succursales et de l'expansion des propriétés, à la Banque de Commerce. Son travail consiste à s'assurer que toute localité au Canada, quelle que soit son importance, soit dotée des services bancaires qui lui sont nécessaires.

Chaque année, M. Thompson quitte son bureau pour parcourir des milliers de milles à travers le Canada. Au cours de ses pérégrinations, il rencontre les responsables des diverses succursales dont l'une des tâches consiste à déceler les occasions d'expansion dans leur région.

D'autre part, plusieurs des projets de longue haleine de la Banque sont conçus à Toronto, et M. Thompson s'occupe d'étudier les projets de développement qui feraient éventuellement appel à une nouvelle

succursale ou à un service spécial de la Banque de Commerce.

"Nous nous devons d'aller de pair avec les développements économiques et industriels, car notre profession est fort concurrentielle. Les premiers arrivés sont les premiers servis," a-t-il expliqué.

Et c'est exactement ce que la Banque s'efforce d'accomplir. Son réseau bancaire comprend actuellement plus de 1,500 succursales couvrant tout le Canada, des territoires du Nord-Ouest jusqu'au sud du Québec

et de l'Ontario, et de Terre-Neuve jusqu'au Yukon. De ces succursales, 58 se trouvent à l'étranger.

Certains emplacements choisis font preuve d'une vive imagination. Par exemple, à Toronto, la Banque a inauguré, au cours de l'année dernière, une succursale à la gare centrale et une autre dans un supermarché Dominion, angle Lawrence et Dufferin.

La succursale de la gare centrale répond aux besoins quotidiens de milliers de banlieusards; celle du supermarché

permet aux acheteurs de s'acquitter en même temps de leurs transactions bancaires.

"L'avenir," poursuit M. Thompson, "verra des succursales dans la plupart des centres commerciaux, dans les stations de correspondance, bref, dans toutes les agglomérations commerciales et industrielles."

La Banque a aussi aménagé une succursale à bord d'un navire qui fait la navette entre Sept-Îles et Blanc Sablon, sur la rive nord du golfe du St-Laurent.

Cette succursale flottante est au service de ces régions isolées qui ne sont actuellement desservies que par quelques caisses populaires clairsemées.

Ailleurs, c'est à partir d'une remorque que le personnel offre ses services à des localités parfois temporaires, souvent point de départ d'une communauté en plein essor. Les préposés finissent bientôt par se trouver à l'étroit dans leur remorque et il ne reste plus alors qu'à faire construire une succursale.

Certains connaissent une existence saisonnière. Elles naissent, par exemple, à l'occasion de l'Exposition nationale canadienne et de la Foire d'hiver de Toronto, de la Foire de ventes de bétail à Calgary, de la Foire d'hiver d'Halifax, de l'Exposition agricole et industrielle de Regina. D'autres enfin desservent les centres de villégiature comme l'hôtel Banff Springs en Alberta et les parcs nationaux.

Bref, comme l'a si bien dit M. Thompson, la Banque se déplace partout où l'on a besoin de ses services.

GF étudie le marché et pourvoit à ses besoins

Le lancement d'un produit nouveau est toujours risqué. S'il est réussi, le manufacturier peut en retirer des profits intéressants, mais dans le cas contraire, le résultat peut être désastreux.

Un produit nouveau doit répondre à trois critères: satisfaire un besoin, offrir quelque chose de neuf ou d'amélioré et enfin se vendre au juste prix.

Ces critères ne garantissent pas le succès, mais ils en multiplient les probabilités.

Si l'étude des marchés est une étape essentielle pour tout produit nouveau, elle est encore plus vitale dans le domaine concurrentiel de l'industrie alimentaire où des investissements considérables entrent en jeu tant au niveau de la production en quantité qu'à celui de la distribution à l'échelle nationale.

efforts et capacités techniques sont concentrés dans la bonne voie", a déclaré M. Watts.

Cette "bonne voie" est en partie ouverte grâce à l'étude stratégique des marchés qui, après avoir constaté l'existence d'un besoin, amène la compagnie à mettre au point et à lancer le produit qui y répond.

"Par une juste évaluation de la situation", a poursuivi M. Watts, "nous évitons de fabriquer des produits que le public n'éprouve ni le besoin ni le désir d'acheter, empêchant ainsi un gaspillage d'argent."

"L'économie de temps et d'argent réalisée nous permet de réduire nos prix de revient et, partant, de maintenir à un niveau raisonnable ceux des produits que nous lançons sur le marché."

Mais sur ce chapitre, voyons comment General Foods procède.

Sondages

Comme le souligne M. Trevor A. Watts, directeur du service de l'étude des marchés chez General Foods, Limitée: "Nous ne pouvons nous payer le luxe de lancer un produit quelconque sur le marché sans sonder, au préalable, l'opinion du consommateur."

"L'an dernier, nous nous sommes mis en contact avec des milliers de maîtresses de maisons canadiennes afin de savoir si nous produisions et vendons les articles qui répondent bien à leurs besoins."

Ces contacts prennent diverses formes, allant des brèves interviews locales à des discussions collectives approfondies. Nous cherchons ainsi à avoir la certitude que nos

au cours de l'étape suivante, les produits retenus au terme des discussions collectives et maintenant adaptés au goût du public sont distribués à des foyers choisis au hasard pour y subir le test des consommateurs.

"Nous demandons à ces personnes d'utiliser normalement ces produits: par la suite, nous les invitons, au cours de brèves interviews, à nous donner leur sincère opinion sur certaines propriétés du produit, notamment le goût, la couleur et l'uniformité."

"Sur la base du degré d'agrément ainsi obtenu, nous sommes en mesure de conclure s'il faut poursuivre les essais du produit sous étude ou, au contraire, repartir à zéro," reprend M. Watts.

Marchés d'essai

La dernière phase, enfin, consiste à écouler ces produits sur des "marchés d'essai". A ce stade, le produit nouveau ou renouvelé suit le cours normal de la distribution et prend sa place dans les supermarchés de certaines villes. En même temps, on appuie sur le lancement d'une campagne publicitaire et promotionnelle similaire à celle d'autres produits traditionnels.

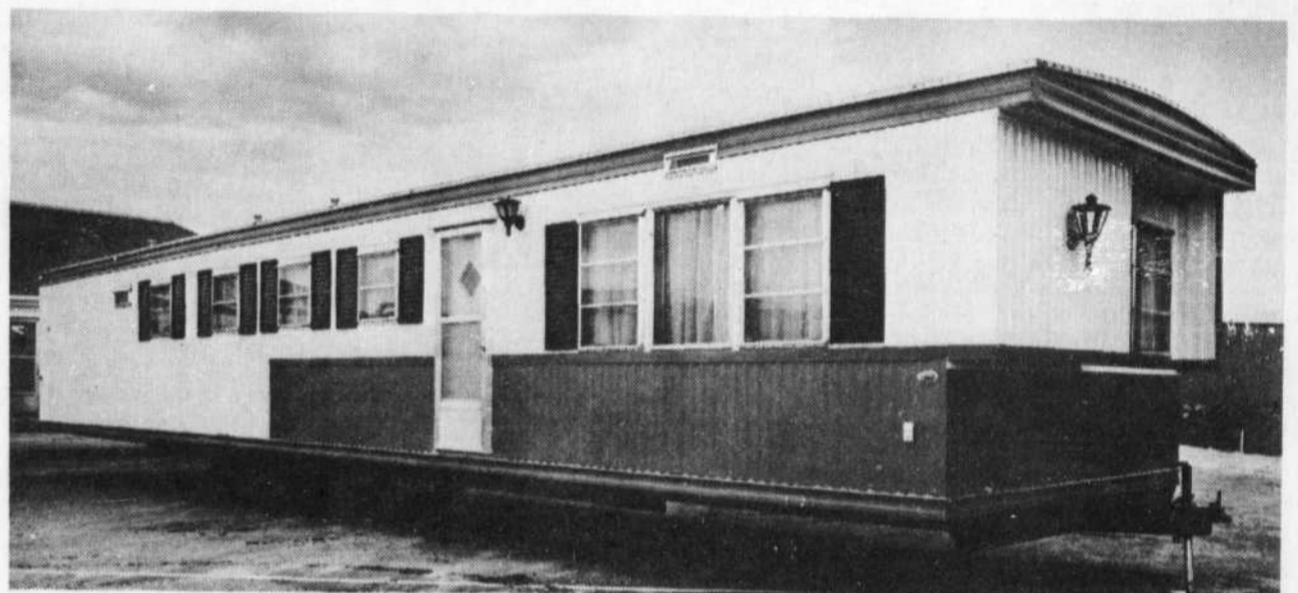
Pour donner une idée de la sévérité de ces tests, il est utile de mentionner que moins de 10 pour cent des projets étudiés sont concrétisés par de nouveaux produits dans les supermarchés. Et c'est le consommateur, lui, qui prononce le verdict.

N'allez pas en déduire que l'étude des marchés est une

méthode infallible, car elle prend en considération des facteurs impondérables tels que le goût et le comportement du consommateur. Toutefois, grâce à des techniques spéciales, des compagnies comme General Foods et d'autres compagnies ont mis au point une technique permettant la production du café par cette méthode à un prix abordable.

"Durant un an, nous avons fait des essais de marché sur notre café instantané séché à froid Maxim, afin d'étudier la réaction du public. Lancé ensuite sur le marché à l'échelle nationale, Maxim, favorablement accueilli, prend désormais sa place dans la gamme des cafés qui s'offrent au choix du public."

En conclusion, ces études des marchés ont permis de définir les perspectives d'un produit, dans ce cas, le café Maxim. Suite à ces études, General Foods, Limitée, a entrepris, dans le cadre d'un vaste programme d'investissement, la construction de nouvelles installations à son usine de Ville LaSalle, contribuant ainsi à amplifier la capacité industrielle et commerciale du pays tout entier.



Cette résidence mobile fera bientôt partie d'une nouvelle communauté.

La maison mobile résoud le problème du logement

Devant l'augmentation apparentement inexorable du coût de location ou d'acquisition de logements, un nombre de plus en plus grand de Canadiens découvrent qu'ils peuvent désormais se permettre de devenir propriétaires sans pour cela friser la faillite.

En effet, les maisons mobiles se présentent comme une solution à ce problème. Il ne s'agit pas là d'une remorque véhiculée en fin de semaine ou pendant les vacances, mais plutôt d'une résidence préfabriquée et permanente, agréablement bien conçue et dont l'adresse peut varier selon le bon vouloir de son propriétaire.

A l'heure actuelle, on dénombre près de 70,000 résidences mobiles au Canada; l'an dernier, 15,000 unités ont été estimées, vendues au pays. Sur cinq logements unifamiliaux construits en 1960, un était du type mobile.

En raison de leur mobilité, plusieurs de ces remorques d'habitation ont été installées autour d'importants chantiers de construction, tandis qu'un nombre croissant de Canadiens y pendent leur crémalière dans des centres urbains. D'un autre côté, certains propriétaires, remplis de sentiments de fierté justifiés, choisissent d'établir leur foyer dans des communautés de résidences mobiles, nichées dans un cadre paysager enchanteur.

Le prix de ces maisons mobiles, entièrement meublées, varie de \$6,000 pour celle à une chambre à coucher à \$16,000 pour le modèle de deux chambres à coucher. Selon l'Association canadienne des maisons mobiles et des remorques de plaisance, l'unité de 12 pieds par 60 - vendue au prix de \$9,500 - jouit de la plus grande popularité.

L'essor anticipé au cours de la prochaine décennie pour ce genre de logement remplit d'enthousiasme les fournisseurs d'éléments pour résidences mobiles; et notamment la compagnie Hunter Douglas Limitée, de Pointe-Claire, en banlieue de Montréal.

C'est en 1966 que les résidences mobiles commencèrent à connaître une vogue accélérée. Prévoyant déjà cette évolution, Hunter Douglas entreprit de fournir à cette jeune et dynamique industrie, dont elle est maintenant l'un des principaux fournisseurs, des moulures en bois et des panneaux de contre-plaqué préfinis.

La vente de panneaux de contre-plaqué, disponibles en une vaste gamme de finis attrayantes, représente une part croissante du chiffre d'affaires de Hunter Douglas au Canada.

Dans ce domaine, une bonne partie de notre volume de ventes provient de l'industrie des résidences mobiles et des remorques de plaisance, dans des proportions de 60 et 40 pour cent respectivement", a déclaré M. John Kay, directeur général.



M. John A. Kay, directeur général, Hunter Douglas.

"Cette disparité de pourcentage est révélatrice. En effet, bien que construites en plus grand nombre, les remorques ne nécessitent pas autant de contre-plaqué et de moulures que les résidences mobiles."

"Outre son potentiel impressionnant, cette industrie nous est particulièrement intéressante, du point de vue des ventes, car elle n'est pas sujette aux fluctuations qui affectent les autres secteurs de l'industrie de la construction."

"Nous considérons les manufacturiers de maisons mobiles non seulement comme des constructeurs d'habitations, mais aussi comme des acheteurs d'éléments fabriqués, spécialistes dans l'assemblage. A notre avis, la spécialisation est la clé de l'efficacité optimale. Aussi nous contentons-nous de fournir des éléments de maisons mobiles en laissant à d'autres le soin de les construire", a affirmé M. Kay.

Hunter Douglas est un groupe canadien composé de plus

de 70 filiales et compagnies affiliées établies dans 85 pays ayant, à son emploi, quelque 5,000 employés. Ses activités sont concentrées principalement sur deux secteurs: les produits destinés à la consommation, à la construction et à l'architecture, d'une part, et la machinerie de haute précision, d'autre part.

"Cette année, près de 475,000 résidences mobiles seront construites aux Etats-Unis. D'après nos estimations, le marché canadien devrait représenter environ sept pour cent de ce chiffre, soit quelque 33,000 unités. L'an dernier, le volume des ventes s'établissait à 15,000 unités environ. Les tendances des Etats-Unis se répercutent généralement de façon parallèle au Canada, les perspectives s'annoncent donc fort brillantes pour notre industrie de résidences mobiles," a repris M. Kay.

Hunter Douglas est le fournisseur de plusieurs manufacturiers de maisons mobiles, en particulier dans l'Est du Canada. Toutefois, grâce à la récente mise au point de nouveaux produits et à un barème de prix plus favorable pour le transport des marchandises, l'Ouest du Canada constitue dorénavant un marché en puissance pour la compagnie.

D'après M. Kay, le secteur des résidences mobiles connaît un grand essor en Alberta et en Colombie-Britannique, en raison de l'expansion constante des travaux de prospection pétrolière et minière. Plusieurs résidences mobiles sont installées, depuis quelques années déjà, dans d'importants chantiers de construction, tels que celui du complexe hydro-électrique de Churchill Falls, au Labrador.

Il est aussi d'avis qu'il existe un important marché pour des résidences mobiles autonomes, complètement équipées et meublées, qui remplace-

raient les traditionnels chalets d'été.

"Notre compagnie est la seule spécialisée dans la fourniture, à l'industrie de maisons mobiles, de moulures et panneaux préfinis aux couleurs adaptables. Ce grand avantage a été récemment mis en évidence par une livraison ultra-rapide de ce genre de matériaux. La commande a été exécutée en une semaine, plus rapidement que n'aurait pu le faire collectivement deux fournisseurs distincts."

Hunter Douglas collabore très étroitement avec les dessinateurs en chef des manufacturiers de maisons mobiles. En effet, des panneaux de dimensions standard sont fabriqués après une sélection de motifs et de couleurs d'une gamme illimitée. L'on en décore ensuite des maisons mobiles qui servent comme modèles dans les expositions automobiles.

"Fait intéressant, les acheteurs domiciliés en permanence dans leurs résidences mobiles préfèrent qu'elles aient un cachet propre, différent des demeures conventionnelles. A mon sens, il faudrait concevoir à nouveau les résidences mobiles et en améliorer l'esthétique extérieure, sans pour cela leur donner nécessairement l'aspect d'une maison. En fait, je crois qu'à l'avenir les maisons mobiles ne ressembleront ni aux types courants ni à une maison. A cet effet, Hunter Douglas consacre beaucoup d'efforts à la recherche," a déclaré M. Kay.

Ses projections: "Dans le secteur des maisons mobiles et des véhicules de plaisance, l'intérêt de notre compagnie s'étend outre-frontière. Nous fournissons déjà des éléments en aluminium à cette industrie à l'étranger. L'Europe représente un marché croissant pour nos panneaux en contre-plaqué et nos éléments en aluminium."

L'esprit d'initiative des employés est mis en valeur

M. John J. Ruffo, président de United Cigar Stores, âgé à peine de 32 ans, administre la compagnie conformément au principe qui veut qu'une entreprise tire sa force ou sa faiblesse du personnel qui la compose.

Depuis un an qu'il est à la tête de l'UCS, les 200 magasins où se vendent tabacs, caudeux et articles divers ont réalisé la plus forte augmentation de bénéfices au cours de leur demi-siècle d'existence; et l'on prévoit atteindre de nouveaux sommets en 1970.

Ce jeune chef d'entreprise attribue à "un simple changement de politique" cet essor phénoménal de la compagnie.

"En effet, nous sommes partis de l'idée que les membres de notre personnel sont prêts à coopérer activement et à consacrer leurs aptitudes au succès de notre entreprise", a expliqué M. Ruffo au cours d'une interview.

Par conséquent, plusieurs changements ont été opérés au sein de la compagnie, la plu-

part axés sur la décentralisation des cadres. On a notamment aboli la coutume de laisser au siège social de Toronto la tâche de définir les objectifs, fixer les prix, conclure les achats et prendre les décisions. Selon le système instauré, chaque directeur UCS a désormais la haute main sur les activités de son magasin.

La nouvelle administration de l'UCS a divisé le Canada en six régions commerciales, chacune placée sous la responsabilité d'un vice-président.

Disposant d'une plus grande autonomie, les directeurs des comptoirs traditionnellement réservés à la vente de tabacs et d'articles divers, des nouveaux kiosques situés dans les galeries de boutiques et des succursales "Inclination" effectuent désormais leurs achats localement s'ils estiment que c'est là la meilleure solution. Car, d'après M. Ruffo, ils sont bien placés pour savoir quoi et comment vendre, mieux que quiconque au siège social.

La nouvelle politique incite également les directeurs régionaux à recruter des vendeurs compétents, améliorer l'étalage et mettre l'accent sur un meilleur service aux clients. Comment donc s'étonner que, d'un bout à l'autre du pays, les dépositaires UCS soient soulevés d'enthousiasme et remplis de confiance!

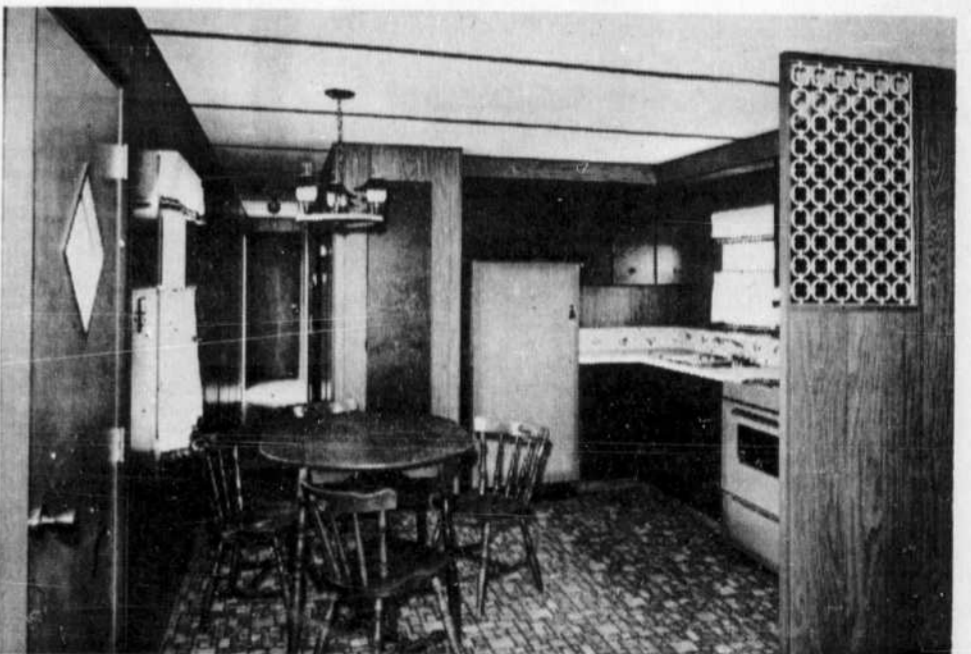
Accueillant et affable, tout comme l'atmosphère qui règne au siège social, M. Ruffo souligne modestement qu'il n'a agi que comme "catalyseur" dans ce fructueux renouveau du moral et des finances de la compagnie.

Et quels sont les plans de l'UCS? Le président n'a pas voulu divulguer ses intentions, du moins pour le moment. Mais il est évident que l'esprit d'équipe, l'enthousiasme du personnel et la nouvelle vigueur de la compagnie entraîneront, presque inmanquablement, l'expansion des cadres actuels.

"A mon avis, d'ici deux ans, le pays connaîtra une autre décennie de croissance fondamentale accélérée. L'UCS suivra le courant, d'une part en poursuivant ses activités présentes et d'autre part, en s'engageant probablement dans de nouvelles entreprises", a conclu M. Ruffo.



Une succursale UCS, moderne et attirante, à l'exemple de celles que l'on rencontre dans les centres commerciaux à travers le pays.



Cette cuisine d'une maison mobile offre à la ménagère tout l'espace et toutes les commodités nécessaires.

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, including columns for stock names, prices, and changes. Includes sections for Industriels, Miniers, and various individual stocks.

BOURSE DE MONTREAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes. Includes sections for Industriels, Miniers, and various individual stocks.

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for New York, including columns for stock names, prices, and changes. Includes sections for Industriels, Miniers, and various individual stocks.



M. Pierre Lauriat, Ingénieur Sanitaire, qui vient d'être choisi par l'Organisation Mondiale de la Santé des Nations-Unies et par le Gouvernement de Singapour pour faire l'étude en vue de l'amélioration du Système d'égouts et des plans d'une usine d'épuration.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of Canadian stock market data, including columns for stock names, prices, and changes.

Indices des obligations à N. Y.

Table of New York bond indices, including columns for bond names, prices, and changes.

Indices à Montréal

Table of Montreal indices, including columns for index names, prices, and changes.

Indices à New York

Table of New York indices, including columns for index names, prices, and changes.

La compagnie d'assurance L'Assomption a dévolé un projet de \$12,000,000

MONCTON - L'Assomption compagnie mutuelle d'assurance, une société francophone de Moncton, a dévolé un projet de \$12 millions pour la construction de trois immeubles au cœur de cette ville du Nouveau-Brunswick.

Titres hors-cote

Ces cours ont été fournis par la Chambre de Compensation des Bourses de Montréal et Canadienne

Table of off-list securities, including columns for stock names, prices, and changes.

Indices des obligations à N. Y.

Table of New York bond indices, including columns for bond names, prices, and changes.

Indices à Montréal

Table of Montreal indices, including columns for index names, prices, and changes.

Indices à New York

Table of New York indices, including columns for index names, prices, and changes.

La compagnie d'assurance L'Assomption a dévolé un projet de \$12,000,000

MONCTON - L'Assomption compagnie mutuelle d'assurance, une société francophone de Moncton, a dévolé un projet de \$12 millions pour la construction de trois immeubles au cœur de cette ville du Nouveau-Brunswick.

Indices à Toronto

Table of Toronto indices, including columns for index names, prices, and changes.

Bourse de Toronto

Le marché minier de cette ville reflète l'essor de Wall Street.

Table of Toronto stock market data, including columns for stock names, prices, and changes.

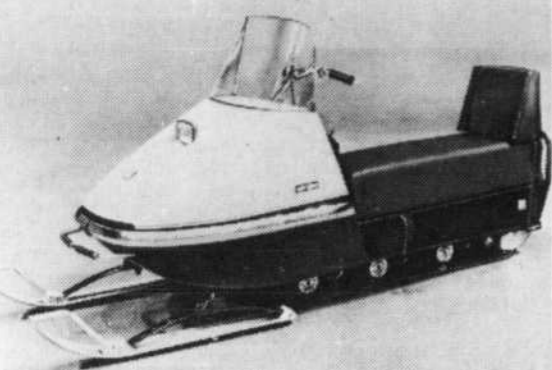
Autocessionnaire n'a le monopole des bas prix.

Tout le monde aime avoir l'impression de faire une bonne affaire - c'est humain. Après tout chez Park Avenue, nous croyons qu'une bonne affaire doit être honnête. Et une affaire honnête doit être à l'avantage des deux parties. Chez Park Avenue, nous voulons faire un profit raisonnable pour une journée de travail normale.

5000 est, rue Jean-Talon, coin Viau. 725-9811

Chevrolet, Oldsmobile, Cadillac, Park Avenue

Derrière le volant



...d'une Ski-Doo dite Skandic de Bombardier

Comme nous sommes en plein été (dit-on) nous avons pensé que publier l'image d'une auto-neige en serait une rafraîchissante. D'autre part, il y a maintenant tellement de courses d'auto-neige que c'est une discipline qui, bientôt, si ce n'est déjà fait, s'associera vite aux courses automobiles, parlant compétition.

Le véhicule Ski-Doo, surnommé "Skandic", que nous illustrons en est un nouveau qui viendra compléter le groupe Bombardier, l'hiver prochain. Il est sur le marché depuis plusieurs années en Europe mais il ne sera offert aux consommateurs que cette année. En plus de ne pas être dépendieux, il dispose d'une chenille de 18 pouces propulsée par un moteur Rotax de 335 centimètres cube.

Jochen Rindt, le gars à vaincre!

"Le pilote qui aura, le premier, remporté trois Grands Prix au cours de la saison sera probablement couronné champion du monde des conducteurs pour 1970", prédisait récemment l'Écossais Jackie Stewart, titulaire du titre en 1969.

Si cette prédiction se réalisait, la palme serait à la suite du fougueux Jochen Rindt. En effet, le célèbre pilote autrichien a déjà triomphé à trois reprises aux Grands Prix de Monaco, de Hollande et de France. Ses deux dernières victoires consécutives ont été enregistrées au volant de la dernière-née du célèbre Colin Chapman, la Lotus 72 à la suspension révolutionnaire.

Il y a loin de la coupe aux lèvres; n'empêche que le prochain acte, en l'occurrence le Grand Prix de Grande-Bretagne, se déroulera en fin de semaine à Brands Hatch, le tracé même où il est le détenteur du record de piste à une vitesse moyenne de 109,91 milles à l'heure!

Faudrait-il donc acclamer d'ores et déjà Rindt comme le prochain champion? Pas encore, puisqu'il reste sept épreuves de formule Un à disputer, notamment le Player's Grands Prix-Canada. Onzième au calendrier des Grands Prix, cette épreuve, qui sera disputée dans le cadre enchanteur du Circuit Mont-Tremblant, le dimanche 20 septembre, pourrait s'avérer décisive dans la course pour les grands honneurs.

Un peloton dangereux talonne le spectaculaire Autrichien et tous les pilotes en lice peuvent aspirer à le déloger de la tête du classement. En commençant par Jackie Stewart lui-même d'ailleurs. En effet, si Rindt a déjà accumulé 27 points, Stewart et Jack Brabham, ex-aequo en 2e position, en ont 19, suivis de Denis Hulme et Chris Amon avec 12, Pedro Rodriguez avec 10, Jean-Pierre Beltoise avec 9 et Henri Pescarolo, également de France, avec 7.

Quant à George Eaton, le seul Canadien à évoluer régulièrement dans le prestigieux circuit des Grands Prix, son talent s'affirme de plus en plus. Il est vrai que sa fiche est toujours vierge, mais il ne faut pas oublier qu'il affronte les titans du sport automobile. À Clermont-Ferrand, lors du GP de France, il fut le seul porte-couleur de l'écurie BRM à terminer la course, devançant le Français Jean-Pierre Beltoise.

Le Québec et l'éonization!

Le climat rigoureux, qui engendre une grande activité économique au Québec, est également une source féconde d'inventions, ainsi que l'a prouvé, après Bombardier, un Montréalais qui a mis au point un procédé original: l'éonization.

Les Québécois sont en effet à l'avant-garde de beaucoup de secteurs en raison des efforts particuliers qu'ils doivent déployer pour se garantir des rigueurs de leur hiver. Ainsi, Montréal est le plus grand marché de pétrole au monde et, comme on sait, c'est à un Québécois qu'on doit l'invention de la motoneige.

André Héon, lui, un Canadien français de 38 ans, a mis au point le procédé d'éonization pour prolonger la vie des biens de consommation en les préservant de la rouille et de la corrosion.

Il a abandonné une carrière florissante dans la recherche de la mise en marché pour se consacrer à des travaux de recherche en corrosion. Il est membre de la Société des ingénieurs en corrosion et ses services ont déjà été utilisés pour des expertises sur la corrosion en Cour supérieure du Québec.

Le procédé qu'il a mis au point et qu'il exploite à l'enseigne d'Eonizer Inc., dans un atelier du centre-ville, est le fruit d'un travail d'équipe auquel ont notamment pris part le Dr Walter A. Mueller, directeur des recherches en corrosion à l'Institut des pâtes et papier et professeur agrégé, section corrosion, au département de métallurgie de l'Université McGill; M. Jack Guess, ex-directeur de laboratoire chez Monsanto Canada Ltd., et chef de la section de chimie organique de la société Bast Canada Ltd.; M. Jean-Marc Lalançotte, doyen de la faculté des Sciences de l'Université de Sherbrooke; et le coureur automobile François Favreau, ing.

C'est un problème bien particulier au Québec qui a fait naître l'éonization. En effet, si les grands manufacturiers ont sensiblement amélioré la protection de base des véhicules contre la corrosion, cette protection, probablement adéquate pour les régions tempérées de l'Amérique, reste insuffisante face à la rigueur de notre hiver. Songeons également au sel et au calcium répandus dans nos rues et à la pollution de l'atmosphère à Montréal.

L'éonization se veut une réponse à ce problème québécois. Elle consiste à recouvrir l'endos de toutes les surfaces métalliques d'un véhicule d'un produit chimique possédant une grande affinité pour l'oxygène et neutralisant en permanence l'oxydation du métal. L'enduit est vaporisé à haute pression à l'aide d'un outillage spécialement conçu pouvant être introduit dans les compartiments les plus difficiles d'accès.

L'éonization ne supprime pas la rouille déjà en place mais prévient la détérioration ultérieure du métal. Aussi, le procédé peut être appliqué sur des voitures usagées. Mais il est encore plus avantageux d'y avoir recours à l'achat d'un véhicule neuf, avant que la rouille n'ait commencé son action.

Merckx garde son avance au 57ème Tour de France

MOURENX (AFP) — La seconde et dernière grande étape pyrénéenne de baignères de Bigorre à Mourenx ville nouvelle, soit un parcours de 185, km500 avec l'ascension des célèbres cols du Tourmalet, le "toi" du tour de France, de Soulor et d'Abisques n'a pas comme on le prévoyait, opéré une ultime sélection avant le retour sur Paris. En effet, tous les concurrents qui tentèrent leur chance dans les cols et qui parvinrent à se détacher, furent rejoints sur les 80 kilomètres de routes quasi-plates menant du sommet de l'Abisques à Mourenx. Ils ne pouvaient d'ailleurs guère espérer rallier l'arrivée détachés, car ce genre d'étape qui

comporte de grosses difficultés en début de parcours, est peu propice à opérer une sélection. Les rouleurs parviennent en effet très fréquemment à combler le retard pris dans les cols sur la portion plate. C'est ce qui se passa durant la 19ème étape. Mais, dans les ultimes kilomètres un Français Christian Raymond, de la formation Gaston Plaud, la même que celle de Gérard Thévenet le gagnant de la 18ème étape, parvint à fausser compagnie au peloton pour terminer détaché avec l'01' d'avance sur un groupe de six coureurs dont le sprint fut remporté par le Belge Walter Godefroot devant son compatriote Joseph Huysmans. Le

gros peloton avec tous les premiers du classement général termina 2' 27" derrière le vainqueur du jour. Au classement général, les positions demeurent inchangées. Il faudra vraisemblablement attendre l'ultime étape, contre la montre de Versailles à Paris, pour connaître la hiérarchie exacte derrière Eddy Merckx. Au classement par points, Merckx, donnant l'impression de relâcher quelque peu sa surveillance — sans doute volontairement — Walter Godefroot a repris le maillot vert grâce à sa deuxième place du jour. Au classement du combiné Merckx est toujours solide leader, tout comme au classement du meilleur grim-

peur. Au challenge inter-équipes les Espagnols de Dalmatio Langarica sont toujours au commandement, devant la formation italienne de Luciano Pezzi. Classement général à l'issue de la 19ème étape.

- 1- Eddy Merckx (Belg.-Driessens) 99h33' 31"
- 2- Joop Zoetemelk (Holl.-Shotte) à 9'57"
- 3- Gusta Pettersen (Suède-Martini) à 13'21"
- 4- Marinus Wagtmans (Holl.-Visiers) à 14'02"
- 5- Martin Van Den Bossche (Belg-Albani) à 14'52"
- 6- Lucien Van Impe (Belg.-Stablinski) à 15'01"
- 7- Francisco Galdos (Esp.-Langarica) à 16'19"

L'information

Succès grandissants des jeux du Commonwealth qui rivalisent avec les J-O

EDIMBOURG (AFP) — Seconde compétition omnisports en importance après les Jeux Olympiques, les Jeux du Commonwealth britannique, qui en seront à leur neuvième édition, seront officiellement ouverts cet après-midi par le duc d'Edimbourg au Meadow Bank stadium d'Edimbourg, mais les compétitions, sauf celles des boules qui ont débuté lundi en raison du grand nombre des pays engagés, ne commenceront que demain pour s'achever le samedi 25, avec interruption le dimanche 19 juillet.

Créés en 1930 à Hamilton, les Jeux du Commonwealth britannique eurent ensuite lieu à: Londres (1934), Sydney, Australie (1938), Auckland, Nouvelle Zélande (1950), Vancouver (1954), Cardiff, Pays de Galles (1958), Perth, Australie (1962) et Kingston, Jamaïque (1966). A Edimbourg, tous les records de participation établis à Cardiff il y a douze ans avec 35 pays et 1.358 athlètes seront battus: 42 pays seront représentés par plus de 2.000 compétiteurs.

— ATHLETISME
Dans les compétitions masculines, les principaux concurrents seront: le Jamaïcain Lennox Miller (2ème du 100 m à Mexico), l'Australien Peter Norman (3ème du 200 m olympique), son compatriote Ralph Doubell (champion olympique du 800 m, et co-recordman du monde) dont la forme est cependant incertaine dans le 1.500 m., le Kényan Kip Keino (champion olympique et recordman du monde du 3.000 m.), l'Anglais John Whetton (champion d'Europe dans le 5.000 mètres, le Kényan Naftali Tému (champion olympique du 10.000 m.) et l'Écossais Ian Stewart (champion d'Europe de la spécialité) dans le 10.000. Le célèbre Australien Ron Clarke (détenteur des records mondiaux des 5.000 et 10.000 m.) et l'Anglais Dick Taylor, dans le 110 m. haies, l'Anglais Dave Hemery, l'extraordinaire champion olympique du 400 m. haies, dans le 400 m. haies, l'Anglais John Sherwood (médaillé de bronze à Mexico) dans le 3.000 m. steeple, les Kényans Amos Biwott et Ben Kogo respectivement 1er et 2ème à Mexico dans le marathon, l'Anglais Ron Hill (champion d'Europe) en saut en longueur, et le célèbre Galois Lynn Davies, champion olympique en 1964.

Chez les dames, de très nombreuses vedettes sont également engagées: les Australiennes Raelene Boyle (2ème du 200 m., 4ème du 100 m. à Mexico) et Jennifer Lamy (3ème du 200 m. olympique), Maureen Cair et Pam Kilborn, respectivement 1ère et 2ème à Mexico du 80 m. haies et les deux grandes révélations de l'année, la Canadienne Debbie Brill (hauteur) et la Jamaïcaine Maryline Neufville (400 m.).

— NATATION
Dans ce sport de grandes révélations auront lieu très certainement. Toutefois, la

vedette des compétitions sera probablement la jeune Australienne Karen Moras en très grande forme et que l'on dit capable de battre le record mondial du 400 m. nage libre détenu par la célèbre Américaine Debbie Meyer (4.24.5). Karen, grande favorite des 400 et 800 m., s'était classée 3ème du 400 m. et 4ème du 800 m. à Mexico alors qu'elle n'était âgée que de 14 ans.

Le Canada alignera également une équipe très forte avec Angela Coughlan, 7ème du 400 m. et 6ème du 800 m. olympique, comme leader. Quant à l'Angleterre, elle comptera principalement sur Shelagh Ratcliffe, 5ème du 400 m. quatre nages à Mexico, Alexandra Jackson, et Wendy Burrell, 5ème du 200 m. dos olympique. La jeune Anglaise Dorothy Harrison pourrait être la grande révélation des épreuves de brassé.

Dans les épreuves masculines, le double champion olympique des 100 et 200 m. libre à Mexico, l'Australien Mike Wenden, dont la forme n'est pas optimum car il dut récemment beaucoup sacrifier à ses études, sera la grande vedette. Wenden, qui détient également le record du monde du 100 m. (52.2), ne devrait cependant pas être battu. Il sera épaulé dans la très forte équipe australienne par ses compatriotes Grey Brough et Graham White, respectivement 3ème et 4ème du 1.500 m. olympique.

Neuf sports sont inscrits au programme: athlétisme, badminton, boulingrin (boules ou "Bowls"), boxe, cyclisme, escrime, natation et plongeon, haltérophilie et lutte.

Dans tous les sports un grand nombre des meilleurs spécialistes mondiaux sont inscrits, principalement en athlétisme et natation ou de nombreux champions olympiques et détenteurs de records mondiaux affronteront une très forte concurrence de jeunes athlètes en pleine ascension. C'est dire que nombre de records seront améliorés et que des surprises et révélations seront enregistrées. Toutefois, en athlétisme, les compétitions risquent de souffrir du temps si celui-ci ne s'améliore pas. En effet, depuis une semaine, il pleut par intermittence (il y eut même une chute de grêle hier), il fait froid et un vent violent balaya le stade.

Le Canada sera représenté par Ralph Hutton, 2ème du 400 m. et 5ème du 1.500 m. à Mexico, George Smith, 5ème du 200 m. quatre nages olympique, devrait également très bien faire.

— BADMINTON
Dans les compétitions masculines, le traditionnel match entre les Malais et les Britanniques devrait se poursuivre. Parmi les médailles de Kingston, le Malais Ng Boon Bee, l'Écossais Robert Mc Coig, et l'Anglais Roger Mills sont encore inscrits.

— BOULINGRIN
Cette populaire compétition

dans laquelle 14 pays sont engagés a débuté lundi. Par équipes de quatre, Hong Kong, vaincu depuis le début, est bien parti pour gagner le titre. En "paire" et en "simple", la lutte sera très ouverte.

— CYCLISME
Aucun coureur de toute première classe mondiale n'est inscrit. En revanche, de nombreux jeunes effectueront leurs débuts en grande compétition. Traditionnellement, les Australiens, les Néo-Zélandais et les Anglais se partagent les médailles.

— ESCRIME
L'Angleterre avec des vedettes telles que Henry Hoskyns, Michael Breckin, Graham Paul et Mme Wardal Yerburgh devrait dominer les compétitions dans lesquelles les tireurs canadiens et australiens seront ses principaux rivaux.

— BOXE
Les boxeurs africains, parmi lesquels les Nigériens entraînés par l'ex champion du monde Hogan Kid Basse, sont favoris. Notons parmi les engagés: le poids mouche Léo Rwabogo (uga) demi-finaliste à Mexico, le "coq" Uridadi Mukwanga (uga) demi-finaliste olympique, le plume Philip Waruinge (ken), demi-finaliste olympique, le léger Mohamed Muruli, quart-finaliste à Mexico également, etc... De nombreux jeunes sont engagés et de grandes révélations seront sans nul doute enregistrées.

— LUTTE
L'Anglais Louis Martin, d'origine jamaïcaine, sera encore la grande vedette. L'ex-recordman du monde devrait gagner pour la troisième fois le titre des "lourds-légers". Par équipes, le Canada avec Chun Hon Chan, Pierre St Jean, tenant du titre des moyens, et Russ Prior devrait inquiéter l'Angleterre dont l'autre vedette sera Precious McKenzie, tenant du titre des coqs.

Tels se présentent ces 9èmes Jeux du Commonwealth dont le plus jeune concurrent est le lutteur indien Ved Prakash (12 ans) et le plus vieux, le joueur de boule gallois Harry Thomson (78 ans), soit quatre générations représentées.

Dans le classement officiel par équipes, l'Angleterre défendra son titre gagné à Kingston (80 médailles) devant l'Australie (73) et le Canada (57). Le Canada, qui a déplacé la plus forte équipe de ces jeux (plus de 200 athlètes), devrait améliorer sa position.

— HALTÉROPHILIE
Les Pakistanaï et les Indiens domineront encore, très probablement, leurs adversaires. A Kingston, il y a quatre ans, un seul titre, celui des mi-lourds gagné par le Canadien R. Chamberot, avait échappé aux Asiatiques.

sportive



CELINE TREMPÉ, 14 ans, a remporté les honneurs des épreuves réservées aux femmes lors des championnats de plongeon d'altitude, tenus récemment à Terre des Hommes. De., à d., Eugène Arrelle, président de la section québécoise de l'Association canadienne des plongeurs amateurs; Mme Arrelle: la jeune championne et Leopold Vigeant, conseiller et entraîneur des plongeurs d'altitude québécois et ancien champion lui-même.

Baseball

AUJOURD'HUI

(Lancers probables)

NATIONALE

Chicago (Jenkins 10-10) à Houston (Dierker 8-8), 8h.30
Cincinnati (McGlothlin 11-4) à Pittsburgh (Ellis 9-6), 8h.05
Atlanta (Jarvis 9-7) à St-Louis (Carlton 5-11), 8h.
New York (McAndrew 4-7) à Los Angeles (Singer 5-3), 11h.
Philadelphie (Fryman 6-5) à San Diego (Dobson 5-10), 10h.30 (Séules parties au programme).

AMÉRICAINNE

Cleveland (Hooper 2-8) à Kansas City (Rander 5-8), 8h.30
Detroit (Cain 9-2 ou Lolic 8-10) à Chicago (Janicki 7-9), 9h.
Minnesota (Kaaf 7-7) à Baltimore (Cueilar 11-5), 8h.
Californie (Murphy 10-6) à Washington (Bosman 9-7), 7h.30
Oakland (Segui 4-5 et Fingers 5-7) à New York (Bahsen 7-6 et Kline 0-1), programme double, 1h.
Milwaukee (Krause 8-10) à Boston (Nagy 3-1), 1h.30.

Les Expos au bâton

	AB	CS	C	PP	Moy.
Gosger	99	30	3	11	363
Bailey	112	33	11	27	295
Staub	290	85	15	55	293
Boccabella	67	18	3	10	269
Fairly	261	69	8	39	264
Hahn	93	24	0	6	258
Brand	74	19	0	5	257
Fairey	120	30	2	13	250
Staeble	186	45	0	14	242
Batemann	251	59	9	32	235
Phillips	142	32	5	15	225
Jones	192	43	10	23	224
Lobby	290	61	5	40	210
Wine	284	57	3	26	201
Sutherland	198	39	2	15	197

Suspension pour Gendron

Les juges de la piste du Parc Richelieu ont imposé, hier, leur plus sévère suspension de la réunion de courses qui vient de débuter. Ils ont sévi contre Gilles Gendron qui a écopé d'une suspension de 10 jours.

Gendron, 24 ans, l'un des meilleurs conducteurs de la réunion en cours, a été suspendu pour "conduite non satisfaisante avec l'ambleur Pompier Bill, gagnant de la troisième course, mardi, le 7 juillet". C'est, du moins, ce que dit le communiqué des juges.

Gendron a logé un appel contre cette décision et on lui a accordé l'autorisation de conduire d'ici à ce que cet appel soit entendu.

Parties remises; double ce soir

Les deux parties qui devaient avoir lieu, hier soir, entre les Colons de Louisville et les Whips de Winnipeg au parc Jarry ont été remises en raison de l'état détrempé du terrain.

Une des deux joutes sera disputée ce soir à l'intérieur d'un programme double qui commencera à 6h.05. L'autre rencontre remise sera disputée à Winnipeg plus tard dans le cours de la saison.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE

Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
RONALD FERRO, C.A.

2345 est. Belanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST

Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.

235 ouest, Boul. St-Joseph
474-6513

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU & ROBIN

Comptables agréés
LUCIEN D. VIAU, C.A.
H. LUCIEN ROBIN, C.A.
JACQUES R. CHADRON, C.A.
ARNAUD H. VIAU, C.A.
J. SERGE GARVAT, C.A.
WAGJIM BOULOS, C.A.

4926 ave. Verdun, Verdun
769-3871

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS

159 ouest, rue Craig, Montréal 1 861-9987

THORNE, GUNN & CIE

Comptables agréés

R. P. Dawson, C.A.	J. J. Lewis, C.A.	C. A. Poirant, C.A.
D. P. Anani, C.A.	J. D. Hogg, C.A.	A. Gosselin, C.A.
D. W. Long, C.A.	G. R. Sullivan, C.A.	J. B. Blouin, C.A.
H. J. Gauthier, C.A.	W. G. Hogg, C.A.	E. G. Ward, C.A.
P. Gauthier, C.A.	L. A. Wright, C.A.	K. S. Vance, C.A.
L. L. Gauthier, C.A.	D. W. Smith, C.A.	B. T. Dent, C.A.
L. L. Chouinard, C.A.	R. A. Ross, C.A.	M. B. Turcotte, C.A.
R. M. White, C.A.	P. Cloutier, C.A.	R. Boudreau, C.A.
R. B. Savard, C.A.	J. F. Bourque, C.A.	G. A. Desrosiers, C.A.
S. Flipo, C.A.	M. A. McMoran, C.A.	

800, Place Victoria, Suite 2604 - Tél. 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés

Comptables Agréés.

Maurice Samson, C.A.	Lucien Bélair, C.A.	Jean Côté, C.A.
Jean Lacroix, C.A.	Lionel Bousin, C.A.	Henri Bourquin, C.A.
Dorland Huel, C.A.	Raymond Fortier, C.A.	Albert Gagnon, C.A.
Clement Primeau, C.A.	Benoît Sylva, C.A.	Pierre Lavoie, C.A.
Vincent Fargier, C.A.	Dennis Bell, C.A.	Pierre Chouinard, C.A.
Pierre Barry, C.A.	Raymond Couillard, C.A.	Clotaire Trohan, C.A.
Adrien Côté, C.A.	F. Yvel Ducharme, C.A.	Marcel Marcar, C.A.
Gilles Lavigne, C.A.	Jacques Miller, C.A.	Bernard Laroche, C.A.
Roland Truchon, C.A.	Paul A. Michoud, C.A.	Denis Schmitt, C.A.
Emile Maloin, C.A.	Jean-Paul Barbeau, C.A.	Pierre David, C.A.
Robert Gauthier, C.A.	Emilien Gauthier, C.A.	Jean-Paul Boyer, C.A.
Pierre Pharo, C.A.	Reol Auger, C.A.	André Lavoie, C.A.
Pierre Vermette, C.A.	Jean Fournier, C.A.	Gérard Mongeau, C.A.
Martha Gauthier, C.A.	Richard Jean, C.A.	Roland Lessard, C.A.
Gilles Beauvais, C.A.	Clement Duchêne, C.A.	Yves Boulay, C.A.
Naïan Hays, C.A.	Gérard Trudeau, C.A.	Jacques Proulx, C.A.
Jacques Piquet, C.A.	Gilles Nelson, C.A.	Clement Lussier, C.A.
Emilien Maloin, C.A.	Jacques Doran, C.A.	Jean Hays, C.A.
Louis Gravel, C.A.	Yves Lamotte, C.A.	Denis Trudel, C.A.
Jean-Paul Dionne, C.A.	Maurice Pinault, C.A.	Gaston Ouyang, C.A.
François Dubé, C.A.		Maurice Sénéchal, C.A.
Paul Gauthier, C.A.	Paul E. Bouchard, C.A.	D. A. Menard, C.A.
	Grégoire Bellenave, C.A. Syndic	

MONTRÉAL - QUÉBEC - RIMOUSKI

Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115 861-5741

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

Entretien - Réparations
RA. 1-9630
6305, 25 ave. Rosemont

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMÉUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc
7035 AVE DU PARC
270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

L'information sportive

Les Alouettes font match nul 8-8 avec Calgary, et...

RETOUR OPPORTUN D'EVANSHEN AU BERCAIL

par ANDRÉ TARDIF

Terry Evanshen, un Montréalais qui avait dû s'exiler dans l'Ouest, à Calgary plus précisément, il y a quatre ans, après avoir décroché le titre de recrue de l'année dans l'uniforme des Alouettes, a fait un retour triomphal dans sa ville natale, hier soir à l'Autostade, en permettant aux Alouettes d'annuler 8-8 avec les Stampede, son ancienne équipe, en match hors-concours de la Ligue Canadienne de football.

Quelque 12.144 amateurs de football montréalais sont restés sur leur appétit jusqu'à 73 secondes avant la fin. C'est alors qu'Evanshen, qui n'avait pas joué la semaine dernière contre Winnipeg à cause d'une blessure subie à Ottawa lors du match des As de la ligue contre les champions Rough Riders de la Capitale, s'échappait pour l'une des rares fois de la soirée. Il se retrouvait tout fin seul dans la zone des buts, et la recrue américaine Tony Passender, de l'université Citadel en Virginie, l'apercevait et lui complétait tout aussitôt une passe de 100 verges. Le compte devenait égal à 8-8.

Pierre Guindon, le botteur de précision obtenu du Winnipeg, faisait alors sa première apparition de la rencontre

et marquait le botté de transformation qui aurait procuré une victoire de 9-8 aux Alouettes. Sam Etcheverry avait préféré utiliser la recrue Nar Zanolin, puis le vétéran Gino Beretta (de retour après un séjour d'un an à Ottawa) lors des rares occasions qui s'étaient présentées à son équipe de tenter des bottés de placement.

Une vraie parade

Le match fournissait à Etcheverry et ses adjoints l'occasion d'utiliser à peu près tous leurs joueurs (ils en avaient 52 en uniforme). Jim Duncan faisait d'ailleurs de même chez les Stampede.

Les Alouettes devront réduire le personnel de joueurs à 32 hommes (plus les blessés) d'ici 15 jours, soit à l'occasion de leur 1ère partie du calendrier régulier. Ils disputent deux autres matches hors-concours auparavant, soit à Ottawa lundi prochain et Toronto jeudi prochain, et l'on ne semble pas tellement désireux d'augmenter tout un contingent à l'extérieur.

On peut donc s'attendre à ce que d'ici deux ou trois jours, plusieurs têtes sauteront. Ce sera malheureux pour les joueurs retraits, des recrues pour la plupart, d'autant plus qu'il faut remonter à plu-

sieurs années en arrière pour retrouver un camp d'entraînement si riche en talent.

Mais les règlements sont formels: les Alouettes ne peuvent garder que 14 Américains dans leur alignement. A moins que certains ne prennent le chemin d'autres équipes de la LCF, Calgary entre autres, en retour pour quelque peu rare, un joueur canadien expérimenté.

La défensive de deux équipes dominait tout au long de la rencontre. A preuve: un seul touché réussi, et ce, à la toute dernière minute.

Beaux jeux

Les équipes offensives réussirent quand même à offrir du jeu intéressant, les Alouettes accumulant 344 verges en gains (moins 42 de pertes) et les Stampede 226 (moins 21 en pertes). Les échappés (5 pour Montréal et un pour Calgary) contribuèrent passablement à enrayer de belles marches, puisqu'à chaque fois, l'équipe coupable perdait possession du ballon.

Passender, celui qui tente de déloger Wade du poste de quart et qui joua presque toute la 2e demie, fut grand responsable de l'excellente fiche de 19 passes complétées en 35 essais chez les Alouettes.

alors que chez les Stampede, la recrue Larry Lawrence, qui prit la relève du vétéran Jerry Keeling à la 2e moitié, fit beaucoup moins bien que son vis-à-vis montréalais, ne complétant que 3 passes en 10 essais.

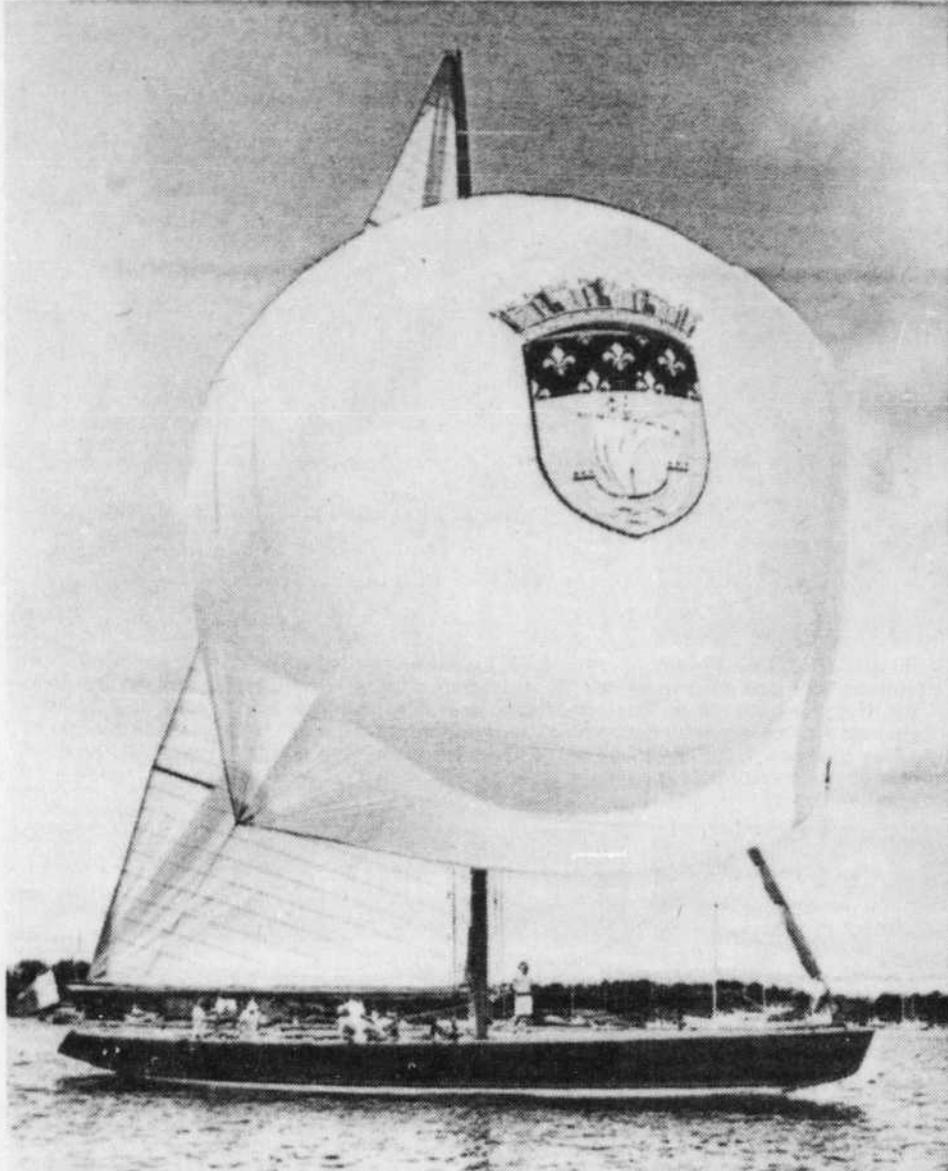
Passender dirigea une marche quasi gagnante à partir de la 25e verge du Montréal, à 5 minutes de la fin. Le rapide Dick Smith qui, en compagnie du gros Dennis Duncan, connut une grosse soirée de travail (malgré 2 échappés), captiva deux passes à des moments critiques au cours de cette offensive, permettant ainsi à Evanshen de réussir un attrapé comme il en a tant réussis en trois ans avec les Stampede.

au 2e quart) et le demi Frank Andruski, les visiteurs y allèrent allègrement et provoquaient trois échappés dans le camp des Alouettes. Cet avantage, les Stampede le mirent à profit, d'abord sur un botté de placement de 16 verges par Larry Robinson vers la fin du 1er quart, puis sur un touché de sûreté (2 points) lorsque Passender, venu relever Sonny Wade au début du 2e quart, fut incapable de sortir de la zone des buts quand dans l'impossibilité de tenter une passe.

Calgary 8 Montréal 8

SOMMAIRE

- PREMIER QUART**
1—Calgary: Placement (Robinson) 16 vges. 2:45
- DEUXIEME QUART**
2—Calgary: Touché de sûreté (Passender retenu) 9:06
3—Montréal: Simple (Guindon) 25 vges. 14:48
- TROISIEME QUART**
4—Calgary: Placement (Robinson) 39 vges. 2:33
5—Montréal: Simple (Beretta) 38 vges. 11:24
- QUATRIEME QUART**
6—Montréal: Touché (Evanshen) passe 30 vges. 13:47
Converti manqué par Guindon



ET VIVE LA BASTILLE! A l'occasion de la fête du 14 juillet, chère aux Français, le yacht "Le France" a déployé cette superbe voile décorée de l'écusson de la Province de Paris. Le voilier français participe actuellement, à Newport, Rhode-Island, à des épreuves éliminatoires pour obtenir le droit de lancer défi aux américains pour la célèbre Coupe d'Amérique en septembre prochain. "Le France" compétitionne contre le yacht australien "Gretel II" pour obtenir ce privilège. (TELEPHOTO PA)



AU TOURNOI MOLSON-LAVAL DE BALLE RAPIDE — Le deuxième tournoi-invitation et international de balle rapide de Laval, commandité par Molson, aura lieu demain, samedi et dimanche au stade Chomedey. Cette photo fut prise l'an dernier alors que Jacques Poitras, à d., remettait le trophée du champion à PAT PATTERSON, instructeur du club Laval. Cette année, c'est plutôt le club Providence R.I., qui est favorisé pour gagner.

Contrôles anti-anabolisants aux Jeux du Commonwealth

EDIMBOURG (AFP) — Pour la première fois, un contrôle anti-anabolisants, produits que certains athlètes prennent pour gagner du poids et ainsi améliorer artificiellement leurs performances dans les épreuves de force, sera effectué dans une manifestation sportive à l'occasion des "Jeux du Commonwealth" qui s'ouvriront aujourd'hui.

Alors qu'un contrôle antidopage existe déjà depuis plusieurs années dans la presque totalité des compétitions sportives importantes, dont les Jeux Olympiques, certains champions du monde et d'Europe, etc., un contrôle d'ailleurs imposé par la grande majorité des fédérations internationales sportives, rien n'avait encore été fait contre ce "dopage" d'un genre particulier qui a pour effet de transformer les hommes —

et aussi quelques femmes — en mastodontes pouvant difficilement marcher en raison de leur masse en grande partie artificielle.

Pour la première fois donc, à Edimbourg, des prélèvements seront effectués sur un certain nombre d'athlètes, de lanceurs et de lutteurs.

Les prélèvements seront envoyés chaque soir à Londres où ils seront examinés dans les laboratoires de l'hôpital de Chelsea. Si les prélèvements sont positifs, les athlètes seront automatiquement disqualifiés.

A ce sujet, fait-on observer, la grande majorité des athlètes et de leurs conseillers en la matière, croient qu'il existe un si grand nombre de dérivés de ces produits anabolisants, que le contrôle est quasiment impossible, ce-

lui-ci ne pouvant déceler que six types de produits de ce groupe.

Toutefois, un médecin d'une équipe africaine a expliqué que "ces personnes se font des illusions car tous les anabolisants ont un noyau commun qu'on peut déceler au microscope. C'est, par exemple, comme les antibiotiques, genre pénicilline, qui ont tous un noyau commun", a précisé ce médecin.

De toute façon une chose est certaine: des travaux importants ont été effectués qui permettent maintenant le contrôle, il est vrai, que de l'emploi de ces produits. Cependant, certains individus ont un métabolisme qui permet l'élimination des traces.

"Mais personne ne connaît exactement son métabolisme", a poursuivi ce médecin. "Aussi aucun athlète ne peut être sûr d'échapper au contrôle".

une exclusivité AIR FRANCE

SERVICE/MONTREAL

B747 Chicago

M. Barbeau, Directeur régional, Services de l'Air.

Ministère des Transports, Aéroport Int. de Montréal, Le 6 juillet 1970

Avis légaux — Avis publics — Appels d'offres

AVIS POUR ABANDON DE CHARTRE
PAR UNITE TEXTILES LTD.
AVIS est donné que la compagnie, UNITE TEXTILES LTD., une corporation constituée en vertu de la loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la ville de Montréal, a déposé au secrétaire de la province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la loi des compagnies de Québec.

Daté à Montréal, ce 7 jour de juillet, 1970.
MEYEROVITZ LEVY & GOLDSTEIN
Avocats par Unité Textiles Ltd.

AVIS — LOI DU CHANGEMENT DE NOM
AVIS est par le présent donné que le procureur soussigné transmettra au secrétaire de la province une requête au nom de son client JOSEPH LOUIS JACQUES pour pouvoir ajouter aux dits prénoms le patronyme de GELINEAU, afin d'être désigné juridiquement reconnu sous les noms et prénoms de JOSEPH LOUIS JACQUES GELINEAU, le tout en vertu de la Loi du Changement de nom.

Daté à Montréal, ce 13 juillet 1970.
Le Procureur du requérant,
CHARLES CORDERE, c.r.

COUR PROVINCIALE
Mes Bourret, Allaire et associés
901 est, rue Sherbrooke, chambre 706
MONTREAL, Qué.
Avocats du demandeur

COUR PROVINCIALE
No 275 866
MOISE LECLERC, céditaire, domicilié au 30 est, rue Sherbrooke, app. 44, à Montréal, district de Montréal.

contre
YVAN LANGLOIS, autrefois domicilié au 4278 de la rue Fullum, à Montréal, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

défendeur
IL EST ENJOINT à YVAN LANGLOIS à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 11 juillet 1970
CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

COUR PROVINCIALE
No 276 061
ADRIEN R. PAQUETTE, avocat, membre en règle du Barreau de la Province de Québec, ayant payé toutes ses cotisations pour l'année en cours, demeurant au numéro civique 215 rue Bloomfield, Outremont, District de Montréal.

contre
LORRAINE ALAIN, céditaire, autrefois résidant et domicilié au 3433 de la rue St-Hubert, dans les Cité et District de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

défendeur
IL EST ENJOINT à LORRAINE ALAIN à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 7 juillet 1970
CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

CANADA
Ministère des Transports
Services de l'Air
APPEL D'OFFRES

Le Directeur régional, services de l'air, demande des soumissions pour les travaux suivants à l'aéroport international de Montréal. ERECTION DE CLOTURES A MAILLES CARREES ET MAILLES DE CHAÎNE A L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTREAL, DORVAL, QUEBEC.

Des soumissions cachetées portant sur l'ensemble la mention des travaux ci-haut mentionnés et adressées à l'Agent régional des Approvisionnements, Ministère des Transports, chambre 182, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué., seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 29 juillet 1970.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-haut mentionnée sur réception d'un chèque visé de \$50 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de quatorze jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres.

Les plans et devis peuvent être examinés au Bureau des Soumissions Déposées de Montréal, 4978 Place de la Savane, Montréal et à l'Association de la Construction de Québec, 475 Avenue Marguerite Bourgeoys, Québec, P.Q.

Les contracteurs intéressés doivent prendre les mesures nécessaires afin d'obtenir les plans et devis et de présenter leur soumission à l'heure et endroit indiqués. Les renseignements peuvent être obtenus en communiquant avec l'Agent régional des Approvisionnements, code régional 514 436-2201 ou avec le Gérant de l'Aéroport du Ministère des Transports, le plus près.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Barbeau
Directeur régional,
Services de l'Air.

Ministère des Transports,
Aéroport Int. de Montréal,
Le 6 juillet 1970

AVIS DE LA DEMANDE
D'ABANDON DE CHARTRE
PRENEZ AVIS que la compagnie J. P. LARBERGE LAURENTIDES LTEE, demandera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives la permission d'abandonner sa charte.

Daté à Montréal, ce 16 juillet 1970.
Me Henri Côté, avocat,
procureur de la compagnie.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
COUR PROVINCIALE
No 257 277
CLAUDE VADNAIS, de Ville d'Anjou, district de... ontréal, demeurant au 7390 Mousseaux.

contre
YVON PELLETIER, autrefois de Rivière du Loup, district de Kamouraska, y résidant au numéro 264 rue Lafontaine et maintenant de lieux inconnus.

défendeur
IL EST ENJOINT à YVON PELLETIER à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 6 juillet 1970
CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
COUR PROVINCIALE
No 257 825
Me Adrien R. Paquette
200 ouest, rue St-Jacques, suite 1018,
MONTREAL 126, Qué.
Avocat du demandeur

contre
FRANK CHARELLA, autrefois résidant au 5099 Monkland, appartement 303, à Montréal, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus.

défendeur
IL EST ENJOINT à FRANK CHARELLA à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 6 juillet 1970
CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
COUR PROVINCIALE
No 275 825
LUMBERMENS MUTUAL CASUALTY COMPANY, corps politique, dément incorporé, ayant sa principale place d'affaires pour la Province de Québec dans les Cité et District de Montréal.

contre
ANTONIO MOREIRA, journaliste, autrefois résidant à 2836 Tremblay, Appartement 4, dans les Cité et District de Montréal et maintenant de lieux inconnus.

défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR:
IL EST ENJOINT à ANTONIO MOREIRA à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 25 février 1969
CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
COUR PROVINCIALE
No 275 825
M. J. P. Miller, avocat,
suite 205, 168 rue Notre-Dame est,
Montréal, P.Q.
Avocat du demandeur

contre
LUCIEN DELORME, autrefois du 1422, rue Atjiva, des Cité et District de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

défendeur
IL EST ENJOINT à LUCIEN DELORME à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 7 juillet 1970
CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
COUR PROVINCIALE
No 275 825
Mes MacGregor, Ewanew & Keating,
Place Victoria, suite 2317
MONTREAL 115, Qué.
Avocats de la demanderesse

contre
LUCIEN DELORME, autrefois du 1422, rue Atjiva, des Cité et District de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

défendeur
IL EST ENJOINT à LUCIEN DELORME à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 7 juillet 1970
CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GPE-70-10203
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 11 août 1970

Poste Saraguay (Montréal)

FOURNITURE DE BATTERIES MONOPHASEES DE CONDENSATEURS (6) - 3300 k VAR, 7.62 kV

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué., Canada

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal, 8 juillet 1970

AVIS est par les présentes donné que VARDI INVESTMENTS LTD., une Corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec pour obtenir l'abandon de sa Charte et son annulation et ce à partir de la date fixée par lui.

MONTREAL, 8 juillet, 1970.
VARDI INVESTMENTS LTD.
par Agnes Barry
Secrétaire

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
COUR PROVINCIALE
No 281 725
SANTINO PAGANI, gentilhomme de Montréal, district de Montréal.

contre
FRANK CHARELLA, autrefois résidant au 5099 Monkland, appartement 303, à Montréal, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus.

défendeur
IL EST ENJOINT à FRANK CHARELLA à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 6 juillet 1970
CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
COUR PROVINCIALE
No 275 825
Me Adrien R. Paquette
200 ouest, rue St-Jacques, suite 1018,
MONTREAL 126, Qué.
Avocat du demandeur

contre
FRANK CHARELLA, autrefois résidant au 5099 Monkland, appartement 303, à Montréal, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus.

défendeur
IL EST ENJOINT à FRANK CHARELLA à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 6 juillet 1970
CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
COUR PROVINCIALE
No 275 825
LUMBERMENS MUTUAL CASUALTY COMPANY, corps politique, dément incorporé, ayant sa principale place d'affaires pour la Province de Québec dans les Cité et District de Montréal.

contre
ANTONIO MOREIRA, journaliste, autrefois résidant à 2836 Tremblay, Appartement 4, dans les Cité et District de Montréal et maintenant de lieux inconnus.

défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR:
IL EST ENJOINT à ANTONIO MOREIRA à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 25 février 1969
CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
COUR PROVINCIALE
No 275 825
M. J. P. Miller, avocat,
suite 205, 168 rue Notre-Dame est,
Montréal, P.Q.
Avocat du demandeur

contre
LUCIEN DELORME, autrefois du 1422, rue Atjiva, des Cité et District de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

défendeur
IL EST ENJOINT à LUCIEN DELORME à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 7 juillet 1970
CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
COUR PROVINCIALE
No 275 825
Mes MacGregor, Ewanew & Keating,
Place Victoria, suite 2317
MONTREAL 115, Qué.
Avocats de la demanderesse

contre
LUCIEN DELORME, autrefois du 1422, rue Atjiva, des Cité et District de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

défendeur
IL EST ENJOINT à LUCIEN DELORME à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 7 juillet 1970
CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CCP-70-10217
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 11 août 1970

Poste Saraguay (Comté de Mégantic)

INSTALLATION ELECTRIQUE ET TRAVAUX CIVILS CONNEXES (ADDITION 1970)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué., Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUATORZE MILLE DOLLARS (\$14,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal, 9 juillet 1970

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL
No. 986
THERESE GAGNON, commercante, de la Cité de Longueuil, district de Montréal,

requérante
-vs-
LOUIS PAUL GRANDRY, demeurant à Liège, Belgique,

intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé LOUIS PAUL GRANDRY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 90 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Mes Lamarre & Quessell, avocats,
510, Boul. St-Laurent, suite 204,
Montréal, P.Q.

JACQUES PERRON
Registraire

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 795 723
RICHARD BOURGEOIS, commis de bureau, domicilié et résidant en les Cité et District de Montréal.

Demandeur
-vs-
VILLE MARIE PONTIAC BUCK LTEE, corporation légalement constituée, autrefois ayant son siège social et principale place d'affaires, et maintenant de lieux inconnus, et AI.

Défendeurs
PAR ORDRE DE LA COUR:
La défenderesse VILLE MARIE PONTIAC BUCK LTEE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal, le plus près.

MONTREAL, ce 13 juillet 1970
Mes Beaupré, Trudeau & Sylvestre,
avocats
MARIUS D'AMOURS, P.C.S.M.
360 St-Jacques, s. 605,
Montréal, P.Q.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 795 723
RICHARD BOURGEOIS, commis de bureau, domicilié et résidant en les Cité et District de Montréal.

Demandeur
-vs-
VILLE MARIE PONTIAC BUCK LTEE, corporation légalement constituée, autrefois ayant son siège social et principale place d'affaires, et maintenant de lieux inconnus, et AI.

Défendeurs
PAR ORDRE DE LA COUR:
La défenderesse VILLE MARIE PONTIAC BUCK LTEE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal, le plus près.

MONTREAL, ce 13 juillet 1970
Mes Beaupré, Trudeau & Sylvestre,
avocats
MARIUS D'AMOURS, P.C.S.M.
360 St-Jacques, s. 605,
Montréal, P.Q.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 795 723
RICHARD BOURGEOIS, commis de bureau, domicilié et résidant en les Cité et District de Montréal.

Demandeur
-vs-
VILLE MARIE PONTIAC BUCK LTEE, corporation légalement constituée, autrefois ayant son siège social et principale place d'affaires, et maintenant de lieux inconnus, et AI.

Défendeurs
PAR ORDRE DE LA COUR:
La défenderesse VILLE MARIE PONTIAC BUCK LTEE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal, le plus près.

MONTREAL, ce 13 juillet 1970
Mes Beaupré, Trudeau & Sylvestre,
avocats
MARIUS D'AMOURS, P.C.S.M.
360 St-Jacques, s. 605,
Montréal, P.Q.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 795 723
RICHARD BOURGEOIS, commis de bureau, domicilié et résidant en les Cité et District de Montréal.

Demandeur
-vs-
VILLE MARIE PONTIAC BUCK LTEE, corporation légalement constituée, autrefois ayant son siège social et principale place d'affaires, et maintenant de lieux inconnus, et AI.

Défendeurs
PAR ORDRE DE LA COUR:
La défenderesse VILLE MARIE PONTIAC BUCK LTEE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal, le plus près.

MONTREAL, ce 13 juillet 1970
Mes Beaupré, Trudeau & Sylvestre,
avocats
MARIUS D'AMOURS, P.C.S.M.
360 St-Jacques, s. 605,
Montréal, P.Q.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 795 723
RICHARD BOURGEOIS, commis de bureau, domicilié et résidant en les Cité et District de Montréal.

Demandeur
-vs-
VILLE MARIE PONTIAC BUCK LTEE, corporation légalement constituée, autrefois ayant son siège social et principale place d'affaires, et maintenant de lieux inconnus, et AI.

Défendeurs
PAR ORDRE DE LA COUR:
La défenderesse VILLE MARIE PONTIAC BUCK LTEE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal, le plus près.

MONTREAL, ce 13 juillet 1970
Mes Beaupré, Trudeau & Sylvestre,
avocats
MARIUS D'AMOURS, P.C.S.M.
360 St-Jacques, s. 605,
Montréal, P.Q.

BUREAU D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEL AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTREAL

MINISTÈRE DES TRANSPORTS / SERVICES DE L'AIR
CANADA

APPEL D'OFFRES

Projet no. 600-052—Construction de la piste de décollage "A", (12000' x 200') et des voies de circulation.

De l'emplacement du Nouvel Aéroport International de Montréal, Ste-Scholastique, Québec.

Des SOUMISSIONS CACHETÉES pour le projet ci-haut mentionné et adressé à:

BUREAU DES APPELS D'OFFRES,
BUREAU D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEL AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTREAL,
3ième AILE, 3ième ÉTAGE,
EDIFICE DU PORT DE MONTREAL,
CITÉ DU HAVRE, MONTREAL.

seront reçues jusqu'à 15:00 heures (heure avancée de l'est),

MERCREDI, LE 19 AOÛT 1970

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent, peuvent être obtenus à l'adresse ci-haut mentionnée sur présentation d'un chèque visé de \$200.00 dollars au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur remise des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours de l'ouverture des soumissions.

Les plans et devis peuvent également être examinés aux bureaux suivants:

Association de la Construction de Montréal,
4970 Place de la Savane, Montréal.

Association de la Construction de Québec,
675 Marguerite-Bourgeoys, Québec.

Association des Constructeurs des Cantons de l'Est,
78 rue Peel, Sherbrooke.

Association des Constructeurs de la Mauricie Inc.,
1447 de la Vérendrye, Trois-Rivières.

Bureau des soumissions déposées,
4/5 du Trust Général du Canada,
120, rue Principale, Hull, Québec.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Benoit Baribeau,
Administrateur Délégué.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent, peuvent être obtenus à l'adresse ci-haut mentionnée sur présentation d'un chèque visé de \$200.00 dollars au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur remise des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours de l'ouverture des soumissions.

Les plans et devis peuvent également être examinés aux bureaux suivants:

Association de la Construction de Montréal,
4970 Place de la Savane, Montréal.

Association de la Construction de Québec,
675 Marguerite-Bourgeoys, Québec.

Association des Constructeurs des Cantons de l'Est,
78 rue Peel, Sherbrooke.

Association des Constructeurs de la Mauricie Inc.,
1447 de la Vérendrye, Trois-Rivières.

Bureau des soumissions déposées,
4/5 du Trust Général du Canada,
120, rue Principale, Hull, Québec.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Benoit Baribeau,
Administrateur Délégué.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent, peuvent être obtenus à l'adresse ci-haut mentionnée sur présentation d'un chèque visé de \$200.00 dollars au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur remise des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours de l'ouverture des soumissions.

Les plans et devis peuvent également être examinés aux bureaux suivants:

Association de la Construction de Montréal,
4970 Place de la Savane, Montréal.

Association de la Construction de Québec,
675